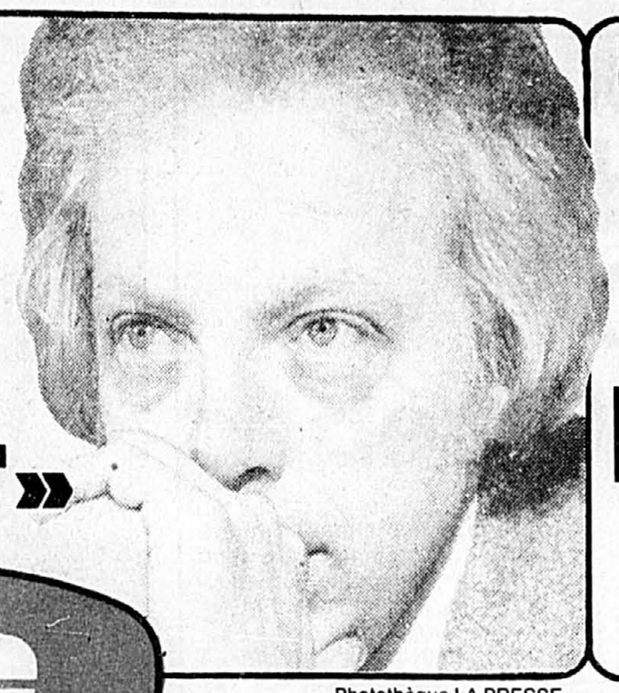
VIOLENCE SUR LES CHANTIERS DU GAZODUC

MAROIS MENACE D'INTERVENIR «UNILATÉRALEMENT»

page A 3



Photothèque LA PRESSE

LE FRANÇAIS «DANS L'AIR»

LE JUGEMENT DESCHÊNES ANNULÉ

page A 10

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢

MONTRÉAL, JEUDI 18 FÉVRIER 1982, 98e ANNÉE, no 41, 72 PAGES, 4 CAHIERS •

CHEZ CLOUTIER
tél.: 384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS



Photothèque LA PRESSE

MAUVAIS PAYEURS ET «ABONNÉS» DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

LISTE NOIRE DE LOCATAIRES

■ Les associations de propriétaires à Montréal sont en train de dresser une liste noire des mauvais locataires, qui leur sera utile, disent-ils, pour éviter de louer à des abonnés de la Régie ou à de mauvais payeurs.

page A 3

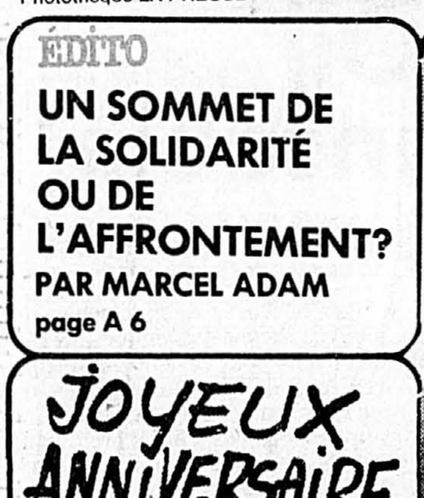
ÉDITO

UN SOMMET DE LA SOLIDARITÉ OU DE L'AFFRONTEMENT?

PAR MARCEL ADAM

page A 6

JOYEUX ANNIVERSAIRE



SUITE EN PAGE ÉDITORIALE



Gilbod

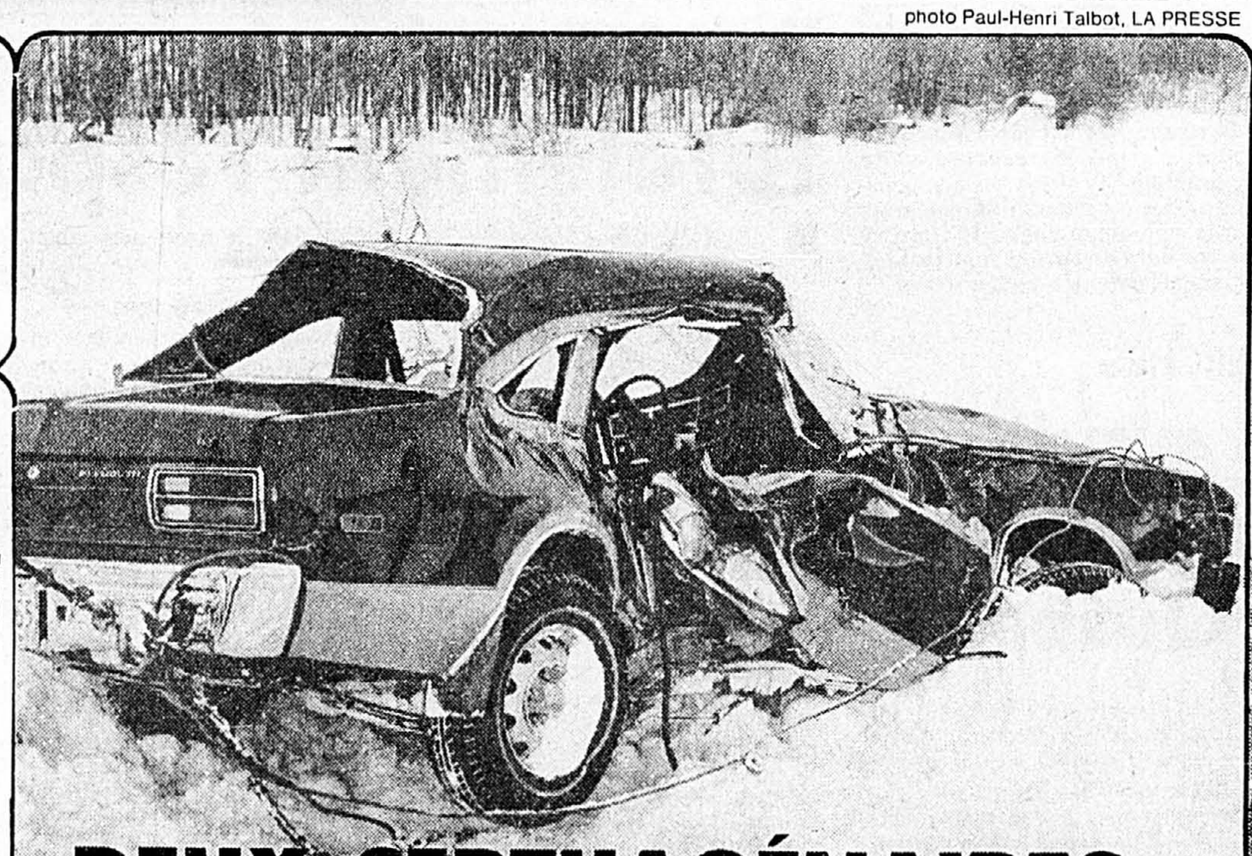


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

DEUX SEPTUAGÉNAIRES FAUCHÉS PAR UN TRAIN

page A 3



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

MARIE-THÉRÈSE PAQUIN

UNE VIE TOUT EN MUSIQUE

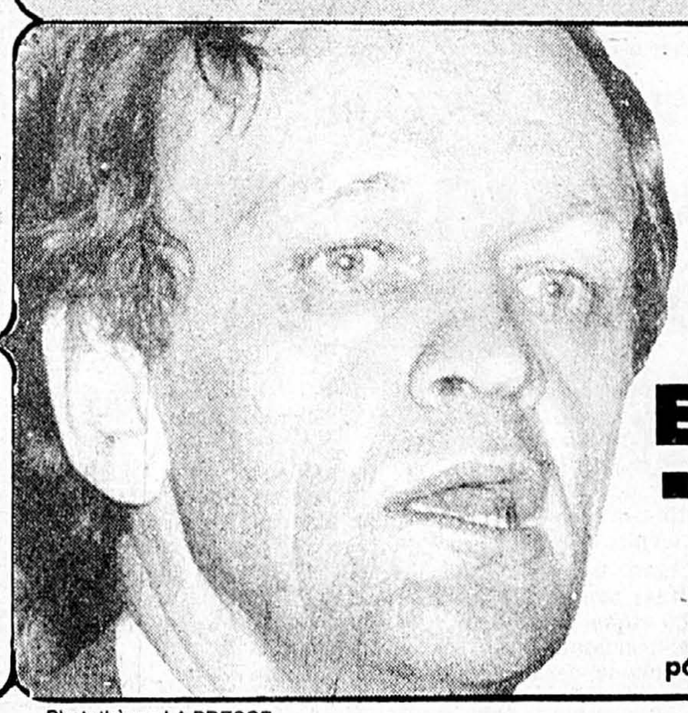
■ Enjouée, alerte et plus active que jamais malgré ses 76 ans, Marie-Thérèse Paquin, professeur au Conservatoire de musique et «coach» chez elle, est une véritable légende dans le monde de l'opéra québécois et canadien.

page C 1

LE MONDE

POLOGNE: 3,500 PERSONNES ARRÊTÉES

page B 12



Photothèque LA PRESSE

L'OPPOSITION DU QUÉBEC ET DES INDIENS LARGEMENT ÉVOQUÉE

LONDRES ADOPTE LE «CANADA BILL» EN DEUXIÈME LECTURE

■ Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, s'est dit satisfait hier de l'approbation en deuxième lecture du «Canada Bill» par la Chambre des communes britannique. Au cours du débat auquel M. Chrétien a assisté, certains députés ont exprimé leurs réserves soulignant l'opposition des Indiens et du Québec à la résolution constitutionnelle.

page A 4

SOMMAIRE

Annonces classées: C 11 à C 16
Arts et spectacles: C 5 à C 9
Décès, naissances, etc.: C 17
Économie: B 1 à B 9
Êtes-vous observateur? C 14
FEUILLETON: C 12
Horoscope: C 13
Le monde: B 10, B 12
Météo: A 2
Mots croisés: C 14
Mot mystère: C 14
Quoi faire aujourd'hui: C 10
Télé-câble: C 5
Télévision: C 5, C 6
— Horaires: C 10
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1
— La loi et vous: C 1

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal Services immobiliers COURTIER #1

...parce que nous aidons plus de gens à vendre et à acheter plus de maisons que n'importe qui au Québec.

SUCCÈS D'UN RECOURS COLLECTIF

Aero Mexico doit rembourser 60 voyageurs du Québec

Poursuivie en recours collectif par soixante voyageurs montréalais, qui avaient été retardés d'une journée dans leur arrivée à Acapulco, en novembre dernier, la compagnie Aero Mexico devra rembourser ces derniers de sommes variant entre $100 et $200.

La décision que vient de rendre le juge Louise Mailhot, dans cette affaire, constitue, dans le district de Montréal, le premier cas où des personnes pourront être dédommagées suite à un jugement de la cour. Il y a bien eu celui des patients de l'hôpital Saint-Charles Borromée, contre la CSN, mais le dédommagement a suivi un règlement hors cour, avant que le tribunal ait pu se prononcer.

Dans la région de Québec, par ailleurs, des abonnés du câble privés de service pendant quelques jours ont eu gain de cause, mais, dans ce cas, le dédommagement décrété ne s'élève qu'à quelques dollars, même s'il peut former un total de $24,000. Pour satisfaire ses clients, le câblodiffuseur peut tout simplement rajuster une prochaine facture, même s'il devra effectivement faire un remboursement en argent à ceux qui se sont départis de ses services depuis.

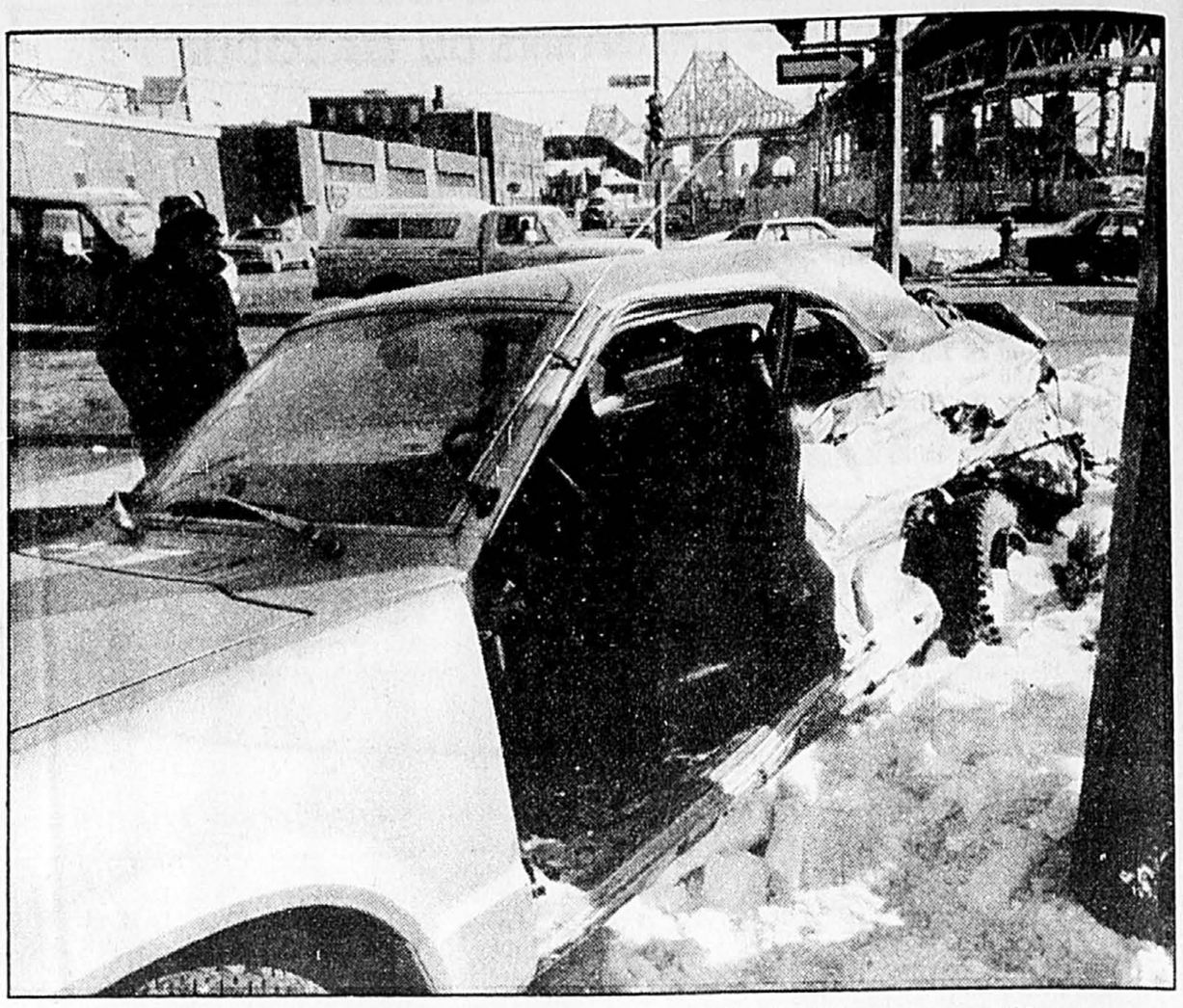
Pour le Québec, c'est le premier cas où un recours collectif est exercé dans le domaine du voyage, et dans des circonstances qui présentaient une certaine difficulté, puisque l'agent de voyage n'était manifestement pas responsable de cet avatar et que, d'autre part, Aero Mexico pouvait plaider l'absence de liens de droits avec ces voyageurs.

Mes Paul Unterberg et Lise Labelle, les procureurs de Mlle Carole Charbonneau, qui a été l'instigatrice du recours, ont cependant convaincu le tribunal que c'est Aero Mexico qui devait bel et bien être condamnée, en raison des circonstances.

Les soixante voyageurs avaient tous acheté des «forfaits» pour une, deux ou trois semaines de vacances à Acapulco. Un avion de la compagnie Iberia les avait tout d'abord conduits à Mexico où, après escale d'une heure, ils devaient être transportés par Aero Mexico dans le grand centre de vacances du pays.

Après avoir attendu vainement leur embarquement dans la même soirée, ils devaient se faire dire de revenir le lendemain pour compléter le voyage, la compagnie donnant comme excuse que l'équipage pressenti n'était pas disponible. Le lendemain midi, il y eut encore attente d'une couple d'heures, à l'aéroport, avant le départ. Puis, à l'arrivée à Acapulco, il y eut nouveau contretemps, le personnel d'accueil n'étant évidemment pas sur place. Et c'est ainsi que tous perdirent une journée de vacances, en plus d'avoir eu à solder les frais de leur séjour inattendu de près de 24 heures à Mexico.

Le tribunal ordonne donc qu'Aero Mexico leur rembourse ces frais, de même qu'un sixième, un treizième ou un vingtième du forfait soldé avant le départ. Ce qui fait que la somme exigible, pour chacun, varierait entre cent et deux cents dollars. Ce sont par ailleurs les procureurs du dossier qui seraient bientôt chargés des modalités de ce remboursement, qui pourra être effectué à cause de la parfaite solvabilité de la compagnie, alors que, dans quelques autres cas, la non-solvabilité ou la disparition pure et simple des firmes poursuivies de cette façon ont rendu le recours, même plaidé avec succès, à peu près inutile.



La jeune femme qui était au volant de cette voiture, emboutie par un chauffard à l'intersection des rues Maisonneuve et Delorimier à Montréal, reposait hier soir entre la vie et la mort à l'hôpital Saint-Luc. photo René Picard

«POURSUIVI PAR LES EXTRA-TERRESTRES»

Un chauffard se livre à un derby de démolition

Une jeune femme âgée de 26 ans reposait toujours hier soir entre la vie et la mort à l'hôpital Saint-Luc, à la suite de blessures qu'elle a subies lors d'un véritable «derby de démolition» survenu vers 13 heures hier après-midi à l'angle des rues Delorimier et Maisonneuve à Montréal.

RAYMOND GERVAIS

L'accident impliquant cinq véhicules a été causé par un automobiliste qui a déclaré aux policiers être pourchassé par des extra-terrestres...

Le chauffard qui circulait en direction nord sur la rue Delorimier, à une vitesse de près de 90 kilomètres à l'heure, a d'abord brûlé un premier feu rouge à l'angle des rues Sainte-Catherine et Delorimier pour heurter une auto taxi de la compagnie Boisjoly. Poursuivant sa course et brûlant un autre feu rouge à l'intersection Maisonneuve et Delorimier, l'automobile du fuyard emboutit la voiture de la jeune femme, projetant l'auto et son occupante à quelque 80 mètres plus loin dans un banc de neige. L'automobiliste a finalement terminé sa course folle en frappant dans un face-à-face, 120 mètres plus loin, deux autres automobilistes qui venaient en sens inverse.

L'homme, qui a été arrêté et incarcéré, devra répondre à au moins une accusation, soit celle de délit de fuite. Il a été identifié comme étant Charles Michaud, âgé de 39 ans. Il n'est pas connu des policiers et ne possédait pas de dossier jusqu'à maintenant.

La jeune femme qui a été blessée gravement dans cet accident a été identifiée comme étant Johanne Aucoin, de Montréal. Hier, les médecins de l'hôpital Saint-Luc craignaient toujours pour la vie de la patiente qui était plongée dans un état de choc profond.

Prison à perpétuité pour le meurtrier de la caissière Pratte

Coupant court aux procédures intentées contre lui, Tau Anka Croxen, 21 ans, a avoué, hier, avoir abattu la caissière Rachelle Pratte lors d'un vol à main armée commis le 10 décembre dernier. Croxen a écopé sur-le-champ d'une peine de détention à perpétuité, assortie d'une ordonnance lui interdisant toute libération conditionnelle avant une période de 15 ans.

MARIO ROY

Quatre autres personnes ont été mises en accusation en rapport avec cette affaire qui avait causé un émoi considérable, particulièrement au sein du personnel de la Banque nationale du 1140 Sherbrooke ouest, où l'on subissait deux fusillades en moins de deux mois. Une semaine après le crime, seuls deux cadres de l'institution bancaire avaient repris le travail, les compagnes de la caissière assassinée étant incapables de retourner derrière leurs guichets.

Devant le juge Paul Martineau de la Cour supérieure, les procureurs de la Couronne et de la défense, Mes François Doyon et Rolland Boyer, se sont entendus sur le fait que Croxen n'avait pas prémédité son geste. Le braqueur est entré seul dans les locaux de la banque, et il s'est mis à trembler lorsqu'il s'est retrouvé en face de l'employée de 28 ans, mariée depuis peu de temps. Il a alors involontairement pressé la gachette de sn arme de calibre .38, atteignant Rachelle Pratte en plein front, à la grande stupeur de tous ceux qui étaient présents. Par la suite, personne n'avait même pensé à remettre au gunman le butin qu'il réclamait... Le meurtrier, récemment sorti de prison, avait appris derrière les murs l'art du hold-up et, le 10 décembre, maniait une arme à feu pour la première fois.

De fait, il était en liberté surveillée au moment de son geste tragique et, le jour même, devait honorer un rendez-vous avec l'agent de probation chargé de son dossier. A 21 ans, Croxen traine derrière lui un lourd passé familial, judiciaire et psychiatrique, lui qui, depuis son adolescence, est traité pour des accès de dépression.

Pierre Bertrand, 29 ans, Daniel Rivard, 22 ans, et Jean Poirier, 19 ans, sont incarcérés et en attente de procès en rapport avec la même affaire; pour sa part, une jeune femme de 19 ans, Sylvie Bertrand, est accusée de possession d'arme, de cagoule et de munitions. Il s'agit de quelques-unes des personnes appréhendées à la suite de la vague de violence qui a déferlé sur les institutions bancaires depuis quelques mois.

DEUX SUSPECTS RECHERCHÉS

Une femme survit au double attentat sadique de Québec

Moins de 48 heures après le début de l'enquête, la police était aux trousses de deux individus dans la vingtaine en rapport avec le sadique attentat à coups de couteau dont ont été victimes deux prostituées du centre-ville de Québec.

Atteinte d'une trentaine de coups de couteau dans le dos, Marylène Grenier, 40 ans, survivra. Son état de santé est même jugé satisfaisant par les médecins de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de la Vieille Capitale.

L'autopsie pratiquée sur le corps de sa compagne d'infortune, Diane Aubert, 23 ans, a par ailleurs révélé qu'elle avait été atteinte de 121 coups de couteau, dont 32 ont pu provoquer sa mort. Toutes deux ont été trouvées gisantes à l'intérieur du 1296, rue de la Ronde, dans le quartier Limoilou, à Québec.

Cinq couteaux de cuisine auraient servi à commettre ce crime. Au moins deux d'entre eux ont tordu et même brisé sous la force des coups répétés des assaillants. À l'arrivée des policiers, dans la nuit de mardi, la maison était sens dessus dessous et tous les garde-robes ou tiroirs de mobiliers avaient été fouillés, ce qui fait croire aux policiers que le mobile de cette «boucherie» est le vol.

LA TRAGÉDIE DE L'«OCEAN RANGER»

Peckford: Mobil Oil totalement responsable

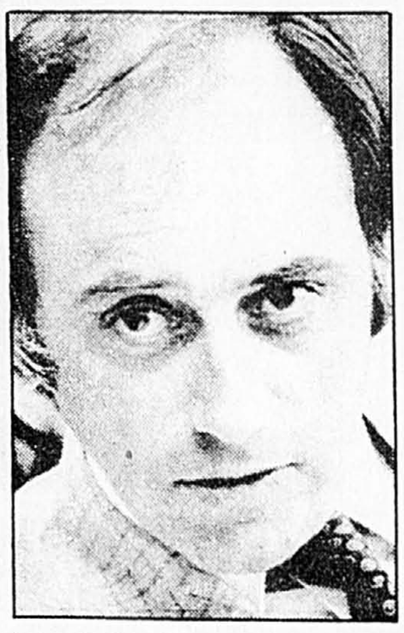
ST. JOHN'S, Terre-Neuve (UPC, PC) — Le gouvernement de Terre-Neuve tient la compagnie «Mobil Oil» totalement responsable du naufrage de l'«Ocean Ranger» qui a fait 84 morts lundi et conseille aux familles des victimes de ne signer aucun document juridique leur demandant d'abandonner leurs droits de poursuite.

Le premier ministre Brian Peckford a déclaré hier que 12 compagnies participeraient au programme d'exploration de l'«Ocean Ranger» et que la responsabilité incombe vraisemblablement aux douze, mais qu'il tenait «Mobil Oil» responsable parce que c'est elle qui détenait le permis d'exploration. M. Pickford a ajouté qu'il serait peut-être préférable de retarder le règlement des indemnités à verser aux familles des victimes jusqu'à ce que les enquêtes sur la catastrophe soient terminées.

Le premier ministre a, par ailleurs, décrété que vendredi serait un jour de deuil à la mémoire des victimes de l'«Ocean Ranger». Les bureaux du gouvernement provincial seront fermés à midi et un service funèbre oecuménique sera célébré dans la Basilique catholique de St. John's.

Cloches de plongée

Hier, en fin de journée, la compagnie Mobil Oil faisait savoir que les navires de recherche avaient rapporté 19 corps. Une morgue a été installée temporairement dans un hangar de la compagnie.



Brian Peckford, premier ministre de Terre-Neuve. photo UPC

Par ailleurs, deux cloches de plongée seront descendues au fnd de l'océan pour essayer de retrouver la plate-forme. Le navire de service attend que les conditions atmosphériques s'améliorent pour se diriger vers le lieu de la catastrophe, à 175 milles nautiques de Terre-Neuve.

Des plongueurs dans les cloches, qui sont munies de puissants projecteurs sous-marins, chercheront à établir pourquoi la plate-forme géante a pris 15 degrés de gîte et a coulé.

En outre, deux plates-formes géantes de Mobil Oil, qui se trouvent non loin de celle qui a été emportée par la tempête, seront ramenés sur la côte pour une inspection complète. C'est ce qu'a fait savoir hier aux Communes le ministre de l'Energie, Marc Lalonde. Le Ministre a dit également qu'il avait rencontré le président de Mobil Oil et que ce dernier l'avait assuré d'une collaboration complète pour la commission d'enquête formée par Ottawa. La commission d'enquête, qui doit faire la lumière sur les circonstances entourant le naufrage, pourrait toutefois prendre un an à effectuer son travail, a prévenu M. Lalonde.

Le gouvernement de Terre-Neuve a décidé lui aussi de mener une enquête sur la catastrophe maritime la plus grave qui soit survenue depuis 1942 de même que la Garde côtière américaine.

Accusations des syndicats

Par ailleurs, selon plusieurs leaders syndicaux, le partage des responsabilités au niveau de la sécurité des travailleurs est soumis à la confusion la plus totale chez les ouvriers qui travaillent sont ainsi laissés à la merci des compagnies pétrolières et des gouvernements.

Les chefs syndicaux affirment que les gouvernements d'Ottawa et de Terre-Neuve ont délaissé la question de la sécurité ouvrière pour consacrer leurs efforts au différend qui les oppose sur le propriété des ressources off-shore.

Un porte-parole du Congrès du travail du Canada a même affirmé que «le gouvernement fédéral semble prêt à imposer sa juridiction sur les ressources off-shore, tout en laissant à Terre-Neuve le soin de ramasser les cadavres.»

SATISFECIT DE MOSCOU SUR LES SECOURS

Les marins du cargo russe auraient pu être sauvés

HALIFAX (Reuter, AFP, UPC, PC) — Le ministre soviétique de a Marine a déclaré hier que les services de secours canadiens avaient tout mis en oeuvre pour sauver le cargo soviétique «Mekhanik Tarasov» qui a coulé mardi dans l'Atlantique-Nord.

Le satisfecit du gouvernement de Moscou a été publié dans un article des Izvestia. Le journal ne donne aucune indication sur le bilan du naufrage et se contente d'écrire que «tous les membres de l'équipage n'ont pu être sauvés, loin s'en faut».

Cinq marins soviétiques ont survécu au naufrage et reposaient hier matin à bord du garde-côtes canadien Sir Humphrey Gilbert. Ils devraient arrivés ce matin à Saint-Jean où ils seront interrogés par des agents du ministère des Transports. Par ailleurs, les corps de 21 de leurs camarades ont été repêchés par les navires de secours. Il était impossible, hier soir, de connaître avec exactitude la composition exacte de l'équipage du cargo. On estime que le nombre de morts se situe entre 37 et 42.

Selon le Centre de secours en mer de Halifax, nombre de marins du cargo russe auraient pu être sauvés si le commandant n'avait pas attendu le dernier moment pour décider d'évacuer le navire.

Le capitaine du «Mekhanik Tarasov» a en effet attendu avant de donner l'ordre à ses hommes de sauter dans l'eau glaciale alors qu'un chalutier danois croisait à quelques encablures depuis plusieurs heures. Il semble, selon le témoignage des marins danois et du centre d'Halifax, que le commandant soviétique ait préféré attendre l'arrivée d'un chalutier soviétique plutôt que d'accepter l'assistance du bateau danois.

Par ailleurs, selon le ministre de l'Environnement du Canada, John Roberts, le cargo soviétique aurait dû transporter 12 conteneurs d'uranium canadien destiné à l'URSS, mais il était arrivé trop tard au port pour en prendre livraison. Le ministre a ajouté qu'à sa connaissance le bâtiment soviétique ne contenait aucune matière nucléaire au moment de son naufrage.

Le naufrage du cargo soviétique est survenu moins de 24 heures après que la tempête eût fait sombrer la plate-forme de forage «Ocean Ranger», entraînant 84 personnes dans la mort, et à 100 milles nautiques de l'endroit où la première catastrophe maritime a eu lieu.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −15 Max.: −3
CIEL VARIABLE

DEMAIN: VENTEUX ET ENSOLEILLÉ

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−19	−2	Ciel variable
Outaouais	−15	−3	" "
Laurentides	−18	−3	" "
Cantons de l'Est	−22	−2	" "
Mauricie	−22	−6	" "
Québec	−20	−6	" "
Lac-Saint-Jean	−22	−6	" "
Rimouski	−20	−8	" "
Gaspesie	−20	−8	" "
Baie-Comeau	−22	−12	" "
Sept-Iles	−22	−12	" "

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	7	12	
Edmonton	−14	−5	
Regina	−12	−4	
Winnipeg	−5	0	
Toronto	−6	0	
Fredericton	−19	−7	
Halifax	−12	−4	
Charlottetown	−15	−6	
Saint-Jean	−14	−8	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	−3	11	Nlle-Orléans	13	25
Buffalo	−6	3	Pittsburgh	2	8
Chicago	0	3	San Francisco	12	16
Miami	22	28	Washington	6	18
New York	1	14			

Les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	1	4	Madrid	5	8
Athènes	5	12	Moscou	−8	−2
Acapulco	23	31	Mexico	9	22
Berlin	−1	5	Oslo	−8	0
Bruxelles	−3	5	Paris	2	4
Buenos Aires	17	29	Rome	4	16
Copenhague	−2	1	Séoul	−3	7
Genève	0	5	Stockholm	−11	−1
Hong Kong	13	19	Tokyo	5	8
Le Caire	8	20	Trinidad	28	36
Lisbonne	2	4	Vienne	−1	3
Londres	—	—			

La Quotidienne
Tirage d'hier
6 - 5 - 0
LOTO-SELECT: 8697

la presse

COLLIGÉE PAR LES PROPRIÉTAIRES

Liste noire de locataires

Les trois associations connues de propriétaires à Montréal sont en train d'établir une «liste noire» globale des mauvais locataires. Selon les mots propres utilisés par la Ligue des propriétaires de Montréal, «cette liste sera très utile pour éviter de louer à des abonnés de la Régie ou à ceux qui accumulent des procédures en cour».

DENIS MASSE

Chez les trois associations de propriétaires existantes à Montréal, on cherche actuellement, par des moyens qui leur sont propres, à identifier les locataires considérés comme mauvais payeurs ou encore ceux contre qui ont été prononcées des sentences d'éviction.

La Ligue des propriétaires de Montréal, pour sa part, fait circuler actuellement parmi ses 1,600 membres un formulaire polycopié demandant à chacun de dénoncer ceux de leurs locataires qui auraient eu des démêlés avec la Régie du logement.

La direction de la Ligue demande à ses membres d'attacher à leur dénonciation copies des jugements qui auraient pu être rendus dans chaque cas relevé.

Elle promet aussi de publier dans un prochain bulletin la liste complète mise à jour des locataires qui ont accumulé au moins deux causes ou plus à la Régie.

Mais le président de la Ligue, M. Pierre Aubry, déclarait hier à LA PRESSE que les administrateurs discutaient actuellement avec leurs conseillers juridiques de l'usage qu'ils feraient exactement de cette liste noire.

À la Commission des droits de la personne, aucune plainte n'a encore été logée contre de tels procédés et on nous informe qu'il n'y a pas de loi au Québec qui interdise formellement l'établissement de listes noires, surtout si elles s'appuient sur des documents officiels comme des jugements de la Régie des logements, mais, a ajouté M. André Loiselle, agent d'information à cette Commission, «pareille consultation peut poser des problèmes d'éthique; la Commission est toujours soucieuse quand elle voit s'établir une justice parallèle».

«Il y a lieu de se demander en tout cas, poursuit M. Loiselle, si pareille cueillette de données ne pourrait donner prise à des cas d'atteintes à la réputation.»

Banque de données

À l'Association des propriétaires d'immeubles du Québec (PROPIQ), on procède de façon un plus confidentielle. «Sans dresser une liste noire formelle, informe le président Jules Maroist, nous avons demandé à nos membres de nous indiquer les mauvais locataires, de nous déclarer les mauvaises expériences qu'ils ont pu avoir.» Très réservé sur cette question, M. Maroist n'a pas voulu indiquer de façon précise l'usage exact que l'Association entendait faire de cette banque de données qui lui est fournie par ses membres.

Selon l'Association, il y a eu 37,000 cas d'éviction à Montréal entre octobre 1980 et juin 1981.

Chez les Proprios-Unis dirigés par M. Germain Geffard, un ancien directeur de la Ligue des propriétaires, on a invité hier soir les propriétaires présents à une assemblée générale, à donner les noms des mauvais locataires. L'initiative revient au vice-président de l'Association, M. Thedore Didone, qui a dit souhaiter «combiner les deux listes (celle de la Ligue et la leur) pour en faire une espèce d'annuaire que les propriétaires pourraient consulter au besoin».

Plus modéré, le président Geffard a émis l'intention de tenir prochainement une assemblée qui réunirait à la fois des locataires et des propriétaires afin d'établir le consensus qui manque actuellement entre les deux catégories de personnes.

L'établissement des listes noires apparaît utile aux propriétaires au moment où ceux-ci s'apprêtent à adresser à leurs locataires des avis d'augmentations de loyer.

Gazoduc: Québec entend agir «unilatéralement»

Le gouvernement entend agir «unilatéralement et très rapidement» pour mettre de l'ordre sur les chantiers du gazoduc à moins que les patrons et les syndicats collaborent et fassent preuve de responsabilité pour mettre fin à la situation de «violence, d'intimidation et de discrimination dans l'embauche» en ne se conformant immédiatement à la loi et

LISA BINSSE

les règlements du secteur de la construction en ce qui a trait au placement.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier aux responsables patronaux et syndicaux du secteur de la construction, le ministre du Travail, Pierre Marois, affirme que la situation a atteint un «point de détérioration qui ne peut être toléré. Cette situation doit cesser».

Il espère qu'avec la collaboration des travailleurs et des entrepreneurs que, d'ici la fin de semaine, les travaux sur les chantiers du gazoduc pourront se poursuivre «dans l'ordre et dans le plein respect des droits des travailleurs».

Rappelons que la compagnie Pe Ben Pipeline à Saint-Sulpice fermait temporairement son chantier mardi et demandait au gouvernement d'agir dans les deux jours suivant pour assurer la protection des travailleurs sur son chantier. Elle doit prendre aujourd'hui sa décision finale sur l'avenir du chantier.

A ce sujet, M. Marois a déclaré que le gouvernement entend tout mettre en oeuvre pour faire cesser «les désordres et la terreur exercés par un groupe limité d'individus sous les directives de personnes indésirables. Ces personnages, dit-il, et les groupes de fiers-à-bras à leur solde constituent l'élément central qui est à l'origine de ces désordres».

Il a déclaré que le gouvernement, et plus particulièrement les ministères du Travail et de la Justice, est pleinement conscient des problèmes qui existent sur les chantiers du gazoduc et entend prendre ses responsabilités. Sans en préciser la nature, le ministre Marois a soutenu que les deux ministères directement impliqués s'entendaient sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation.

Par contre, le ministre semble préférer faire appel à la collaboration des entrepreneurs et des syndiqués qui oeuvrent sur les chantiers du gazoduc. C'est, selon lui, «la façon normale d'opérer le redressement d'une telle situation». Il veut éviter des gestes unilatéraux que «certains pourraient décrier et dont l'ensemble souffrirait».

Il demande donc aux entrepreneurs de passer par les structures légalement reconnues pour recruter des travailleurs et ainsi permettre à chaque travailleur qualifié une chance de travailler sur le gazoduc, quelle que soit son allégeance syndicale.

Rappelons que certains travailleurs de la CSN et du Conseil provincial international, dont les plombiers dissidents du local 144, se plaignent que les entrepreneurs du gazoduc, dont la compagnie Pe Ben, favorisent la FTQ- construction dans l'embauche. Pour ce qui est des soudeurs du groupe de Jean-Claude Sureau, ils demandent que l'unique responsable du placement pour le 144 soit M. Sureau. Or, M. Sureau, comme le ministre l'a rappelé hier, n'est qu'un simple membre du 144 et n'a pas légalement le droit de faire du placement.

Ce double problème de placement a d'ailleurs donné lieu à des incidents violents sur le chantier de Saint-Sulpice, dont ceux de la fin de semaine dernière qui ont causé pour quelque $40,000 de dommages à l'équipement de la compagnie Pe Ben. Contrairement à ce que LA PRESSE a déjà rapporté, personne n'aurait encore été accusé en rapport avec ces incidents. Selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, des accusations seront possiblement portées aujourd'hui ou demain.

Les policiers de la Sûreté du Québec, unité crimes contre la personne, Montréal, ont procédé au cours de la soirée à l'arrestations de quelques personnes. Ces arrestations furent effectuées dans les régions de Joliette, Boisbriand, Legardeur, Lachenaie, Valleyfield et de Montréal relativement aux événements survenus aux chantiers de la Cie «Pe-Ben Pipe-Line» dans les régions de Joliette et St-Sulpice.

Les personnes arrêtées seraient interrogées au quartier général de la Sûreté du Québec à Montréal et devraient comparaître au palais de justice de Joliette au cours de la matinée sous des accusations de voies de fait, ou, de dommages à la propriété, ou, d'intimidation.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

«On veut une date précise et le plus rapidement» ont demandé leurs porte-parole.

«On veut des élections»

Seule une élection au Local 144 des plombiers peut rétablir la situation pour le moins tendue sur le chantiers du gazoduc. «On veut une date précise et le plus vite possible».

LISA BINSSE

C'est du moins le message «clair et précis» que trois porte-parole des plombiers dissidents du 144 ont donné hier au représentant du ministre du Travail, Pierre Marois, lors de l'occupation par quelque 1,500 plombiers du bureau du ministre à Montréal.

Quittant le stationnement du Centre Claude-Robillard vers 9h30, les manifestants, bruyants mais paisibles, se sont dirigés vers l'édifice du ministère du Travail. Ils sont entrés et environ 300 personnes du groupe (les autres sont restés au rez-de-chaussée) ont rapidement envahi le 11e étage où se trouve le bureau du ministre. Ils y sont restés environ une heure et demie.

Les trois membres du Local 144, choisis spontanément par les plombiers dissidents, dont le chef Jean-Claude Sureau était au rez-de-chaussée, ont demandé à André L'Heureux, ancien vice-président de la CSN et maintenant conseiller spécial auprès du ministre, une date précise pour cette élection au local, qui est sous tutelle gouvernementale depuis sept ans. Ils ne s'objectent pas à ce que la tutelle continue mais ils préféreraient la voir levée.

Visiblement écoeurés et même agressifs, ces plombiers ont expliqué à M. L'Heureux (la seule personne sur place pour les recevoir) leurs revendications tout en lui expliquant rapidement ce qui, selon eux, se passe dans ce local depuis le début de la tutelle décrétée en 1975 (favoritisme sur les chantiers, manque d'information, intimidation, etc.), tout en précisant que «les travailleurs en ont soupé de cette situation-là».

Ces trois porte-parole membres du Local 144, qui compte 4,500 membres au Québec, tiennent le tuteur, Me Gérard Beaudry, responsable de la violence actuelle sur les chantiers du gazoduc, violence qui n'existerait pas, disent-ils, si Me Beaudry avait fait des élections.

Quant au représentant international de l'Association Unie pour le Québec, Roger Bélanger, ces porte-parole n'ont pas mâché leurs mots. «Il a vendu les gars».

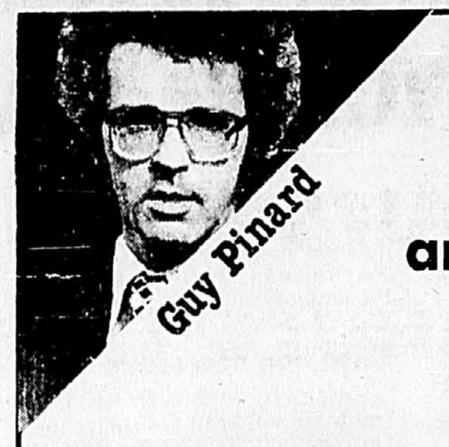
M. L'Heureux, visiblement mal à l'aise dans son rôle de porte-parole sur un dossier qu'il dit ne pas connaître, a rappelé aux trois plombiers la violence qui existait sur les chantiers de la construction avant la Commission Cliche, «un passé terrible qui rend le présent difficile». Il s'est dit convaincu que ce qu'ils (le ministère du Travail) veulent à Québec c'est s'assurer que la démocratie existe vraiment dans ce local avant de déclencher une élection.

«Est-ce qu'on va vivre dans le passé? Vous noircissez le dossier, ont répliqué les trois plombiers. S'il y a des bandits au local que la police les arrête. On n'est pas des fiers-à-bras, mais des militants».

Après cet entretien, les plombiers ont quitté les lieux à la demande de M. L'Heureux, qui a fait comprendre aux représentants que les manifestants avaient atteint leur objectif. «Vous avez démontré que vous êtes unis derrière cette revendication».

Charles Lacas, le gérant d'affaires du Local 144 contesté par les dissidents, n'était pas particulièrement impressionné par le nombre de participants «quand on sait que certains y étaient par peur».

Il a rappelé que tous ceux qui avaient débrayé illégalement pour participer à cette manifestation sont passibles d'amendes en vertu du décret de la construction.



Bon anniversaire, monsieur le maire!

Le maire Jean Drapeau célèbre aujourd'hui son 66ème anniversaire de naissance. Et alors que la majorité des politiciens envisageraient, à cet âge relativement avancé, la possibilité de prendre leur retraite, notre maire bien-aimé a déjà entrepris la campagne électorale qui devrait lui permettre sans problème de prolonger de quatre ans son séjour à l'Hôtel de ville de Montréal.

Pour les contribuables montréalais, c'est donc un jour de réjouissances. Bien sûr, leurs taxes sont élevées, mais on n'a rien sans rien, veut le dicton populaire. Pour s'offrir en un peu plus de deux décennies une exposition universelle sur des îles créées de main d'homme, une Place des arts à volets multiples, un métro suscitant l'envie et des Jeux olympiques présentés dans les équipements les plus coûteux sinon les plus somptueux du monde, il fallait évidemment dépenser. Et pour dépenser, il fallait aller chercher l'argent là où il se trouvait, en l'occurrence chez les banquiers, que les contribuables montréalais doivent maintenant rembourser.

Mais rassurons-nous. Outre le projet encore imprécis d'une liaison rapide par train entre Mirabel et New York, notre maire bien-aimé met l'accent depuis quelque temps sur des projets plus modestes, plus près du peuple, comme «l'opération 10,000 logements», les maisons de la Culture (les bonnes vieilles bibliothèques en langage populaire) et la construction d'équipements sportifs plus à la mesure de nos moyens. Quant au projet de train Mirabel-New York, ne vous inquiétez pas. Avant que les Américains décident d'embarquer dans cette baignoire sans fond (le président Reagan a une propension pour les réductions des subventions au transport ferroviaire — Amtrak et Conrail en savent quelque chose — plutôt que pour des augmentations), le maire Drapeau aura eu le temps de prendre (enfin! soupireront certains) sa retraite.

Une chute malencontreuse

Mais cette 67ème année commence fort mal pour le premier magistrat de Montréal, puisqu'il achève un séjour à l'hôpital occasionné par une malencontreuse chute à l'Hôtel de ville sur un parquet que des employés sans doute trop zélés (eh oui, ça existe encore...même dans la fonction publique municipale) avaient trop bien ciré.

Et il aura fallu cette blessure pour que le maire rate une première journée de travail à l'Hôtel de ville en plus de 20 ans. Car, qu'on aime ou non ses méthodes et son style d'administration, il est une chose dont on ne pourra jamais l'accuser, et c'est d'être paresseux. Si chacun de nous démontrait autant d'enthousiasme et de ténacité dans l'exécution de son travail que Jean Drapeau, le Québec s'en porterait certes mieux qu'actuellement.

Des trottoirs mal entretenus

Même si on ne doit jamais souhaiter de malheur à quelqu'un, je me suis mis à espérer pour un instant (avant d'en connaître la raison véritable) que la chute du maire Drapeau soit survenue sur un trottoir public parce que je me disais qu'à la suite d'un tel accident, il aurait vu à ce que les trottoirs soient désormais mieux entretenus.

En effet, jamais l'enlèvement de la neige n'a été bâclé d'une façon aussi remarquable que cette année. D'une part, j'ai l'impression que la Ville ne fait guère respecter par les entrepreneurs en déneigement le règlement des 72 heures puisque les piétons doivent patauger dans la gadoue beaucoup plus longtemps que trois jours aux intersections.

En deuxième lieu, le déblaiement des trottoirs est mal fait, surtout sur les artères affublées de parcomètres. Prenons l'exemple du tronçon du boulevard Saint-Laurent situé entre les rues Saint-Antoine et Viger. Entre les parcomètres, la neige s'accumule contre le parapet, elle fond le jour sous les rayons du soleil pour ensuite geler et former une couche de glace dangereuse à la tombée de la nuit. Cette situation a duré pendant une semaine après la dernière tempête, avant qu'on ne vienne passer un grattoir et épandre un peu de sable.

La situation étant ce qu'elle est, il sera d'ailleurs intéressant de voir le nombre des réclamations relatives à une chute sur le trottoir reçues par la Ville de Montréal au cours de l'hiver 1981-82 car j'ai l'impression qu'il surpassera le sommet de 800 enregistré en 1973 (le nombre a varié de 450 à 800 depuis 1970). Mais de toute manière, on ne connaîtra jamais le nombre exact des chutes sur les trottoirs, car de nombreux citoyens ne se donnent même plus la peine de porter plainte, devant la parcimonie avec laquelle le Contentieux de la Ville de Montréal accueille ce type de réclamations. L'an dernier, en effet, à peine quelques dizaines plaintes ont été acceptées par le Contentieux, ce qui n'est guère de nature à encourager les citoyens.

Mais qui sait, monsieur le maire, en guise de cadeau d'anniversaire à vos concitoyens, peut-être aurez-vous la bonté d'aviser le Contentieux d'être un peu moins parcimonieux? Une chute, c'est si vite arrivé, et au moment où on s'y attend le moins. Vous en savez quelque chose....

HEURTÉS PAR UN TRAIN

Mort tragique de septuagénaires

Un couple de septuagénaires a perdu la vie mercredi après-midi de façon tragique, lorsque l'automobile dans laquelle ils prenaient place a été heurtée par un convoi de marchandises du Canadien National à un passage à niveau du chemin Bellerivière près du village de Sainte-Scholastique à Mirabel.

RAYMOND GERVAIS

Les victimes ont été identifiées comme étant M. et Mme Wilfrid Gauthier habitant la région de Mirabel.

Selon l'asssistant-directeur du service des incendies de cette localité, M. Yves Thibodeau, l'automobile des victimes s'est engagée sur la voie au moment même où le train du CN qui circulait à 48 kilomètres heures traversait le passage à niveau.

L'automobile du couple a été déchiquetée et traînée par la locomotive sur une distance de 1,448 mètres. Les pompiers de l'endroit ont mis une heure et demie pour dégager les corps des deux victimes qui selon toute vraisemblance, sont mortes au moment de l'impact.

Toujours d'après M. Thibodeau, les Gauthier étaient connus de tous à Sainte-Scholastique. M. Gauthier ayant été le forgeron du village durant plusieurs années. «C'était un couple aimé et respecté par tout le monde. M. Gauthier avait pris sa retraite il y a quelque temps et anticipait une retraite paisible avec sa femme.

Aujourd'hui voyez-vous, il était venu faire quelques emplettes au village et retournait chez lui au moment de l'accident, a dit le pompier.»

L'assistant-directeur des incendies s'explique mal ce qui a pu se passer, mais comme il y a deux passages à niveau distancés approximativement de 50 mètres à cet endroit, il est possible que M. Gauthier ait mal évalué le rail sur lequel le train se trouvait.

Selon un employé du CN, le train a sifflé deux fois afin de signaler son approche et les signaux lumineux ont bien fonctionnés.

Le corps des victimes a été transporté à la morgue de Saint-Jérôme.

LONDRES VOTE 334 VOIX CONTRE 44 EN DEUXIÈME LECTURE

Le principe du «Canada Bill» adopté

■ LONDRES (PC) — Par 334 voix contre 44, la Chambre des communes britannique a approuvé hier en deuxième lecture le principe du «Canada Bill», qui prévoit le rapatriement de la constitution canadienne, avec une formule d'amendement et une charte des droits.

Le projet de loi devra toutefois franchir, au cours des prochaines semaines, les autres étapes de l'étude parlementaire à Westminster, avant d'être proclamé au Canada.

Au terme du débat, auquel il a assisté du haut des tribunes, le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, s'est dit satisfait du résultat du vote et de la façon dont s'est déroulé le débat, qui n'a duré que six heures et demie.

Vingt-six orateurs sont intervenus dans le débat, au cours duquel un bon nombre de députés aussi bien du côté du gouvernement conservateur que de l'opposition travailliste ont exprimé de sérieuses réserves à propos de la proposition constitutionnelle canadienne, soulignant d'abord l'opposition des diverses associations indiennes du Canada, puis celle du gouvernement du Québec, à l'accord tel que conclu entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones.

Au nom de la majorité conservatrice, le secrétaire adjoint aux Affaires extérieures, sir Humphrey Atkins, a recommandé à la Chambre d'accepter le projet de loi qui, a-t-il dit, vient mettre un terme à une situation anachronique, le Canada devant encore faire appel au Parlement de Westminster pour amender sa constitution.

Il a affirmé que le Parlement britannique ne devrait pas chercher à amender le projet de loi, quelque modification que ce soit n'ayant pas été requise par le Parlement canadien.

Crise non nécessaire

En outre, a-t-il affirmé, il ne faudrait pas que le Parlement retarde le débat sur le «Canada Bill», en attendant que les tribunaux aient tranché les causes actuellement en suspens, soit en Grande-Bretagne dans le cas des Indiens et au Canada dans le cas du Québec.

«Il y a un moment où on ne peut plus attendre, parce que cela pourrait durer des années,» a-t-il dit.

Précédemment, le président de la Chambre avait statué que le Parlement britannique avait le pouvoir d'une part d'amender le «Canada Bill» et d'autre part de débattre la question même si des causes s'y référant sont encore pendantes devant les tribunaux.

Pour l'Opposition travailliste, M. Dennis Healy, a de son côté déclaré que le «Canada Bill» devrait être adopté tel quel, tout amendement, a-t-il dit, pouvant créer une crise constitutionnelle non nécessaire entre les deux pays.

Position claire

Il a toutefois critiqué le gouvernement du premier ministre Thatcher pour avoir pressé le débat aux Communes, alors que certaines questions légales demeurent encore en suspens.

M. Healy a par ailleurs demandé au gouvernement canadien, sur la question des droits des Indiens, de clarifier officiellement sa position de manière à apaiser les inquiétudes de plusieurs parlementaires britanniques.

Le ministre Chrétien a répliqué, à la suite de ce débat, disant que la position du gouvernement du Canada était clairement exprimée dans sa résolution constitutionnelle et qu'il n'avait rien à ajouter.

«Nous sommes le seul pays dans le monde à inscrire les droits des aborigènes dans notre constitution», a-t-il dit.

Question politique

C'est sir Bernard Braine, député de la majorité conservatrice, qui, au cours du débat, s'est opposé le plus farouchement au projet de loi, disant «qu'il est inconstitutionnel pour le Québec et immoral pour les Indiens».

Plusieurs députés qui sont intervenus ont demandé qu'on suspende le débat jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les questions en litige.

Par contre, l'ancien premier ministre travailliste, M. James Callaghan, a déclaré que la question n'était pas tellement légale, mais avant tout politique.

«Refuser d'adopter le projet de loi serait un affront intolérable pour la nation canadienne et une source d'embarras pour la reine qui est aussi chef de l'État canadien», a-t-il dit.

Débat ignoré

L'un des orateurs, M. Enoch Powell (loyaliste d'Irlande du nord), a pour sa part déclaré que le Parlement britannique n'aurait dû être invité qu'à suspendre la relation constitutionnelle avec le Canada sans plus, les autres aspects du «Canada Bill» ayant dû être décidés entre Canadiens.

Le débat a donné lieu à des échanges intéressés entre les députés présents, parmi lesquels se trouvait au début le premier ministre, Mme Margaret Thatcher.

Sur les 634 députés que comptent les Communes, 378 ont participé au vote sur cette question qui est loin de soulever les passions en Grande-Bretagne.



photo AP

Le ministre canadien de la Justice, Jean Chrétien, au cours d'une conférence de presse à Londres, après le vote en deuxième lecture.

Lévesque: évitez la précipitation

■ QUEBEC — Le premier ministre Lévesque a écrit aux parlementaires britanniques, qui étudient présentement le projet de loi sur le Canada, pour leur demander d'éviter toute «action précipitée».

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Faisant d'abord observer que les tribunaux canadiens ne se sont pas encore prononcés sur le droit de veto du Québec, en matière de changements constitutionnels, René Lévesque suggère ensuite qu'il serait «hautement inapproprié» et «contraire à la tradition constitutionnelle» que le Parlement britannique adopte maintenant le projet de loi sur le Canada.

Le chef du gouvernement québécois propose, enfin, pour le cas où les «honorables» députés britanniques souhaiteraient quand même procéder à l'adoption immédiate de la loi, qu'ils y ajoutent un amendement.

Cet amendement ferait en sorte que la loi sur le Canada ne puisse prendre effet que si elle est «conciliable avec les conventions constitutionnelles canadiennes».

Le premier ministre Lévesque a rendu publique, hier, à Québec, cette lettre qu'il envoyait, le 15 février dernier, au leader du gouvernement britannique à la Chambre des communes, M. Francis Pym. Il a également fait parvenir un message semblable au leader de l'opposition à la Chambre des communes, au leader du gouvernement à la Chambre des Lords, ainsi qu'à son vis-à-vis de l'opposition.

UNE PREMIÈRE

Un séparatiste de l'Ouest élu

■ OLDS, Alberta (CP) — C'est le candidat du parti séparatiste Western Canada Concept, Gord Kesler, qui a remporté les élections partielles qui se déroulaient hier soir dans le comté de Olds Didsbury en Alberta.

Kesler, 36 ans, cowboy de rodéo et prospecteur de pétrole, a pris tout le monde par surprise hier en l'emportant avec une confortable majorité sur les candidats du Parti conservateur et du Crédit social. C'est la première victoire électorale du parti séparatiste dans l'Ouest depuis sa fondation, l'an dernier.

La circonscription d'Olds Didsbury était un fief du Crédit social depuis plus de 40 ans. Pour sa part, le candidat conservateur Stephen Stiles avait eu l'appui du premier ministre Peter Lougheed pendant sa campagne, mais cet appui n'a pas joué en sa faveur.

Kesler a interprété les résultats du vote comme étant une victoire contre le premier ministre Trudeau et contre Lougheed. Il espérait que Trudeau soit bouleversé par cette percée des séparatistes. «Avec un peu de chance, dit-il, il aura une crise cardiaque dans les heures qui suivent.»

Le vainqueur n'a pas été tendre non plus à l'égard de Lougheed. «Pourquoi M. Lougheed ne s'occupe-t-il pas des Albertains au lieu de passer son temps à s'inquiéter du sort de tous les Canadiens», a-t-il demandé.

Les résultats de 53 bureaux de scrutin sur 55 donnaient Kesler vainqueur avec 3,793 voix. Lloyd Quantz, le créditiste, arrivait en deuxième avec 2,552 voix, Stephen Stiles, du Parti conservateur, troisième, avec 2,345 voix. Les candidats néo-démocrate et libéral viennent loin derrière.

Firmes sous les ordres de Prague?

■ OTTAWA (PC) — Le député conservateur Elmer MacKay a demandé au solliciteur général Robert Kaplan, hier, de faire enquête sur la société montréalaise Omnitrade et ses trois filiales torontoises, Omnitrade Machinery, Vista Industries et Pantrac Manufacturing.

«Je crois, a déclaré M. MacKay, qu'il vaut la peine d'enquêter sur cette compagnie pour savoir si elle obéit aux lois canadiennes de l'impôt et si ses activités sont dans les meilleurs intérêts de notre pays.»

M. MacKay a ajouté qu'il avait raison de croire que cette compagnie et cinq de ses administrateurs prenaient des ordres de Prague.

M. Keplan a répondu qu'il ferait enquête, mais il a reproché à M. MacKay de lancer ainsi des noms sans porter des accusations précises.

«S'il a des renseignements au sujet de ces sociétés et contre ces personnes, a dit M. Kaplan, je lui demande de venir me les communiquer ou de les communiquer au service de sécurité.»

M. Kaplan a répondu qu'il fe- plus, une enquête générale sur le présumé harcèlement d'immigrants tchécoslovaques au Canada et «autres activités du service d'espionnage tchécoslovaque.»

Nouveau!
L'ÉPARGNE-RETRAITE CHEZ NOUS...
FINIS LES FRAIS!
Chez nous, à la Banque de Montréal, vous profitez d'un taux d'intérêt à rendement élevé. Mais en plus, vous ne payez absolument aucuns frais d'adhésion, aucuns frais de résiliation ni de frais annuels lorsque vous souscrivez à l'un des R.E.É.R. de dépôt que nous vous offrons.
RENSEIGNEZ-VOUS
Banque de Montréal



La revue des revues

Comme d'habitude le titre est un peu menteur. Plus modestement je me propose de ne vous parler que de trois revues, sorties récemment, «Le Berdache», «Le temps-fou» et «Objection»...

Le Berdache est la revue mensuelle de l'Association pour les droits de la communauté gaie du Québec (ADGQ). Il paraît que berdache était le nom sous lequel on désignait les homosexuels en France avant le XIXe siècle. Le Berdache est distribué gratuitement dans les clubs cafés et restaurants gais de la province, mais on le trouve aussi dans nombre d'endroits straights, librairies, théâtres, cinémas etc.

Cette revue propose sur du papier cheap un contenu qui ne l'est pas. Dans une typographie et une mise en page grise, ses textes sont souvent brillants. Dans le dernier numéro (27) le dossier sur la pornographie glandouille gentiment entre la décriminalisation de la sexualité et la désexualisation de la criminalité, mais donne tout de même la parole à une Josée Yvon qui ose dire: «Les femmes et les homosexuels)les) se battent pour l'égalité de tous les droits mais «comme une minorité dans l'obscurantisme», ils se refusent l'accès à la pornographie». Plus à l'ombre encore de nos désirs, une entrevue avec deux sado maso gais. Dommage que l'auteur, comme pour se dédouaner, cite Antonin Artaud avec tant de complaisance, en lui faisant faire l'apologie de la cruauté... faudrait quand même pas déconner, je veux dire faudrait quand même pas trp «intellectualiser»... Tout le monde sait que Artaud écrivait d'une main, tandis que de l'autre il se tapait sur la tête, simple manie d'écrivain. C'est ce qu'on appelle écrire sous le coup de l'inspiration. Rien à avoir avec le fouet...

Revenons au Berdache, Pierre Vallières (oui, ce Pierre Vallières-là) y signe une chronique que je lis religieusement, même si ça me donne des complexes. Parfois même je la découpe cette chronique, comme celle sur Pasolíní dans le numéro précédent.

Il y a aussi la chronique de Jeanne-d'Arc Jutras, «Zig-Zag». Ce mois-ci, c'est moi qu'elle ramasse. Avec des gants blancs on dirait. De quoi t'as peur Jeanne-d'Arc? Cogne, varge, bûche ma fille, bûche!... Sans blague, sans être maso, j'eusse préféré me faire vraiment maganer dans le Berdache plutôt que de me retrouver dans Châtelaine sous la signature d'une journaliste à particule qui me fait dire des âneries sur le plaisir. Ces âneries, je les ai dites notez bien, mais j'aimerais vous y voir, vous... à 4 heures de l'après-midi, au téléphone, une voix à particule qui m'a demandé: «Parlez-moi donc du plaisir M. Foglia...» Je n'ai pas osé lui dire que j'écrivais d'une main comme Artaud. Dieu sait ce qu'elle aurait imaginé que je faisais avec l'autre...

●

Ça m'ennuie de le dire, le dernier Temps-fou (février-mars) m'a déçu. Mais peut-être que j'attends trop de cette revue et des gens qui la font. Peut-être que je suis trop straight pour la presse parallèle... peut-être que je suis trop paresseux, pas assez curieux. Peut-être que je suis un peu con finalement, c'est bien possible. Il reste que j'ai bien du mal à encaisser, par exemple, la dernière chronique de la revue, le «happy-end» de Serge Martel qui «plante» un article paru dans l'Actualité et son auteur Daniel Pérusse. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, je l'ai trouvé bon l'article de Pérusse sur les granolas du Plateau Mont-Royal. Bon et drôle. Alors que je trouve l'ironie de Martel plutôt lourde et maladroite. D'autant plus qu'elle arrive à la fin d'une revue qui n'est pas particulièrement comique. Ce n'est sûrement pas Sansfaçon qui m'a fait rire avec «Tchèque tes intérêts mon amour!»... mais j'y pense, il voulait peut-être me faire brailler? Raté de toute façon. Quant à l'enquête passionnelle de Diane Cadoret, je l'avais déjà lu quelque part, ça fait même dix ans que je n'arrête pas de la lire et je ne suis toujours pas plus avancé. Elle non plus apparemment. Pas plus que Carole Vallières, Véronique Dassas et ses invités dans les pages suivantes. Ça allait tellement nul part cet affaire-là, qu'à un moment donné je me suis dit: «Suis-je dans le «Temps-fou» ou dans la «Vie en rose»?»... En repensant à Artaud qui écrivait sous le coup de l'inspiration, je ne peux m'empêcher de constater à la lecture (et à la relecture) du discours sur la violence faite aux femmes, qu'il y a des gens à qui les coups ne valent vraiment rien pour écrire.

Mais j'exagère, il y a dans ce numéro du Temps-fou une admirable lettre de Pologne et une fiction «Journale Blanche» qui mérite que vous achetiez la revue.

●

«Objection», revue indépendante d'information et de vulgarisation juridique, vient de publier son premier numéro. «La revue la plus attendue en 1981», lit-on en page couverture. N'exagérons rien! Personnellement je m'en étais très bien passé jusqu'ici.

Mise en page vivante, présentation soignée, le prix aussi: $3.00. Je ne dis pas que ce premier numéro ne les vaut pas, je dis seulement que c'est un peu cher pour une revue bien faite, critique, mais sans surprises. Les dossiers qu'on y traite «la vie en prison», «la prostitution», «corridart», c'est du vieux stock rafraichi, éclairé différemment mais du vieux stock pareil.

Par exemple, j'ai été intéressé d'apprendre que les plus hauts honoraires jamais payés à des avocats, $10 millions viennent d'être versés aux trois avocats qui ont défendu et gagner une cause qui trainait depuis 1922. La nation Sioux qui avait intenté des poursuites pour une terre qu'on lui avait volée vient de se voir accorder $17,5 millions pour ces terres et $88 millions d'intérêts. La cour a accordé 10 pour cent de cette somme aux avocats en paiement de leurs honoraires.

Je vous disais que j'avais été intéressé d'apprendre ça... je l'ai été moins quand j'ai su que la nouvelle était sortie il y a un an dans le New York Times... J'aime pas avoir l'impression d'habiter si loin en province que les nouvelles m'arrivent avec un an de retard... même si c'est vrai.

DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL D'URGENCE

Aide aux agriculteurs: la part du lion va à l'Ontario

OTTAWA — À moins de changements dramatiques dans la tendance actuelle, c'est l'Ontario qui recevra la part du lion du programme d'urgence de $50 millions annoncé dans le budget fédéral de novembre pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté à cause des taux d'intérêts trop élevés.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Au 31 janvier, la Société du crédit agricole, qui administre ce programme, avait approuvé 66 demandes d'aide d'agriculteurs ontariens, pour un montant total de $8,096,000, comparativement à 22 demandes en provenance du Québec, pour une somme de $1,649,000.

Avec une population beaucoup plus importante, le Québec a reçu moins que la Colombie-Britannique ($1,859,000), le Manitoba ($2,668,000) et les provinces de l'Atlantique ($1,889,300).

Pourtant, les agriculteurs québécois éprouvent eux aussi des problèmes financiers. Selon le ministère fédéral de la Consommation et des Corporation, le Québec comptait 12 des 25 faillites enregistrées dans des exploitations agricoles au mois de janvier au Canada.

Mais les agriculteurs du Québec en difficulté ont eu tendance jusqu'à maintenant à demander de l'aide à leur Office provincial de crédit agricole, tandis que ceux de l'Ontario ne jouissent pas d'un tel service de la part du gouvernement de Queens Park qui s'est fié aux programmes de la société fédérale du crédit agricole.

Ainsi, au 31 janvier, 115 agriculteurs ontariens avaient fait une demande d'aide fédérale promise dans le budget de novembre, tandis que seulement 22 du Québec avaient fait une telle demande.

Les fonctionnaires fédéraux estiment que le programme a démarré lentement au Québec parce que bon nombre d'agriculteurs ne croyaient pas disposer des garanties nécessaires pour y être admissibles.

Le secrétaire parlementaire du ministre Whelan de l'Agriculture, M. Marcel Ostiguy, a déclaré de son côté que le programme fédéral semblait trop rigide, en ceci qu'il force les requérants à faire la preuve qu'ils sont au bord de la faillite, et à démontrer du même coup que leur exploitation peut redevenir rentable en deux ans.

Un porte-parole de la société du crédit agricole a révélé néanmoins que 68 autres demandes en provenance du Québec ont été présentées depuis le début de février. On a toutefois confirmé que les demandes continuent d'affluer en provenance de l'Ontario, ce qui porte à croire que la majeure partie du $50 millions prévus dans le budget ira à cette province.

Selon toute vraisemblance, c'est l'existence même de l'Office du crédit agricole au Québec et l'absence de politique similaire en Ontarion qui est à la base de ce déséquilibre.

Jusqu'à tout récemment, les agriculteurs québécois ont eu droit à des prêts portant des taux d'intérêt de huit p. cent de l'Office.

Ce taux était nettement plus avantageux que celui du programme fédéral, qui réduit à 11,75 p. cent le taux des prêts consentis par la Société du crédit agricole pour une période de deux ans. Avec comme résultat que les agriculteurs du Québec ont moins cherché à profiter des programmes fédéraux que leurs collègues de l'Ontario.

Le Québec vient de modifier sa politique de taux d'intérêt à l'endroit des agriculteurs. Dorénavant, ceux-ci devront payer un taux de base de quatre p. cent d'intérêt et assumer la moitié de la différence entre ce quatre p. c. et le taux commercial sur les taux garantis par l'Office du crédit agricole.

Ce qui veut dire qu'à un taux de 20 p. cent, l'emprunteur devra payer environ 12 p. cent d'intérêts sur ses emprunts. Cette révision à la hausse des taux de l'Office du crédit agricole aura pour effet de rendre plus attrayant le programme fédéral d'aide aux agriculteurs. Mais ce programme se termine dans moins d'un mois et demi, et il y a de bonnes raisons de croire que la majeure partie des $50 millions prévus à cette fin dans le budget de novembre aura déjà été allouée ailleurs.

Caisses d'entraide: les libéraux invitent Parizeau à tenir parole

QUÉBEC — L'opposition libérale demande que le ministre des Finances Jacques Parizeau verse la totalité des $90 millions promis aux membres des caisses d'entraide, et non pas seulement les quelque $25 millions que lui coûteront les membres des caisses qui ont dit «oui» au plan Dugal.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

«Comme l'a admis M. Parizeau mardi, ont déclaré hier les députés Richard French et Daniel Johnson, ces $90 millions étaient une compensation pour la négligence du gouvernement péquiste, dans le dossier des caisses d'entraide et, en toute justice, les autres $65 millions devraient leur être versés».

Les députés libéraux rappellent que le ministre a admis cette semaine que les conclusions, dévastatrices selon eux, du rapport de la Commission des valeurs mobilières de 1978 sur les caisses d'entraide avait été soumises au conseil des ministres à l'époque.

«Il ne faut pas pénaliser, ajoutent-ils, les épargnants qui sont victimes de la négligence et du manque de courage politique du gouvernement, qui n'a pas donné suite au rapport.»

«La colère de Parizeau contre Desjardins, poursuivent French et Johnson, ne doit pas faire oublier la question fondamentale, qui est la protection des épargnes des membres des caisses qui ont dit non au plan Dugal-Parizeau.»

Ils font également valoir que les membres qui se sont prononcés en faveur du plan dans les caisses qui ne l'ont cependant pas accepté par un vote supérieur à 75 p.c. ne douvent pas être oubliés. «Ils se sont prévalus de ce qui était offert par la loi 40 sur les caisses et il est injuste de les pénaliser en les privant de l'appui financier que le gouvernement a offert.»

M. French fait également remarquer que dans un grand nombre de caisses, le vote négatif pouvait être motivé autant par un désaveu des administrateurs locaux ou par la volonté de maintenir la formule coopérative que par un rejet du plan.

Pas un cadeau

Aporès avoir soutenu que Parizeau refuse de verser les autres $65 millions parce qu'il éprouve de l'amertume contre Desjardins, il souligne que cette somme ne serait pas un cadeau à l'institution de Lévis mais un apui aux membres lésés par l'incurie gouvernementale.

Il soumet que la solution Desjardins n'est pas la seule et qu'il n'est pas exclu, par exemple, qu'une nouvelle fédération indépendante regroupant notamment les caisses puissantes qui ont dit «non» dimanche puisse être créée, en maintenant si elles le souhaitent la formule coopérative.

«Parizeau doit trouver les instruments pour verser aux membres les $65 millions qui restent.»

M. French balaie par ailleurs l'affirmation du ministre à l'effet que le gouvernement n'avait pas les outils qui lui auraient permis de contrôler efficacement les caisses d'entraide. «Ce ne sont pas les outils qui manquaient mais la volonté politique.»

Interrogé par ailleurs sur l'impact de ces $65 millions sur les finances publiques, M. French a dit que le pont avait été franchi lorsque l'Assemblée nationale avait voté unanimement en faveur de la loi 40 et qu'il ne fallait pas faire d'économies sur le dos des épargnants.

Seuls les individus dont les caisses ont adopté le plan Dugal pourront se prévaloir, sous forme d'avantages fiscaux et sur une période de deux ans, des sommes promises par le ministre. M. Parizeau disait *mardi* au sujet des membres des autres caisses qu'il n'allait pas verser des larmes de sang parce qu'ils refusaient les avantages offerts et qu'il n'allait pas les leur imposer. «Ce n'est pas le principe du foie gras», avait-il ironisé.

PC au Québec : le temps n'est pas venu, dit LaSalle

OTTAWA (PC) — Selon le député de Joliette Roch LaSalle, le temps n'est pas venu de mettre sur pied un parti conservateur provincial au Québec.

La question doit être discutée à la fin du mois à Montréal lors d'un congrès de l'aile québécoise des conservateurs fédéraux. M. Mario Beaulieu, un ancien ministre dans le gouvernement de l'Union nationale, doit préparer un rapport sur cette question pour discussion au congrès.

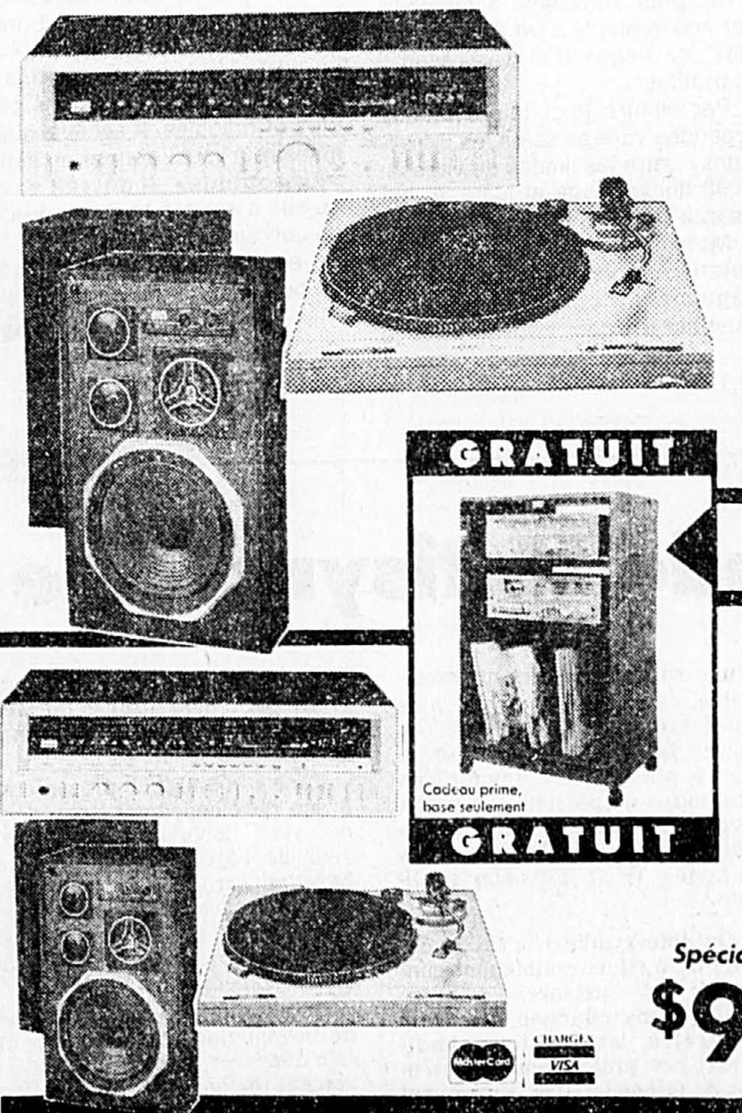
Mais s'il n'en tient qu'à l'unique député conservateur du Québec, un tel parti provincial ne doit pas voir le jour avant la prochaine élection fédérale.

«Tout le monde, en principe est convaincu qu'on doit avoir un parti provincial mais il y a des questions pratiques. A-t-on le million de dollars qu'il faut, a-t-on le chef qu'il faut, a-t-on la structure qu'il faut?» demande M. LaSalle.

M.T.L. ELECTRONIQUE INC. ET Sansui

DÉJÀ 8 ANS

Il y a 8 ans, M.T.L. Électronique signait sa franchise avec SANSUI. Pour célébrer l'occasion, M.T.L. et SANSUI, vous offre deux spéciaux de leur série «PRO».



Ensemble # 1
- le récepteur AM-FM stéréo, modèle 4900 Z, de 110 watts RMS totales avec moins de .03% de distorsion harmonique
- le tourne-disque à entrainement par courroie asservi par générateur de fréquence, modèle SL-B202
- les haut-parleurs à 4 voies, de 90 watts RMS

Spécial 8e anniversaire

$859.50

GRATUIT

En plus des supers prix spéciaux, nous vous donnons gratuitement cette attrayante base, à l'achat de l'un de ces systèmes.

Cadeau prime, base seulement

Ensemble # 2
- le récepteur AM-FM stéréo, modèle 5900 Z de 150 watts RMS totales, avec moins de .03% de distorsion harmonique
- le tourne-disque à entrainement par courroie asservi par générateur de fréquence, modèle SL-B202
- les haut-parleurs à 4 voies, de 90 watts RMS

Spécial 8e anniversaire

$959.50

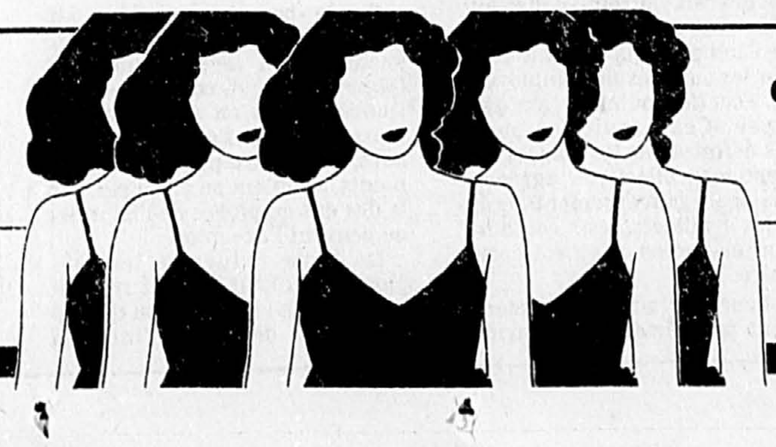
MasterCard CHARGEX VISA

M.T.L. ÉLECTRONIQUE

avant d'acheter ailleurs, venez donc nous voir

6952 est, rue Sherbrooke (metro Radisson) 255-2893	916 est, av. Mont-Royal (metro Mont-Royal) 527-9511	MAGASIN ENTREPÔT 6555, rue Papineau 376-8860
GREENFIELD PARK 699, boul. Taschereau 465-8211	GRANBY 92, rue Centre	2335 est, rue Bélanger coin Des Ecores 721-1106
12261, boul. Laurentien (près du pont Cartierville)	LONGUEUIL 1000, rue Sainte-Foy 651-9971	SAINT-HYACINTHE 1055, rue Laframboise

annoncez
dans le cahier spécial
mode printemps-été



date de publication: le samedi 13 mars
date de tombée: le lundi 1er mars

la presse

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Un sommet de la solidarité ou de l'affrontement?

La tension monte entre le gouvernement québécois et les centrales syndicales.

Le Premier ministre et M. Parizeau dénoncent régulièrement la trop grande disparité de rémunération entre les secteurs public et privé et annoncent leur ferme intention de mettre fin bientôt à cette anomalie.

Les secondes accusent M. Parizeau d'invoquer des études mensongères, de négocier les prochaines conventions par la voie des journaux, au risque de compromettre le prochain sommet économique, et se préparent à riposter avec une manifestation publique en avril.

Dans une entrevue accordée cette semaine au «Devoir», M. Parizeau disait que si le fédéral ne modifie pas ses positions sur les accords fiscaux, le gouvernement n'aura pas de marge de manoeuvre et devra trouver l'argent quelque part. Aussi, comme M. Lévesque, songe-t-il sérieusement à hausser les impôts.

Depuis quelques mois le gouvernement effectue d'importantes coupures dans les domaines de l'éducation et de la santé. Mais c'est loin de suffire. Par ailleurs il ne saurait être question d'accroître le déficit en recourant aux emprunts. On sait que les hausses de taxes de l'automne dernier avaient pour but de préserver la cote de crédit du gouvernement sur les marchés financiers.

Pratiquement la moitié du budget est mangée par les salaires payés dans les secteurs public et parapublic. Parce que les employés de l'État québécois sont proportionnellement plus nombreux et largement mieux traités que partout ailleurs au Canada, qu'en plus l'écart entre leurs salaires et ceux des emplois comparables du secteur privé, qui était de 11% en 1980-81, tend actuellement à s'élargir, le gouvernement paraît déterminé à corriger cette anomalie.

M. Lévesque fait souvent appel au devoir de solidarité des citoyens, qui doivent selon lui assumer équitablement les conséquences de la crise actuelle. Il vise particulièrement les employés qui émargent au trésor public. À compter de juillet ceux-ci auront droit à des hausses de salaires qui coûteront, selon les calculs de la Chambre de commerce de Montréal, $870 millions pour l'année 1982-83.

Que fera le gouvernement? M. Parizeau a dit qu'il ira plus loin que de simplement éliminer les clauses dites d'enrichissement. Établira-t-il un contrôle ou un gel des salaires des employés du secteur public? Il n'écarte aucune hypothèse.

Mais parle-t-il de la prochaine convention ou envisage-t-il de couper ou réduire les hausses prévues pour les derniers six mois du présent contrat? On ne sait pas.

Si le gouvernement veut, à l'occasion des prochaines négociations, réduire sensiblement l'écart des salaires entre le secteur public et le secteur privé, il agira selon le bon sens et l'équité. Mais s'il projette, à défaut d'entente, rayer unilatéralement les avantages acquis dans la convention en cours, comme l'invite à le faire la Chambre de commerce de Montréal, c'est une autre histoire.

M. Lévesque aime citer en exemple l'entente survenue entre la société américaine Ford et ses employés qui, pour préserver leurs emplois, ont convenu d'un gel des salaires pour une durée de 31 mois.

Mais il faut souligner qu'il s'agit d'une entente conclue volontairement entre les parties. Le gouvernement pourrait-il s'arroger un droit que n'ont pas les entreprises privées? Surtout pourrait-il sans discréditer l'État renier sa signature et ne pas honorer un contrat qu'il a négocié de bonne foi avec ses employés?

Quant à l'éventualité d'une hausse des impôts, qui paraît de plus en plus inévitable, M. Parizeau a beau dire qu'elle serait appliquée avec des dosages extrêmement compliqués pour qu'elle soit équitable et d'un rendement suffisant, sans pour autant nuire à la performance économique. Qui croit encore aux dons de prestidigitateur du ministre des Finances?

Le Québec n'est-il pas affligé d'un fardeau fiscal de quelque 25% supérieur à celui du reste du Canada? Comme la classe moyenne — ne parlons pas des petits salariés — a dépassé le point de saturation fiscale, c'est vraisemblablement la catégorie des hauts salariés qui casquera. Mais il s'agit d'un groupe de salariés très mobiles qui, parce qu'ils sont déjà plus taxés que dans les autres provinces, ont commencé à quitter le Québec. Ajouter à leur fardeau fiscal stimulerait l'exode de ces personnes hautement qualifiées dont l'économie du Québec a plus que jamais besoin.

Un sommet économique dit de la solidarité est censé se tenir dans quelques semaines. Est-ce que tous s'y rendront animés du même esprit de solidarité que celui qu'affiche le Premier ministre? S'y rendront-ils avec la détermination de chercher sincèrement une solution aux difficultés actuelles et d'assumer au besoin une part du fardeau?

À entendre le ton des messages que s'adressent de ce temps-ci le gouvernement et les centrales syndicales on a l'impression, hélas, qu'il s'agira moins d'un exercice de véritable concertation que d'un dialogue de sourds semblable à celui auquel a donné lieu le sommet d'Ottawa.

MARCEL ADAM

On a prévu l'excès de vitesse mais il reste l'excès de zèle

Le nouveau code de sécurité routière propose aux Québécois de «bien se conduire pour mieux vivre». Le jeu de mots n'est pas des plus heureux mais l'intention est claire: si l'on veut vivre, il va falloir mieux respecter les règles de la bonne conduite. Plus que cela: si l'on ne veut pas trop s'appauvrir, il va falloir respecter le code de la route. Car les amendes prévues sont assez élevées pour vider les goussets de bien des gens.

Heureusement, avant d'imposer ces amendes, le ministère des Transports a prévu une campagne d'information au code.

C'est là le principal avantage du code: il va susciter une campagne de sensibilisation importante, dépassant les slogans faciles. Trop de gens ne connaissent que très mal la réglementation existante tout simplement parce que personne ne la leur a apprise. Qui sait, par exemple, qu'à Montréal, on peut mériter une contravention en omettant de tourner vers le trottoir les roues avant d'un véhicule stationné dans une pente?

Le code de sécurité routière touche des points beaucoup plus importants: il propose aux automobilistes «une contribution au bien-être collectif». C'est dans ce sens qu'il faut accepter des règlements nouveaux sur les droits et les devoirs des piétons, sur le port de la ceinture et sur l'obligation du casque pour les cyclomotoristes. Il faut protéger tout le monde contre ceux qui manquent de conscience sociale.

Pour faire peur aux délinquants ou aux contrevenants d'occasion, le ministère a choisi de hausser considérablement les amendes. C'est facile, ça rapporte bien au Trésor et, surtout en temps de crise économique, ça peut convertir les plus durs réfractaires. Mais on ne peut s'empêcher d'y trouver un opportunisme gênant: au moment où le gouvernement cherche à récupérer le plus de sous possible, une amende de $100 pour «omission d'immobiliser son véhicule à un signal d'arrêt», ça risque d'être excessif... et profiteur.

Par ailleurs, le code prévoit des amendes variées selon les infractions contre les limites de vitesse: voilà qui est sage et juste, et qui devrait s'avérer efficace.

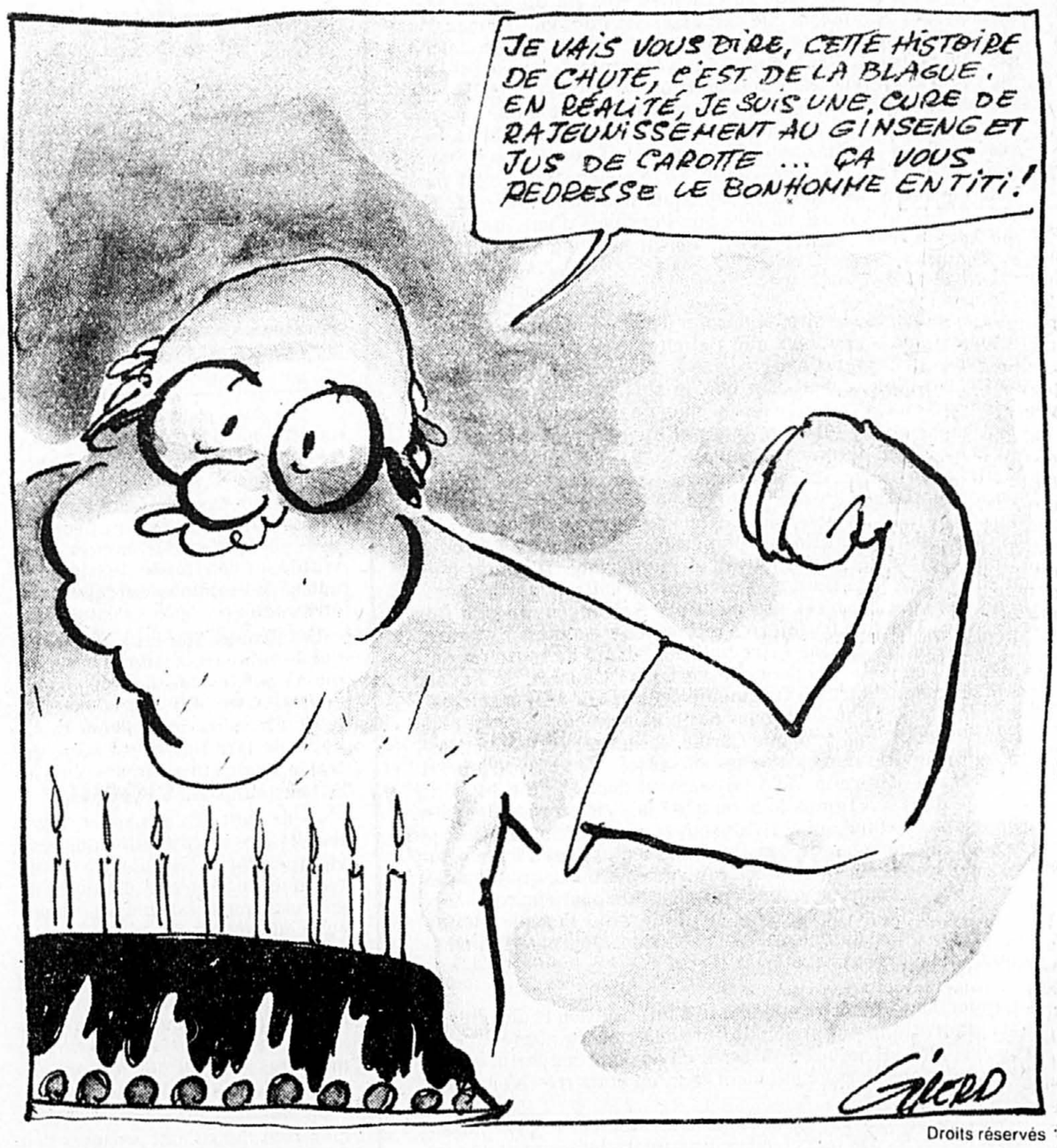
Mais on aimerait que la même relativité soit observée dans la réglementation concernant la quantité d'alcool trouvée dans le sang. Tel qu'énoncé, le règlement prévoit la même peine pour celui qui fera monter l'alcootest à 0.08 qu'à celui qui peut le faire sauter à 0.28. Et cette peine, c'est principalement la révocation du permis.

Révocation, cela signifie perte du permis et obligation de passer de nouveaux examens pour en obtenir un autre trois mois plus tard. On a beau changer l'expression «points de démérite» en «points d'inaptitude», on ne prouve pas du tout la nécessité de refaire ses classes parce qu'un soir, après un dîner fort normal, on peut vous arrêter avec .10 millilitre d'alcool dans votre sang. On tombe tout simplement dans le ridicule.

La relativité est disparue; il ne reste que la punition excessive et le nouveau profit pour le bureau des permis. Ceux qui ont dû reprendre un jour ces examens en connaissent les dimensions pénibles et ridicules. Il semble que le ministre a voulu donner un sens à «l'inaptitude». Il devrait savoir qu'elle n'est pas toujours du côté du conducteur.

Le nouveau code a beaucoup de bon. Mais il faut le rationaliser.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

LIBRE OPINION

Propagande antisyndicale du gouvernement Lévesque

L'auteur de cette libre opinion, M. Maurice Scory, est professeur de physique au CEGEP Rosemont où il fait d'ailleurs partie du conseil d'administration. Il a été président du syndicat des professeurs de cette même institution pour la période 1975-76.

Maurice Scory

La phase préliminaire des négociations dans les secteurs public et parapublic est engagée: on ne peut en douter. En effet, il ne se passe pas un jour sans que l'un des membres du «bon gouvernement» ne dénonce le «scandale» du prétendu pactole dans lequel baignent les employés de l'État.

Libéré momentanément de toute préoccupation «électoraliste», détourné de son rôle d'administration par de multiples avatars politiques internes et externes, incapable de formuler une politique salariale claire, globale et cohérente, le «bon gouvernement» n'en utilise pas moins, gratuitement et sans vergogne, la complaisance de tous les médias d'information pour diffuser une propagande non moins gratuite.

L'argument est simple: «C'est le coût des conventions collectives du secteur public qui est la cause majeure des problèmes financiers du Québec». Donc, il faut «couper le gras». Et le grand argentier Parizeau (cet expert funambule qui, du haut d'une suffisance souvent intolérable, évolue sur la corde raide au-dessus des abysses déficitaires de son budget) n'hésite pas à plastronner devant des auditoires de patrons et s'y fait applaudir lorsqu'il laisse entrevoir une mise au pas de tous les salariés de la Fonction publique.

Du côté syndical, c'est le départ d'un rituel maintenant consacré; les «instances» s'ébranlent! Dans chacune des trois centrales, les «pontes» syndicaux, ces professionnels patentés de la négociation, retrouvent non seulement leur raison d'être mais aussi l'importance qu'on leur accorde et les pouvoirs qu'ils s'octroient. On convoque des Conseils, on crée des comités, on multiplie les réunions, on dresse des bilans, on établit des prospectives... C'est la résurgence du vocabulaire de circonstance, source où tout discours syndical puise son inspiration et son articulation: droits acquis, minimum décent, indexation, sécurité d'emploi, rapport de force, etc... Pour les spécialistes de l'action syndicale, un objectif primordial: réactiver les structures du Front commun et réaliser ce Front commun; un Front commun de 200 000 «travailleurs», c'est grand, c'est beau, c'est solidaire, c'est presque «polonais»!

Quant à l'autre peuple, généralement et sans discernement hostile aux syndicats, très sensible à la propagande gouvernementale, il attend, avec appréhension, le déroulement de l'habituel scénario avec sa séquelle de débrayages, de grèves, d'injonctions, de lois spéciales.

Face à la situation présente et à son développement appréhendé, voici l'opinion d'un professeur de cégep, syndiqué de la base, qui sera, bon gré, mal gré, impliqué dans la succession des événements qui détermineront sa condition durant les trois ou quatre années à venir.

En premier lieu, tout syndiqué de la Fonction publique ne peut que dénoncer comme particulièrement malhonnête et injustifiée la propagande à laquelle se livre actuellement le «bon gouvernement»; d'une façon éhontée et pernicieuse, le «bon gouvernement», premier ministre en tête comme il se doit, cherche à discréditer les employés de l'État et à dresser l'opinion publique contre eux... Le pire des patrons n'oserait se livrer à une telle pratique de crainte de nuire à sa propre entreprise et de se dévaloriser lui-même...

Ce que le «bon gouvernement» sait et devrait clairement dire au public, c'est qu'aucune des conditions actuelles qui fixent le travail et les salaires des employés de la Fonction publique n'a été usurpée. Ces conditions sont toutes définies par les clauses de conventions collectives agréées par le «bon gouvernement» qui, avec les syndicats, les a conjointement élaborées et en est cosignataire.

D'ailleurs, la situation prétendument privilégiée des salariés du secteur public découle d'acquis obtenus lors des trois négociations des années 70. Qu'en est-il en ce qui concerne les enseignants des cégeps?

- en 1972, les négociations échouent. Les enseignants sont soumis à un décret: le gouvernement d'alors décide, SEUL, de leurs conditions de travail et de leurs salaires!
- en 1976, une convention est signée. Monsieur Parizeau, alors dans l'opposition, déclarait qu'un «rattrapage» salarial inférieur à 30.5% constituait un vol à l'égard des salariés de l'État; les enseignants des cégeps ont obtenu, en moyenne, 28.5%!
- en 1979, une convention est signée. Les enseignants perdent, temporairement, une partie de l'indexation; ils ne sont pas satisfaits. Par contre, Monsieur Parizeau, dans un discours subséquent sur le budget, se félicite d'avoir conclu un accord raisonnable qui lui permet d'envisager une baisse d'impôts!

Que le «bon gouvernement» ait des problèmes de trésorerie, les syndiqués du secteur public ne l'ignorent pas et, comme tous les Québécois, ils en sont affectés; mais que MM. Lévesque et consort, dépassés par les événements, veuillent se disculper sur le dos des employés de l'État, ils ne peuvent l'accepter.

De toute évidence, les employés de l'État ne sont responsables ni de l'importation de l'inflation, ni des taux d'intérêts élevés, ni de la réduction des transferts fédéraux!!

Par contre, le «bon gouvernement» et ceux qui l'ont précédé doivent endosser l'entière responsabilité de l'incroyable gabegie qui a caractérisé la gestion de l'État durant une décennie et plus. Davantage préoccupés de politicaillerie que de saine économie et de planification, certains de ces gestionnaires amateurs ont laissé pourrir des situations à tel point qu'un redressement semble quasi impossible: quelles que soient les restrictions appliquées. (...)

Le premier ministre et ses acolytes devraient cesser cette orchestration de propagande hargneuse; mais il se peut, aussi, que cette entreprise procède d'un plan bien établi et d'une machiavélique stratégie.

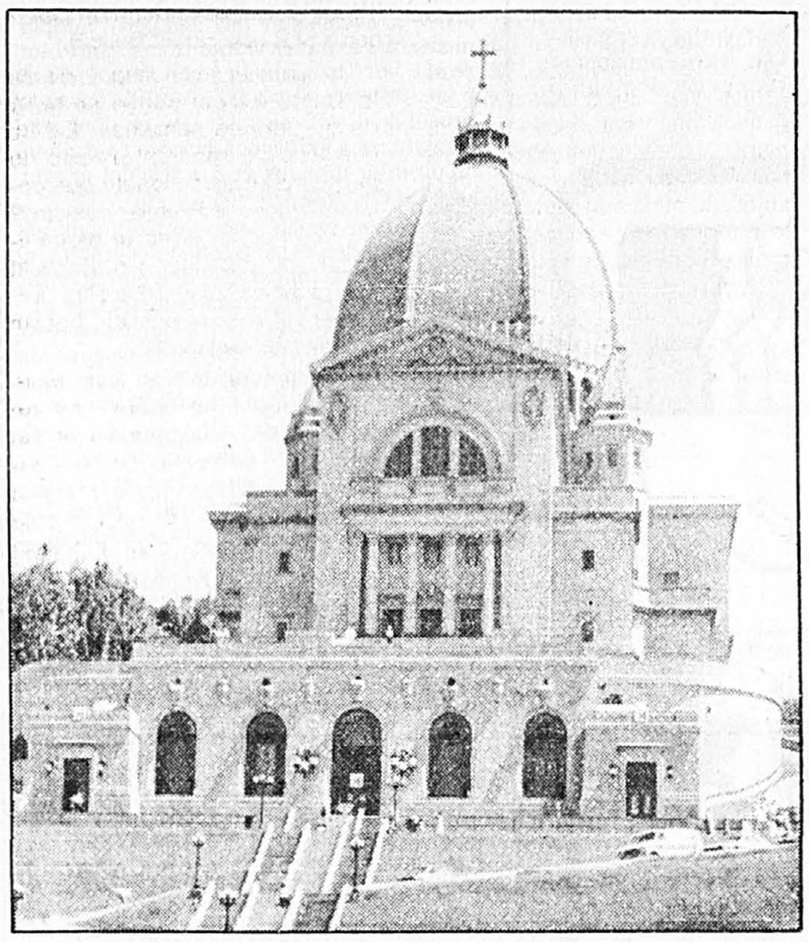
En effet, on ne cloue pas au pilori 250 000 salariés sans qu'ils ne réagissent. Par exemple, il est notoire que beaucoup d'enseignants des cégeps ont un «préjugé favorable» envers ce «bon gouvernement»; mais il apparaît qu'un nombre croissant d'entre eux s'offusquent de l'agressivité de l'actuel discours gouvernemental qui détonne singulièrement avec les déclarations «sociales-démocrates» qu'ils ont approuvées en 1976. Pour eux, le réalisme qu'on leur demande pour analyser et régler les problèmes de l'heure exige une objectivité et une sérénité d'approche que ne démontrent pas les porte-parole gouvernementaux:

- il est possible que de lier l'indexation des salaires aux variations de l'IPC soit un mauvais critère, mais il ne suffit pas de l'affirmer, encore faut-il le prouver et proposer une autre formule acceptable!
- il est possible qu'il faille, au nom d'une justice sociale, harmoniser les salaires de la fonction publique avec ceux de l'entreprise privée; mais dans quel sens et dans quelle mesure? L'entreprise privée applique-t-elle, dans sa diversité, des barèmes de salaires uniformes pour des fonctions identiques? A qui va-t-on assimiler les professeurs de cégep, nantis de maîtrises, de doctorats et autres grades universitaires, dans la hiérarchie sociale qui détermine les salaires?
- il est possible que la productivité des professeurs de cégep, évaluée par le simple rapport tâche/salaire, soit faible; c'est encore une preuve à faire; et comment concilier toute augmentation de cette productivité avec une sécurité d'emploi que le gouvernement ne conteste pas?
- etc., etc...

Tous ces problèmes, et bien d'autres, sont à l'ordre du jour des prochaines négociations. Ils ne seront certainement pas réglés par un affrontement des parties dans l'arène publique. Mais se pourrait-il que, à priori, le «bon gouvernement» ait décidé de provoquer l'affrontement à tout prix? Se pourrait-il qu'il désire l'échec de toute négociation? (...)

Honorer le Frère André par un «chemin de l'Oratoire»

Suite à l'annonce de la béatification du Frère André, le 23 mai 1982, et à la suggestion de son comité de toponymie, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de réitérer aux autorités de la ville de Montréal une demande que sa section Outremont-Côte-des-Neiges avait déjà soumise le 21 octobre 1979, et que le Conseil général de la Société avait alors appuyée, soit de changer l'appellation «chemin de la Reine-Marie», que certains nomment encore «Queen Mary Road» en «chemin de l'Oratoire».



On donna à cette artère le nom de «Queen Mary Road», le 21 novembre 1910, en l'honneur de la reine Mary, épouse du roi George V d'Angleterre. Certains sont d'avis que ce serait plutôt en l'honneur de la reine Marie de Roumanie, mère du roi Carol; mais celle-ci n'est venue à Montréal qu'en 1928, alors que cette désignation remonte à 1910.

Rappelons que cette artère a connu plusieurs autres noms, dont: chemin Côte-Saint-Luc, 3e Avenue, Racine, chemin du Tour de la Montagne.

Comme cette artère longe l'Oratoire Saint-Joseph et que le Frère André est à l'origine de l'édification de ce monument religieux universellement connu, les autorités municipales poseraient un geste apprécié des Montréalais en changeant son appellation actuelle en «chemin de l'Oratoire», pour perpétuer la mémoire de l'humble Frère André considéré, à juste titre, comme un héros national.

C'est avec joie et fierté que nous avons appris la béatification prochaine du Frère André et c'est aussi avec joie et fierté que nous apprendrons la décision de la ville de Montréal de choisir le 23 mai 1982 pour remplacer définitivement le «chemin de la Reine-Marie» par le «chemin de l'Oratoire».

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal sollicite dans sa démarche l'appui de la population montréalaise, notamment de la part des paroisses et des communautés religieuses.

Gilles RHÉAUME
Président général
SSJB de Montréal

Le Prince riait tout seul

Le Prince disait au bon peuple: «Votre NON, c'est l'espoir des richesses canadiennes partagées: pétrole, péréquation, mégaprojets.»

Le bon peuple a voté NON.

Le Prince disait encore au bon peuple: «Les Anglais n'ont qu'à bien se tenir, ce Canada est aussi à nous, les Canadiens français.»

Et le bon peuple fut ému et se sentit grandi.

Le soir, au 24 Sussex Drive à Ottawa, le Prince riait tout seul, remerciant Dieu de lui avoir donné un si bon peuple.

Et ces lendemains qui devaient chanter pleurèrent.

Le bon peuple se réveilla avec les taux d'intérêt les plus élevés au monde, avec du pétrole bientôt plus cher que le prix international et un chômeur pour deux NON.

Finalement, comme le dit la chanson, le poète a toujours raison: «Vous n'êtes pas tannés de crever, bande de caves?»

Serge LEMAY
Montréal

Le taux d'intérêt légal

Notre gouvernement provincial est dans l'illégalité dans ses emprunts. Les banques, Bell Canada aussi avec un taux annuel de 26.82% sur leurs comptes en retard sont dans l'illégalité de 21.82%.

Tel est le verdict de la Régie des loyers. Le 21 janvier 1982, elle ordonnait au locataire de rembourser au locateur la somme de $567 «avec intérêt au **taux légal de 5% l'an** à compter de l'échéance de chaque loyer».

D'après ce verdict, toutes ces entreprises sont dans l'illégalité ou la régie est dans l'«illégalité» avec les propriétaires. Il n'est sûrement pas surprenant que nous ayons des problèmes économiques avec des administrations gouvernementales d'une telle qualité.

Gilbert GENDRON
Montréal

Malaise à Bruchési

Madame Yolande Séguin,
Présidente SCFP
et
Madame Nicole Gauthier,
Représentante des IIU,
Pavillon Bruchési

La présente donne suite à votre lettre du 12 janvier 1982 où vous exprimez votre mécontentement concernant les récentes mesures affectant le personnel de divers programmes de Bruchési.

Nous désirons vous exprimer que c'est à regret que nous nous sommes rendus à la demande du ministère des Affaires sociales de réduire nos ressources à Bruchési et que c'est en fonction de la future orientation de Bruchési que nous avons dû appliquer les récentes contraintes. C'est dans cette optique que le conseil d'administration, le conseil régional et le ministère ont accepté le plan de redressement.

Nous espérons vivement que la future orientation en audiologie, désintoxication, tuberculose et pneumonie soit acceptée par le ministère des Affaires sociales de sorte que l'on puisse utiliser de façon rationnelle les diverses ressources de Bruchési.

Le directeur général
de l'hôpital Saint-Luc,
Jean LEBLANC
Montréal

Erratum...

Erratum — Il s'est glissé une erreur dans le texte de notre collaborateur de New York, Robert Guy Scully, publié mardi sous le titre «La renaissance montréalaise». Il aurait fallu lire «À la high school américaine» et non «Au high school américain».

EN VRAC

On ne taxe pas les chevaux

On ne taxe pas les chevaux...
on achève les personnes âgées...

En ce matin du 2 février, pendant que le premier ministre, «renérendum» en poche, continue ses pitreries à Ottawa, je reçois deux communications de mon «bon» gouvernement. L'une intitulée «Nouvelles fiscales» (édition de janvier 1982) m'informe «qu'il n'y a aucune taxe à percevoir lors de la vente de chevaux, quel que soit le statut du vendeur, car la vente de chevaux est expressément exemptée de la taxe de vente».

L'autre, par centre d'accueil interposé, m'informe que «les frais non admissibles au régime d'assurance-hospitalisation» connaissent un bond **rétroactif** au 1er janvier de l'ordre de 30%, faisant ainsi passer à $500 mensuellement l'hébergement de ma mère de 78 ans dans une chambre semi-privée.

Et je suis à peu près persuadé que ce lendemain de tempête ne se terminera pas sans une déclaration de principe des ministres Denis Lazure ou Pierre-Marc Johnson sur la rationalisation des dépenses. Rationalisation j'en suis, mais pourrait-on au moins traiter ces milliers de personnes âgées qui ont eu la chance (!) (ou les relations nécessaires) de se tailler un coin minuscule dans une structure d'accueil hautement déficiente sur le même pied que l'on traite les chevaux?

L'État locateur est-il au-dessus de ses propres lois de conciliation entre propriétaires et locataires où l'on impose une procédure qui, bien que tatillonne, présente à tout le moins un certain caractère de civilité. Il est évident que le pouvoir de l'Âge d'or est bien mitigé dans cette bureaucratie qui s'autoglorifie dans ses CSS, CRSSS et dans son respect de la Charte de la langue française en vertu de laquelle, comme m'en informent à nouveau «Les Nouvelles fiscales», «le ministre du Revenu doit rédiger ses textes et documents en français, et n'utiliser que le français dans ses communications avec les personnes morales établies au Québec».

Sommes-nous loin du jour où, faute d'une opposition articulée où un chef en sursis veut «maintenir le débat à un haut niveau», les vieux du Québec devront loger un recours collectif pour que «leur» gouvernement leur accorde un semblant de respect et les traite avec un minimum d'humanisme?

La vieillesse est un drame, dit l'adage d'ailleurs bien compris au Québec. J'ai bien hâte que nos dirigeants traitent nos pensionnés avec la même déférence qu'ils traitent les animaux et que le bulletin «Nouvelles fiscales» me communique que «les accessoires tels que les colliers, laisses, cages, attelages, etc. sont des biens assujettis à la taxe. Les vêtements et les denrées alimentaires pour les animaux, de même que les médicaments livrés sur prescription d'un vétérinaire sont sujets aux exemptions visant ces biens **de la même façon qu'elles s'appliquent aux êtres humains**. À noter que les articles fabriqués de peau sous forme d'os, de bâtons ou autres, et qui sont comestibles, sont des denrées alimentaires sujettes à l'exemption» (sic).

Et pourtant, pendant que l'on «bouffe» littéralement nos vieux, les droits successoraux existent toujours au Québec!

Benoit PAYEUR
Québec

Les tarifs postaux

La récente augmentation des tarifs postaux a fait chuter dramatiquement la quantité de «junk mail» qui passait directement de la boite aux lettres au panier à rebuts.

Une seule ombre au tableau: pour conserver sa rentabilité au nouveau service des Postes, lorsque les articles qui y sont manipulés auront diminué de moitié, le coût d'affranchissement du courrier de première classe devra très bientôt être porté à 0.60, provoquant un désintéressement de la clientèle au profit des transporteurs privés qui offrent un bien meilleur service.

Il n'est pas si loin le jour où ce service servira principalement à livrer la paperasse de tout genre que nos gouvernements lui confieront toujours, laissant la livraison du courrier important à des entreprises sérieuses.

JACQUES PINEAU
Saint-Romuald

Bravo Shogun

Je tiens à féliciter chaudement Radio-Canada pour la télédiffusion de la superproduction «Shogun» que deux Américains sur cinq ont suivie avidement avant nous. Enfin une série d'une qualité exceptionnelle qui nous évade de la réalité d'une façon agréable! (...)

Frédéric P. CANTIN
Outremont

Allergiques à la CSN

À M. Raymond Pion,
Président provisoire,
L'Union des Agents de la Paix en Institutions pénales.

Nous représentons des surveillant(e)s en détention comme vous, nous sommes écoeurés de la situation actuelle. Nous voulons un changement draconien. Pourquoi avez-vous engagé tous les surveillants(e)s dans un contrat de service avec la C.S.N. alors que 22 Centres de détention sur 29 ne veulent pas en entendre parler?

Vous savez que la C.S.N. a été mise dehors par les surveillants(e)s en 1975. C'est pas si loin, ça. Comment pensez-vous négocier la prochaine convention des surveillant(e)s quand 22 Centres sur 29 sont allergiques à la C.S.N.? (...)

Le seul obstacle qui nous empêche de faire front commun, c'est la présence d'étrangers de la C.S.N. Soyons forts. Soyons réalistes. Le syndicat ira manger dans la main du gouvernement et obtiendra des miettes si nous sommes divisés.

Nous en appelons à votre conscience de syndicaliste pour rejeter toute entente de service avec la C.S.N. qui ne serait pas votée démocratiquement et, ainsi, pour présenter au gouvernement un front uni de tous les surveillant(e)s en détention du Québec.

Gilles BOLDUC
Président
(Orsainville)

Jacques LEVASSEUR
Vice-président
(Bordeaux)
Robert ATAMAN
(Hull)
Secrétaire-trésorier
pour: Syndicat des Agents de la Paix en Détention du Québec.

Un spectacle à boycotter

C'est avec une grande indignation que j'ai lu l'annonce du spectacle que doit bientôt donner, à Montréal, le groupe folklorique polonais «Slask».

Au moment où des milliers de Polonais sont emprisonnés, détenus dans des conditions atroces (36 personnes par 180 pieds carrés, pas d'eau courante, des rats et la fièvre typhoïde — dans la prison de Bialoleka, près de Varsovie), où des dizaines de travailleurs et d'étudiants ont été tués, où tous les droits de l'homme, fondamentaux et démocratiques, ont été révoqués, où un hiver froid et rude s'est installé sur une nation qui meurt de faim, la junte du général Jaruzelski nous envoie un groupe folklorique dansant, pour nous montrer une Pologne... qui a cessé d'exister.

Le régime militaire nous prend-il, nous, Québécois, pour des imbéciles? Croit-il que nous allons regarder les costumes gais et les visages souriants et oublier la douloureuse réalité polonaise? Croit-il qu'en payant en monnaie forte canadienne le prix des billets, nous allons appuyer l'administration corrompue de son économie en faillite?

Manifestons notre solidarité avec le courageux peuple polonais.

Laissons «Slask» danser et chanter devant une salle vide.

Pour le Groupe d'Action pour «Solidarnosc»
Wojtek WYBRANOWSKI
Montréal

Appui aux Campivalenciens...

Donnons notre appui aux valeureux Campivalenciens qui prônent une amélioration de la qualité de notre eau de consommation (*La Presse*, 29 janvier).

Non seulement à Valleyfield mais sur l'île de Montréal on devrait lever les boucliers. Que les Pharocampéens (Beaconsfield) et les Punctotrembléens (Pointe-aux-Trembles) se réunissent avec les Occidentomontérégiens (Montréal-Ouest) contre la pollution.

Si ce n'est pas une blague peut-on déceler l'influence de l'Office Gallolinguistique dans vos propos?

Bien à vous,

T. J. STONE
Urbimontérégien
(Ville Mont-Royal)

Et les députés, eux?

Faut en avoir du culot! Après nous avoir dit sur tous les tons de nous serrer la ceinture, nos députés se votent des salaires qui dépassent les $100,000 dans certains cas. L'exemple vient de haut, faut pas se surprendre...

Après, ces gens nous font marcher par le bout du nez.

Quand sortirons-nous de notre léthargie? Il est peut-être trop tard...

Mme GERMAINE BOYER
Montréal

Père de famille exemplaire

En cette époque où il n'est question que d'argent (les gens en réclament de plus en plus), voilà qu'une nouvelle nous apprend qu'un professeur syndiqué, père de quatre enfants, renvoie au gouvernement du Québec un chèque de $300, se déclarant «trop payé», compte tenu de la situation économique actuelle.

Mille fois bravo à ce père de famille, pour ce geste plus que gratuit, et souhaitons que demain, un médecin, une infirmière, un haut fonctionnaire ou autre, décide publiquement par un tel geste, de nous conserver cette parcelle d'une denrée si vitale à notre monde d'aujourd'hui: L'OPTIMISME.

Marcel BERGERON
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h a 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrieres et professions, nominations	285-7320

enfin, RESPIREZ PROPREMENT!
HUMIDIFICATEUR B-80
humidifie - ventile - rafraîchit

- pour la maison et le bureau
- dessiné et construit pour préserver la santé et les effets mobiliers
- humidifie l'air tout en amassant une grande partie de la poussière en suspension dans l'air

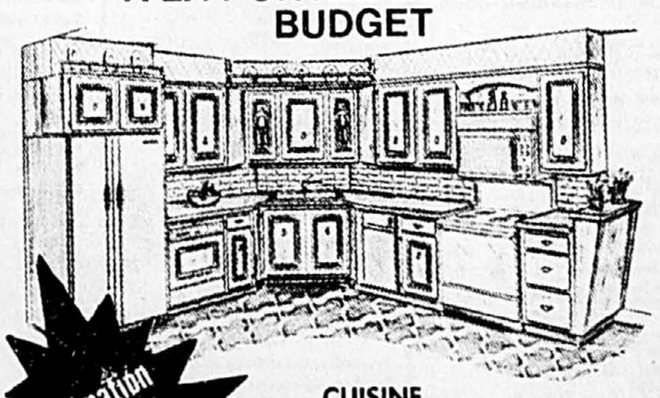


NOUS VISITONS SUR RENDEZ-VOUS LES RÉGIONS SUIVANTES:
QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, OTTAWA-HULL, SHERBROOKE-GRANBY

heures: lun. au ven. 9h00 à 17h30 samedi 9h00 à 15h00
Régent St-Pierre Inc.
C. MARTIN JR et CIE
PLUS DE 75 ANS D'EXPÉRIENCE
4338, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2J 2K8 849-2407

Régent St-Pierre Inc.

— SALLE DE JEU — SALLE DE BAIN — CUISINE — SALLE DE JEU — SALLE DE BAIN — CUISINE —
ARMOIRES de CUISINE
Cuisibec
CUISINE DE QUALITÉ
À LA PORTÉE DE VOTRE
BUDGET



Estimation et planification à domicile
CUISINE
EN BOIS SOLIDE
ÉRABLE - CHÊNE - PIN - MERISIER
Moderne, stratifiées, ou mélamine.
Modulaires ou sur mesure.
RÉNOVATIONS ET ARMOIRES DE CUISINE
Cuisibec
200 est, rue BEAUBIEN
(a deux pas du metro Beaubien)
Produits manufactures au Quebec
271-4641
SALLE DE MONTRE OUVERTE AU PUBLIC
Heures d'ouverture:
Lundi, mardi, merc. de 9h a.m. à 6h p.m.
Jeudi, vendredi, 9h a.m. à 9h p.m.
Samedi, dimanche: de 11h a.m. à 4h30 p.m.
OUVERT LE DIMANCHE DE 11 A.M. À 16:30 POUR DÉMONSTRATION SEULEMENT

PERTES DE 25,000 EMPLOIS PRÉVUES D'ICI SIX MOIS

Québec prêt à s'humilier devant Ottawa

■ QUÉBEC — Le Québec risquant de perdre 25,000 autres emplois d'ici six mois dans le seul secteur manufacturier, le gouvernement péquiste est prêt à s'humilier s'il le faut devant Ottawa si cela peut contribuer à mettre fin à l'hémorragie.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre d'État au Développement économique, Bernard Landry, à qui on demandait s'il ne trouvait pas humiliant d'offrir au fédéral de mettre à sa disposition l'appareil administratif du Québec, en échange de contributions budgétaires, afin de mettre en oeuvre rapidement des actions qui permettront de faire face à la crise.

«Au nombre de chômeurs qu'on a, a répondu Landry, au nombre de ceux qu'on appréhende, au nombre de fermetures d'usines effectuées et qui sont prévues, on n'en est plus au sentiment près.»

«Si c'était humiliant, on aimerait mieux accepter ça que la continuation du massacre économique.»

M. Landry rendait alors publique, en compagnie des ministres Jacques Parizeau et Rodrigue Biron, la lettre qu'ils ont conjointement envoyée mardi aux ministres fédéraux responsables du développement économique et des finances pour demander un rencontre qui permettrait de discuter du plan d'urgence que le Québec a soumis lors de la récente conférence d'Ottawa.

«Nous sommes prêts à avoir des fonctionnaires fédéraux sur nos comités, a pour sa part déclaré M. Biron, et s'ils veulent planter le drapeau rouge quelque part, qu'ils le fassent. Ce que nous voulons, c'est conserver le dynamisme de nos entreprises et conserver les emplois dans le secteur manufacturier.»

Il a ajouté qu'il craint que les entreprises qui vont survivre à la crise en cessant leur expansion, en n'achetant pas de nouveaux équipements, auront perdu tout dynamisme d'ici deux ans. «Elles seront tellement ébranlées qu'elles ne pourront plus concurrencer les entreprises de l'Ontario, des États-Unis ou d'ailleurs.»

Si le Québec est prêt, ont précisé les deux ministres, à mettre à la disposition du fédéral son appareil administratif, c'est parce que ce dernier connaît mieux que quiconque les caractéristiques et les besoins des entreprises québécoises.

Québec demande à Ottawa d'investir $200 millions dans son plan d'urgence, auquel il contribuerait $50 millions. M. Landry a précisé que l'apport total pourrait être plus grand grâce à la contribution d'autres partenaires.

Les trois ministres se sont dits prêts dans leur lettre à rencontrer leurs homologues fédéraux dès lundi prochain.



SANTÉ Services

Toujours prêt à vous servir!

bons prix

CONTAC C
10 capsules
1.67

OLYMPIC
Bain de mer, 909 mL
68¢

JHIRMACK
Shampooing 340 mL, pour cheveux normaux, secs, gras
Revitalisant 350 mL, pour cheveux secs, normaux, huileux
2.89

NUTRI-DIÈTE
20 sachets, chocolat, vanille, fraise
8.48

COTONNELLE
Papier de toilette blanc, 4 rouleaux
1.27

CLEARASIL
Liquide, nettoyant médicamenté, 100 mL
2.39

DRY LOOK
Fixatif, 250 mL, ordinaire ou extra
2.47

LIPSYL
Tube
53¢

CREST
Pâte dentifrice 100 mL, ordinaire ou menthe
1.41

SOFT & DRI
200 mL, parfumé ou non, poudre légère, ultra sec
2.13

NOXZEMA
Crème pour la peau, 2 pots de 120 mL
3.24

NIVEA
Crème, 120 mL
2.11

STAYFREE
30 maxi-pads, ordinaire ou avec désodorisant
2.89

ASPERGUM
24, orange ou cerise
1.44

SCHICK
Lames Personal Touch, cartouche de 4 ou lames Ultrex, cartouche de 5 ou lames Injecteur, cartouche de 7
1.42

KOTEX LIGHTDAYS
30 serviettes, ordinaire ou avec désodorisant
1.86

MEGGAZONE & GLYCÉRINE
50 g, cassis, citron et miel ordinaire
1.21

DRISTAN
24 comprimés ou 16 capsules
1.72

Prix au comptoir seulement. Valides du 17 février au 1er mars 1982.

VOUS TROUVEZ TOUJOURS DE TRES BONS PRIX AUX SANTE-SERVICES DU VOISINAGE

MONTRÉAL RÉGION

P.J. Agostino, 8740 boul. Provencher, St-Léonard, 727-3759
Louis Allard, 4815 Ontario est, Montréal, 254-3507
Pierre Arnoldi, 625 Frontière, Hemmingford, Québec, 247-3555
Sonya Arsenault, 299 Principale, St-Thomas d'Aquin, 796-2277
Sonya Arsenault, 1035 rue Centre, Ste-Rosalie, 799-4545
Hoang Bao, 8054 St-Michel, Montréal, 721-4983
Jean Belhumeur, 697A Principale, Repentigny, 581-0282
Jean Belhumeur, 155 Notre-Dame, Repentigny, 581-0280
Hector Blais, 567 boul. St-Antoine, St-Antoine, Québec, 438-3585
J. Bourque, 2685 Allard, Montréal, 766-3516
Réal Carignan, 536 Daniel, St-Amable, 649-6094
Marie-Josée Caron, 5785 boul. des Laurentides, Laval, 622-5686-5688
Centre d'Achats Pierrefonds, 13081 boul. Gouin ouest, 626-6668
Centre-Santé Michel Dugas, rue Principale, Huberdeau, 687-3356
Yvette Charron, 53 Georges Gagné, Delson, 638-1490
Escompte Coutu et Gauvin, 2840 Concorde (Coin de Callières), Duvernay, 668-5227
Robert Debian, 7684 boul. St-Michel, Montréal, 725-4738
Melvin Dionne, 3127 boul. Dagenais, Fabreville, 625-0781
Gaston Dor, 2080 St-Pierre ouest, St-Hyacinthe, 773-9763
Escomptes Richard, 3567 Jean-Talon (Coin 15e), Montréal, 721-4927
Paul Froio, 806 Atwater Ave., Montréal, 935-1177
Gérard Gaboury, 9475 Lajeunesse, Montréal, 389-3575
Sylvie Gagnon et Guy Giroux, 9689 boul. Gouin est, Montréal, 648-3201 - 648-3561
André Gagnon, 320 L'Ange Gardien, L'Assomption, 589-4767
Pierre Grant, Centre Médical, St-Stanilas, Co. Champlain, 328-3358
Jacques Guévin, 125 Principale, St-Damase, 797-3319 (frais virés acceptés)
Bernard Hélie, 3865 St-Urbain, Montréal, 845-4273
Paul M. Kayal, 1990 Tillemont, 728-4591
Bernard Lacaille, 4150 Wellington, Verdun, 769-2785
André Lajoie, 9135 boul. Pie IX, Montréal, 321-5320
F. Lamarre, 4610 De Salaberry, Montréal, 334-4220
Henri Lasalle, 1380 Dupont, Marieville, 460-4423
Sylvio Latella, 5807 boul. St-Laurent, Montréal, 271-1151
Henri Lecavalier, 1198 Notre-Dame, Lachine, 637-2304
B.N. Le Nguyen, 7373 Langelier, angle Jean-Talon, St-Léonard, 254-7521
Victor Lépine, 1201 Bélanger est, Montréal, 271-3524
Bernard Létourneau, 3828 boul. Décarie, Montréal, 484-7311
Lewis Centre-Ville, 1695 Maisonneuve ouest, Montréal, 937-3995
Roger Maher, 204 Fleury ouest, Montréal, 387-7104
Rémi Maillette, 1950 St-Zotique est, Montréal, 721-1131
Claude Marcil, 3999 Montée St-Hubert, St-Hubert, 676-1841
M. Mathieu, 6437 boul. Monk, Montréal, 768-5142 - 768-4261
Jacques Miclette, 127 Prince, Sorel, 743-7955
Guy Mondoux, 8025 André Ampère, Montréal, 648-0400
Michel Moreau, 358 Grande Côte, Terrasses Boisbriand, 621-3180
Dac C. Nguyen, 1595 Van Horne (Coin Davaar), Outremont, 272-5701
Nouveautés Bou-Bra Inc., 10 Principale, Sutton, Québec, 538-2310
Richard Paul, 8953 boul. St-Michel, Montréal, 325-9511
Noreen F. Fayette, 346 L'Ange Gardien, L'Assomption, 589-4741
J.M. Pelletier, 223 De Gentilly ouest, Longueuil, 674-1507
R. Pesant et C. Lamarche, 248 Principale, St-Sauveur, 227-2227
Charles Phaneuf, 1771 Av. de l'Église, Montréal, 767-9983
Jean-Pierre Pouliot, 7351 Jarry est, Anjou, 352-1500
C. Proulx et P. Dicaire, 570 Jacques Bizard, Terrasse de l'Ile, Ile Bizard, 620-4464
Gary Quenneville, 1070 boul. Ste-Adèle, Ste-Adèle, 229-2917
Georges Renaud, 700 Visitation, Joliette, Centre d'Achats Visitation, 753-4264 (livraison)
Georges Roussel, 9006 boul. St-Michel, (Coin Legendre), Montréal, 389-8426
Service d'Escompte Populaire, 6700 rue St-Denis, Montréal, 271-1146
Santé-Services, 8506 St-Denis, Montréal, 388-1166
Claude Saint-Germain, 3857 Décarie, Montréal, 488-2543
André Senécal, 1-2e Avenue, Châteauguay, 692-6715
Arlette Mercier-Soucy, 900 Rachel est, Montréal, 524-3659
Michel Trottier, 3461 boul. Gouin est, Montréal-Nord, 325-5810
Guy et France Turcotte, 90 Alexandre, Valleyfield, 373-3225
A. Vaillancourt, 2601 Beaubien est, Montréal, 722-4623
Variétés Michel Bellerose Inc., 465 Queen, Rawdon, 834-2523
Variétés Anjou Roger Sirard, 6560 Joseph-Renaud, Anjou, 352-1340
Variétés Montréal-Nord Inc., Monselet et St-Vital, Montréal-Nord, 321-0649

CANTONS DE L'EST

Claude Hamel, 175 rue Principale, Cowansville, 263-6066
André Héroux, 269 Child, Coaticook, 849-6359
Levermieux, 833 St-Joseph, Valcourt, 532-2233
Ricard et Roy, Centre Commercial d'Asbestos, Asbestos, 879-4004
Claude Rivard, 5401 Foster, Waterloo, 539-1686
R. Roy et L. Hinse, 5 Grove, Danville, 839-2779

RÉGION MAURICIE

Luc Blais, 250 St-Jacques, Ste-Thècle, 289-3069
Guy Blondin, 170 St-Jean-Baptiste, Nicolet, 293-6111
Spéciaux Michel Damphousse, 2800 Laflèche, St-Paulin, 268-2697
Jean Dang, Q.D., 343-6e Avenue, Grand'Mère, 538-3755
Pierre Deschênes, 462 Notre-Dame, Charette, 221-5665
Michel Lord, 452-4e Rue, Shawinigan, 537-7201
Jean-L. Veillette, 571 Bois-Francs Sud, Arthabaska, 357-2020
G. Lanouette et A. Tremblay, 389, rue Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, 376-6333

OUTAOUAIS et NORD OUEST

Michel Daignault, 299 Papineau, Papineauville, 427-6274
Alain Gravel, 822-3e Avenue, Val d'Or, 824-6861
Yvon Guilbault, 507 Main, Buckingham, 986-3334
Rock Lachance, 670 rue Royale, Malartic, 757-4122
Fernand Larose, Centre d'Achats Riviera, Touraine, 568-5111
Jean-Paul et Bernard Picard, 164 rue Eddy, Hull, 777-5273

QUÉBEC

Partielles pour le 5 avril

■ À la suite des démissions de Claude Forget, à la fin de l'année dernière, et de Claude Morin, au début de cette année, deux circonscriptions se sont retrouvées sans député.

Même si la loi n'oblige pas le premier ministre à déclencher des élections complémentaires avant le 17 mai (dans Saint-Laurent) et avant le 29 juin (dans Louis-Hébert), il y aura élection le 5 avril prochain. C'est, en tout cas, ce dont sont convaincus à la fois des proches conseillers du premier ministre et à la fois des organisateurs libéraux.

La raison en est bien simple: pour gagner l'une des deux élections complémentaires, le parti ministériel doit compter sur la présence des électeurs-étudiants de l'Université Laval dans Louis-Hébert et tenir l'élection avant que ceux-ci ne soient trop absorbés par la préparation de leurs examens et avant qu'ils ne repartent chez eux.

Or, compte tenu des délais prévus par la loi électorale pour l'émission des brefs et du temps qu'il faut consacrer à un recensement obligatoire des électeurs, René Lévesque devrait annoncer, ces jours-ci, qu'il fera tenir une élection complémentaire dans Louis-Hébert le 5 avril prochain.

Et, quant à tenir une élection, autant en tenir deux, d'autant plus que celle de Saint-Laurent devrait normalement passer avant celle de Louis-Hébert, sans compter que le parti ministériel ne se fait aucune illusion sur ses chances de ravir l'ancienne circonscription de Claude Forget aux libéraux.

C'est donc dans Louis-Hébert qu'il y aura une vraie lutte. D'ailleurs, selon un sondage des libéraux, les deux partis seraient, en ce moment, nez à nez.

Jusqu'à maintenant quelques noms de candidats ont circulé: Robert Bourassa et Marcel Bélanger pour les libéraux, mais les deux ont décliné les offres du PLQ. Le nom de Camil Samson a également été mentionné, mais l'organisation libérale de Louis-Hébert nie formellement avoir été saisi de cette possibilité, tout en s'abstenant de commentaires déplaisants à l'endroit de l'ex-chef créditiste et ex-bras droit de Claude Ryan, qui est aujourd'hui animateur d'une émission de ligne ouverte dans une station radiophonique de Québec.

Du côté péquiste, le nom de Jean Keable, ancien président de la Commission d'enquête sur les activités policières pendant la Crise d'octobre 70, revient avec insistance, mais le principal intéressé se fait tirer l'oreille, pas plus pressé qu'il ne le faut de renoncer à un salaire deux à trois fois plus élevé que celui de député. Sans compter que le score du PQ aux élections complémentaires a de quoi rendre perplexe n'importe quel aspirant.

Dans Saint-Laurent, où il n'y aura, à toute fin utile, aucune bataille, le candidat libéral étant assuré de la victoire, les candidats péquistes se bousculeront encore moins que dans Louis-Hébert au concours d'investiture.

Par contre, les libéraux choisiront entre le notaire Germain Leduc et l'homme d'affaires Jacques Leblanc d'ici à trois semaines.

L'UN «rides»?

L'Union nationale repart en neuf. En neuf et en vieux!

Dimanche prochain, à Montréal, les héritiers de Maurice Duplessis joueront un nouvel acte de la renaissance du parti: il y aura le tout nouveau chef, Jean-Marc Béliveau, qui fera sa première grande entrée politique, et il y aura un des pionniers de l'U.N., Maurice Bellemare, qui effectuera un autre de ses retours en politique depuis sa retraite d'il y a deux ans.

Entre 1,000 et 1,500 personnes devraient assister à cette résurrection, en tout cas mille personnes ont déjà payé cinq dollars pour passer cet après-midi, en compagnie de tous ceux qui croient toujours en l'UN.

On promet d'anciens ministres unionistes, dont Jean-Paul Cloutier, Raymond Johnston et Gaston Tremblay, et d'anciens députés, tels Bertrand Goulet et Fabien Cordeau — et Serge Fontaine, qui sera présent par lettre, Parce qu'il sera en vacances dans le Sud» à ce moment-là.

Cette assemblée de dimanche marquera le début de la campagne de recrutement. «Nous repartons vraiment à zéro», a confié à LA PRESSE un membre de l'exécutif, Pierre Linteau, qui croit se souvenir que l'UN comptait moins de 5,000 membres au moment de la campagne électorale de l'an passé. «Mais, en réalité, au lendemain de l'élection, nous n'étions que quelques dizaines à ne pas vouloir que le parti disparaisse».

Aussitôt après son assemblée du week-end, Jean-Marc Béliveau entreprendra une série de cinq mini-tournées dans autant de régions du Québec, d'ici à Pâques.

Les Morin se suivent

Ainsi que LA PRESSE l'annonçait en primeur dans son édition d'hier, le premier ministre Lévesque a remis à plus tard son grand remaniement ministériel. Hier, il n'a fait que deux nominations: d'abord, il a confirmé Jacques-Yvan Morin aux Affaires intergouvernementales, poste laissé vacant depuis la démission de Claude Morin, et il a demandé à Gérald Godin d'assumer l'intérim au ministère d'État au développement culturel et scientifique, que vient de quitter Jacques-Yvan Morin.

Ce dernier est passé très tôt se faire assermenter chez le lieutenant-gouverneur, hier matin. Il rencontrera la presse demain matin pour faire part de ses projets à son nouveau poste, et notamment pour exposer une partie de la prochaine riposte du gouvernement Lévesque à la mise en application imminente de la nouvelle constitution canadienne.

PIERRE VINCENT

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur

Vous êtes à bord de notre **Service Connaisseur.** Et voilà que, petit à petit, vous ne vous sentez plus pressé par le temps. Vous vous laissez aller au plaisir du voyage.
Le Service Connaisseur est **un Prêt-à-partir relax** qui vous permet enfin de profiter du temps.
Le temps d'un personnel expert. Celui d'Air Canada.
Au départ, en vol et à l'arrivée.
Ce service **fait sur mesure pour les grands voyageurs** fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son exceptionnelle qualité que par l'étendue de son **réseau.** Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique!
Nous ne ménageons aucun effort pour créer autour de vous une ambiance de quiétude et de raffinement.
Laissez-vous aller au plaisir du voyage.
En notre compagnie.

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS.

SERVICE CONNAISSEUR

MONTRÉAL VERS LA CALIFORNIE:
jusqu'à 4 vols par jour
avec correspondance ou escale à Toronto
2 vers Los Angeles et maintenant
jusqu'à 2 vers San Francisco

MONTRÉAL VERS LE TEXAS:
3 vols par jour
avec correspondance à Toronto
2 vers Dallas
1 vers Houston

Service Connaisseur à partir de Toronto.
Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou au comptoir d'Air Canada.

AIR CANADA



Service Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada.

LES «GENS DE L'AIR» À NOUVEAU SOUMIS AU RÈGLEMENT

Air Canada regagne en appel le droit d'interdire le français

LÉOPOLD LIZOTTE

La longue et vive lutte menée par les francophones engagés dans le monde de l'aviation commerciale, pour faire reconnaître leur droit de parler leur propre langue au travail, a connu un nouvel et sérieux écueuil, hier, alors que, par décision majoritaire, la Cour d'appel a annulé le jugement rendu le 7 septembre 1976 par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, décision qui, justement, ordonnait à Air Canada de cesser d'empêcher ses pilotes d'utiliser le français à la fois dans les cabines de pilotage et dans les communications air-sol avec les stations de cette compagnie.

Le juge Deschênes, par la même occasion, avait ordonné à celle-ci de fournir à ces mêmes pilotes une terminologie française du matériel de vol dont le poste de pilotage n'était alors pourvu qu'en langue anglaise. Et ce évidemment, afin de lever un autre obstacle à l'utilisation du français, qui était tout simplement inexistant dans ces manuels.

Le «lexique» n'était pas prêt

Après plus de cinq ans, il semble par ailleurs que tout le «lexique» n'ait pas encore été complètement traduit, même si la plus grande partie de la tâche imposée par le tribunal a été accomplie. On se demande d'autre part si, dans les circonstances, Air Canada va se croire justifiée de délaisser complètement le bilinguisme qu'on lui avait littéralement imposé, et si on va jeter tout simplement aux orties ce qui a déjà été traduit.

C'est toutefois sur division que le plus haut tribunal du Québec a cassé la décision de 1976. Les juges Amédée Monet et John A. Nolan ont prononcé cette annulation, cependant que le juge Noël Barbès, agissant comme juge ad hoc dans cette affaire, aurait plutôt confirmé l'injonction émise par le juge Deschênes. Le débat, devant ces trois magistrats, avait principalement porté sur l'application qui devait être nécessairement donnée, ou non, à la Loi sur les langues officielles et sur le fait que la question de la langue d'usage, dans les opérations de vol, était du ressort unique du ministre du Transport. Les deux magistrats majoritaires se disent d'avis que le premier magistrat a erré en décidant, et en se reposant pour ce faire, sur la traduction française du préambule de la Loi des langues officielles, que cette législation était à la fois déclaratoire et exécutoire. Selon le juge Nolan, on ne doit pas traduire «directory» par exécutoire, parce qu'il ne saurait être question de coercition, selon le vrai sens de ce mot en anglais.

Le juge Monet, lui, soumet que la lecture de la loi dans son entier montre que le Parlement a recherché la souplesse dans l'évolution. Le texte abonde d'ailleurs d'expressions comme «toutefois, lorsque c'est possible», ou «dans la mesure où c'est possible», ou encore «dès que possible, au besoin». Autant d'expressions, dit-il, qui ne se concilient pas avec le caractère exécutoire qu'a voulu lui donner le premier juge.

«Une loi inefficace»

Sur le même sujet, le juge Barbès, dissident, souligne que si on raisonne autrement que le juge Deschênes, il faudrait croire que la Loi sur les langues officielles, imposant certains critères linguistiques dans un domaine de compétence fédérale, ne serait pas efficace en cas de violation, et ne serait en pratique que l'expression d'un voeu louable dépourvu de sanction. Le juge Monet, de son côté, dit partager l'avis du juge Gérard Le Dain, de la Cour fédérale, qui s'était prononcé dans une cause du même genre pour soutenir que le pouvoir réglementaire du ministère des Transports était demeuré, après la mise en vigueur de la Loi sur les langues officielles, et que cette nouvelle législation n'avait aucunement limité les pouvoirs qui lui étaient nécessaires, notamment pour assurer la sécurité de la navigation aérienne.

A ce sujet, Air Canada avait souligné, en Cour d'appel, qu'on ne suggérait pas que ses opérations ne pouvaient pas être accomplies avec sécurité et efficacité en français, le principe en litige étant plutôt de savoir si plus d'une langue pouvait être utilisée, et dans quelles conditions.

Selon le règlement, qui peut maintenant être remis en vigueur, on le sait, il faudrait que toute conversation essentielle à la manoeuvre d'un appareil se poursuive dans une langue que tous les membres de l'équipage comprennent.

Or, dans le temps, tout au moins, on semblait d'avis que tous les pilotes d'Air Canada ne comprenaient pas nécessairement tous le français...

Joyal pourrait débourser

En fin de jugement, la Cour d'appel souligne qu'au dernier moment, M. Serge Joyal, député fédéral de Maisonneuve-Rosemont, qui avait été l'un des requérants en titre contre Air Canada, avait produit un désistement personnel. Depuis, on le sait, il est devenu... ministre dans le cabinet Trudeau. Il semble toutefois que son beau geste de 1976 pourrait quand même lui coûter des sous, le tribunal déclarant que la règle habituelle quand à l'imposition des dépenses allait s'appliquer.

Prêt régime enregistré épargne-retraite du Trust Royal.

C'est un fait: il est parfois avantageux d'emprunter pour économiser

Les gens qui savent administrer l'argent reconnaissent qu'il est judicieux d'emprunter pour investir. Il arrive souvent que le rendement de l'investissement fait plus que compenser les intérêts de l'emprunt. Au Trust Royal, nous discuterons avec vous de la possibilité de vous prêter les fonds nécessaires pour souscrire dès maintenant à un régime enregistré d'épargne-retraite. Le moment est bien choisi pour commencer à investir dans l'avenir. Nous prendrons le temps de vous décrire les régimes que nous avons à vous proposer. Nous discuterons de leur coût et de leur rendement possible. Vous aurez tous les renseignements voulus. Nous savons que les décisions importantes ne se prennent pas à la légère. Passez nous voir. On ne se contentera pas de vous remettre des brochures.

Le Trust Royal vous ouvre des portes.

Bureaux à: Montréal* • Québec • Trois-Rivières • Sherbrooke Saguenay/Lac St-Jean et Rimouski.

*17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.

Une nouvelle d'intérêt garanti!

UN PLAN D'ÉPARGNE-RETRAITE DIFFÉRENT

RDPF

La rente différée à primes flexibles

avantageux!

- le taux d'interet sur chaque depot est garanti pour un an
- des interêts et un capital reinvestis annuellement au taux courant
- aucuns frais d'adhesion, de gestion et de transfert a l'achat de la rente
- l'avantage de pouvoir nommer un beneficiaire
- taux de rendement concurrentiel *(cotations speciales pour montants eleves)*

16 3/4%

taux sujet à confirmation

flexible!

- vous pouvez choisir votre mode de versement occasionnel *(minimum $500)* ou mensuel *(minimum $50)*
- votre regime peut être enregistre pour fins d'impôt en tant que REER et vous beneficiez ainsi d'avantages fiscaux

Avec la RDPF, vous accumulez vos épargnes pour la retraite.

Pour plus de renseignements, consultez immédiatement votre agent de La Laurentienne ou votre courtier

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

LA LAURENTIENNE, MUTUELLE D'ASSURANCE

500, Grande-Allée est, (Québec) G1R 2J7



Les nouveaux coupables

Plus que jamais, le dernier congrès du Parti Québécois projetait l'image d'un parti de secteur public davantage soucieux de chercher des boucs émissaires à la crise économique au sein du secteur privé que de faire son propre examen de conscience.

Ainsi, la résolution qui a semblé canaliser les énergies militantes du parti — et comporter une dimension symbolique telle qu'aucun ministre n'a osé s'y opposer —, est celle qui réclame le salariat pour tous les professionnels de la santé qui opèrent actuellement en pratique privée: non seulement les médecins mais les optométristes, les dentistes et les pharmaciens...

C'est après une brève discussion superficielle que les deux-tiers des délégués ont adopté ce principe-là...qui entraînerait, entre autres conséquences, la «nationalisation» des pharmacies du coin et des officines d'optométrie, de même que la gratuité totale de tous les soins dentaires, et l'accroissement considérable de la fonction publique...puisque tout le personnel des cliniques et pharmacies s'intègrerait au gros «front commun» privilégié des travailleurs de l'Etat!

• • •

Cette résolution est si irréaliste qu'on peut être assurés que le gouvernement n'y donnera pas suite. Mais il est intéressant d'analyser ce qu'elle révèle, et d'abord un courant d'opinion si fort, au sein du PQ, que même le ministre Johnson s'est abstenu de s'y opposer, se contentant prudemment d'indiquer sur un ton neutre que si la rémunération «à l'acte» entraîne des coûts abusifs, d'autres formules, telles le salariat, ont également leurs désavantages.

Tout se passe comme si, à la veille de la remise en question des privilèges que l'Etat leur a accordés, les enseignants et autres professionnels de la fonction publique, qui forment une majorité de délégués aux congrès péquistes, cherchaient à détourner l'attention des contribuables vers ces nouveaux boucs émissaires que sont devenus les professionnels de la santé du secteur privé...qu'on tente de présenter comme les seuls grands responsables de la hausse des coûts de la santé!

Mais la vérité, c'est que ces derniers ne seraient peut-être pas du tout fâchés de profiter à leur tour du statut enviable de salarié de l'Etat...lequel, toutefois, n'aura pas de sitôt les moyens de mettre les médecins à salaire, ni les dentistes (avec le corollaire de la gratuité totale des soins...et ce, à une époque où le gouvernement songe à abolir la gratuité des soins aux enfants!), ni les pharmaciens, ni les spécialistes de la vue, ni le personnel de soutien de ces bureaux et cliniques...lequel est sans aucun doute payé beaucoup moins cher, pour plus d'heures de travail et des tâches beaucoup plus polyvalentes, que les secrétaires et commis du secteur public.

• • •

Sait-on combien gagne un médecin qui à 26 ans, sans expérience, devient salarié dans un CLSC?...$58,000 par année pour 45 heures de travail par semaine. La majorité des médecins salariés préfère cependant ne travailler que 35 heures — ce qui réduit, mais de très peu, leur revenu. La charge de travail qui dépasse l'horaire confortable du 9 à 5 équivaut au maximum à deux soirées par semaines et quatre weekends par année!...Et cela, sans compter les avantages considérables du secteur public — multiples congés rémunérés, sécurité du revenu garantie, régime de retraite indexé, calculé en fonction du revenu des meilleures années...Qu'on compare avec les chiffres lancés par la Fédération des médecins omnipraticiens — qui, à notre connaissance, n'ont jamais été démentis: $50,000 en moyenne pour une cinquantaine d'heures de travail par semaine, et aucun des avantages sociaux que l'Etat consent à ses salariés.

Du côté du patient, par ailleurs, est-on bien sûr que le salariat intégral, outre les coûts faramineux qu'il entraînerait, serait bénéfique? Combien de mois faudra-t-il attendre un rendez-vous, chez ces médecins-fonctionnaires qui pourraient s'offrir le luxe de ne voir que deux ou trois patients par jour-?...(Tout le monde se gargarise avec la notion de la prévention, mais ce n'est pas dans le cabinet du médecin que se fait la meilleure prévention: c'est en milieu scolaire et familial, et avec des politiques sociales. Prévention ou non, presque tout le monde tombe malade un jour ou l'autre, et les soins curatifs ne sont pas superflus!).

• • •

Et que dire des autres professionnels de la santé, les pharmaciens par exemple, qui n'ont, eux, ni les privilèges sociaux des médecins ni la sécurité douillette et les gras salaires des professionnels de la fonction publique?

Les pharmaciens de pratique privée sont rémunérés par l'Etat en partie seulement (pour les médicaments des retraités et des assistés sociaux), et leur vie, ils la gagnent à la sueur de leur front, aux prises avec les mêmes fardeaux que les petits commerçants: heures de travail interminables, problèmes de personnel, risques financiers, etc. Je mets ma main au feu qu'il n'y a pas un seul pharmacien de coin de rue qui ne serait pas ravi de devenir un salarié de l'Etat, car il est bien évident qu'il y gagnerait à tous les points de vue!

Le problème, encore là, c'est que les contribuables ne pourraient assumer ce fardeau-là!...N'importe. Dieu sait par quelle aberration de l'esprit, les professionnels et les professeurs du post-secondaire qui sont les pupilles favorisées du secteur public se permettent aujourd'hui de faire la morale à des gens qui font deux fois moins d'argent qu'eux pour deux fois plus de travail et dans l'insécurité absolue, sous prétexte qu'ils sont engagés dans une activité commerciale. Au fait, le commerce serait-il encore considéré par nos élites comme une occupation suspecte, vile et méprisable?

Même le député Guy Bisaillon, de l'aile gauche du parti, restait songeur devant ce vote-là, et se demandait si les péquistes n'avaient pas tendance à se tromper de boucs émissaires: «Les professionnels de la santé sont plus visibles, plus proches de nous que les banquiers...On s'en prend aux premiers avant de s'en prendre aux seconds».

Le ministre Joyal se dit «très surpris et déçu»

OTTAWA (PC) — Se disant «très surpris et déçu» du verdict de la Cour d'appel du Québec qui consacrait hier le droit d'Air Canada d'interdire l'utilisation du français pour la navigation aérienne, le ministre d'État Serge Joyal a toutefois indiqué que la nouvelle charte des droits «apportera un supplément de protection» à l'égalité linguistique.

M. Joyal qui n'avait pu prendre connaissance du texte du jugement a précisé qu'il ne pourrait en raison de ses nouvelles fonctions être du nombre des requérants s'il advenait qu'ils décident de porter l'affaire en Cour suprême, «mais je ne pourrais être contre une telle démarche», a-t-il ajouté.

M. Joyal qui était, avec M. Louis-Philippe Ally, l'un des intimés dans la cause qui date de 1976 avait dû depuis se désister pour ne pas entrer en conflit avec ses responsabilités parlementaires.

Selon lui, la nouvelle charte des droits fédérale apportera un supplément de protection en garantissant un recours aux tribunaux aux citoyens qui estiment que l'égalité linguistique n'est pas respectée.

Toutefois, rappelant qu'il n'avait pu prendre encore connaissance de la décision, M. Joyal a indiqué que «l'une des raisons fondamentales qui l'avait porté à appuyer la charte était l'inclusion de l'article 2» de la loi des langues officielles. C'est ce même article que les juges Amédée Monet et Bryan Nolan ont jugé déclaratoire mais non exécutoire.

Rappelant que la Cour d'appel du Québec avait jugé bon de maintenir l'injonction en dépit de la demande d'Air Canada depuis 1976, le ministre Joyal s'est dit convaincu que ce maintien n'aurait pu être fait «sans motifs valables».

M. Joyal prévoit commenter davantage le jugement aujourd'hui alors qu'il devrait en avoir pris connaissance.

A l'époque simples députés les ministres Serge Joyal et Pierre De Banné avaient été vers 1975, les plus ardents défenseurs de la cause du français, dans l'air qui avait aussi reçu l'appui de l'avocat Clément Richard, devenu depuis ministre des Affaires culturelles du Québec.

POINTE-AUX-TREMBLES A PERDU $4 MILLIONS DIT LE MAIRE VANIER

L'ancien maire Benoît, quitte au criminel, sera poursuivi au civil

■ Même s'il a échappé à des poursuites de nature criminelle à la suite de l'enquête sur l'administration de Pointe-aux-Trembles, l'ancien maire Bernard Benoît devra bientôt faire face à des poursuites de nature civile intentées par l'administration municipale.

FLORIAN BERNARD

C'est ce que le maire Maurice Vanier a déclaré à LA PRESSE, hier, soulignant qu'un mandat a été confié aux procureurs de la ville dans le but d'instruire des poursuites non seulement contre l'ex-maire Bernard Benoît, mais également contre d'anciens dirigeants de la ville, notamment celui qui fut directeur de la promotion industrielle, M. Jean Roch. Ce dernier a d'ailleurs écopé d'une récente condamnation dans l'affaire de Pointe-aux-Trembles.

Le maire Vanier a expliqué que la décision du ministère de la Justice de fermer le dossier «Benoît» en ce qui touche les aspects relevant du Code pénal n'exclut aucunement les possibilités de recours de la municipalité au plan civil. Les procureurs de la ville doivent remettre au conseil dans quelques semaines leurs recommandations à ce sujet.

Une perte de $4 millions

Interrogé par LA PRESSE, le maire Maurice Vanier a évalué à environ $4 millions les sommes que les contribuables auraient perdues en raison des gestes administratifs qu'on reproche à l'ancien maire. C'est cette somme — ou une partie de cette somme — que l'administration Vanier essaiera de récupérer au moyen de recours civils. «Il ne s'agit aucunement d'un précédent ni d'une vengeance contre qui que ce soit, a soutenu le maire Vanier, puisqu'à Ville d'Anjou, par exemple, en plus des accusations pénales, l'administration a réussi à récupérer plusieurs milliers de dollars dont la perte avait été directement attribuée aux gestes de l'ex-maire Ernest Crépeault».

Le maire Maurice Vanier a déclaré qu'en plus de cette perte de $4 millions, les contribuables de Pointe-aux-Trembles ont dû débourser $1 million pour l'enquête elle-même et $2 millions pour restructurer le personnel et l'administration. «Toute cette aventure a coûté $7 millions aux contribuables, d'ajouter le maire Vanier, et pèse actuellement très lourd dans la pénible situation financière de la ville».

Malgré la création d'un parti politique anti-annexioniste et le retour sur scène de l'ex-maire Bernard Benoît, M. Vanier a déclaré qu'il entend poursuivre son projet de fusion avec Montréal ou d'autres villes. Il s'agit selon lui de la solution la plus logique aux problèmes financiers de sa ville. M. Vanier est par ailleurs d'opinion qu'avant longtemps, d'autres fusions ou regroupements auront lieu sur le territoire de l'Île de Montréal. Déjà, selon M. Vanier, les trois villes invitées à créer des comités d'étude concernant la fusion ont laissé clairement entendre qu'elles allaient donner suite aux propositions de Pointe-aux-Trembles en mettant sur pied un comité ad hoc.

Le maire Vanier est rentré d'Europe, avant hier, où il a négocié un emprunt de $6 millions en francs suisses et en eurodollars. La ville doit recourir à un nouvel emprunt de l'ordre de $2 millions dans les premiers jours de mars.

UNE MAJORITÉÉ CONTRE, MAIS PAS ABSOLUE

La SIDAC-Plaza Monk restera

■ La Sidac-Plaza Monk ne sera pas dissoute, le mouvement de dissidence n'ayant pu rallier à lui la majorité absolue des commerçants et professionnels de ce district commercial du sud-ouest de Montréal.

YVON LABERGE

Elle ne le sera pas même si 87 des 154 commercants et professionnels (sur une possibilité de 198 membres) présents mardi soir dernier ont répondu favorablement à l'appel lancé par le mouvement de dissidence. Ce sont donc les 34 commerçants et professionnels absents qui ont fait la différence. Ainsi sont faits les règlements d'une Sidac (société d'initiative et de développement des artères commerciales).

En vertu de ces règlements, il aurait fallu qu'au moins 100 membres de la Sidac votent en faveur de la dissolution pour que le mouvement de dissidence l'emporte.

C'est à une assemblée survolté, à laquelle était présente l'armada de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) responsable du programme de revitalisation des artères commerciales (donc des Sidac), qu'ont dû faire face les dirigeants de la Sidac-Plaza Monk.

Dès le début de l'assemblée, les dissidents ont obtenu que l'ordre du jour soit remanié, de façon à ce que soit tenu le vote sans devoir visionner le diaporama que devait présenter la Cidem-commerce, ni entendre les arguments pour et contre la Sidac.

Mais à la suite d'une querelle de procédure entre les deux avocats représentant les forces en présence (l'avocat de la Sidac-Plaza Monk agissait ni plus ni moins comme président de l'assemblée sans en avoir reçu le mandat de l'assemblée générale), l'assemblée a finalement eu droit aux versions des parties en litige. Cela dans la confusion presque générale.

Ce n'est qu'après ces délibérations, qui auraient pu mal tourner, que l'assemblée a pris un vote secret: résultat: 87 pour la dissolution, 67 contre. Comme mentionné plus haut, les règlements prévoyant la majorité absolue, il manquait 13 voix pour que la dissolution soit acceptée.

Pour le président de la Sidac-Plaza Monk, M. Sylvio Berardi, c'est maintenant le moment de montrer aux dissidents ce que peut rapporter aux commercants du sud-ouest une Société d'initiative et de dévelopement des artères commerciales.

Du côté de la Cidem-commerce, son commissaire, M. Marcel Dubois, a affirmé à l'issue de l'assemblée que c'est la démocratie qui s'est exprimée. Il a dit espérer que la décision des marchands du sud-ouest saura maintenant se répercuter sur ceux de la Sidac-Saint-Hubert.

On sait d'ailleurs qu'une pétition circule présentement dans ce district commercial en vue de la tenue d'une assemblée générale de dissolution. Selon les chiffres, qui originent des dissidents de la Sidac-Saint-Hubert, plus de 209 commerçants et professionnels sur une possibilité de 406 auraient signé pour la tenue d'une telle assemblée.

De cette première crise de croissance, les dirigeants de la Cidem-commerce retiennent ceci: même si l'information relative à la formation d'une Sidac et à ses objectifs a été abondante, ils ne devront plus à l'avenir compter presque uniquement sur la comunication écrite. Le contact personnel sera donc privilégié et les délais pour la formation de prochaines Sidac seront revus à la lumière des derniers événements.

MORT D'UN SCAPHANDRIER

Les normes n'auraient pas été respectées

■ A la suite de la mort du scaphandrier Bill Ramsay, dans les eaux du réservoir municipal de Pointe-Claire, mardi, la Fédération québécoise des activités subaquatiques souligne que les normes de l'Association canadienne de normalisation, pour ce genre de travail, n'auraient pas été respectées. La Fédération rappelle dans un communiqué que, selon ces normes, la machine qui a coincé le scaphandrier, au moment où il effectuait son travail, n'aurait pas dû être en marche.

LE REÉR DÉPÔT À TERME

TOUT UN TAUX! ET POUR LA DURÉE DE MON CHOIX, S'IL VOUS PLAÎT!



17%* ANNUELLEMENT DURÉE 5 ANS

Quand j'ai ouvert mon REÉR, j'ai eu le choix de la durée: un, deux, trois, quatre ou cinq ans. J'y ai pensé et j'ai choisi. C'est *moi* qui ai décidé!

Le taux d'intérêt qu'on me verse reste le même pour toute la durée de mon choix. On me garantit donc, pendant tout ce temps, le rendement de mon placement. Et au Trust National, je n'ai pas de frais à payer, s'il vous plait!

Un taux à tout casser. Et le choix de la durée... Il a tout pour plaire, ce REÉR!

Trust National

Trust National.
Nous veillons sur vos intérêts.

* Les taux peuvent changer. Tout dépend du marché.

1350 ouest, rue Sherbrooke, 281-1570
Centre d'Achats Rockland, 739-4758
1011 ouest, rue Ste-Cathérine, 281-1995 • Mail Cavendish, 482-3430

ATLANTIQUE

VOUS AVEZ UN PRIX? ATLANTIQUE FAIT MIEUX

POUR NOS POLITIQUES CONSULTEZ NOS REPRÉSENTANTS

GARANTIT* La main-d'oeuvre de service de ses télécouleurs et composants haute fidélité pour 48 et 60 mois respectivement.

REMBOURSE* La différence si vous trouvez votre téléviseur couleur ou chaine haute fidélité Atlantique moins cher, chez tout autre détaillant, aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat

ÉCHANGE* Tout élément de votre chaine haute fidélité Atlantique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

LES MODÈLES EN VENTE PEUVENT DIFFERER DES ILLUSTRATIONS

KENWOOD — AMPLI-TUNER MF/MA KR710
Puissance de 30 watts RMS minimum par canal sous 8 ohms, 40 Hz à 20kHz, distorsion totale harmonique 0.00%. Sensibilité 75 ohms, 0.9uV
PLATINE SEMI-AUTOMATIQUE à entrainement direct KD1600. 2 HAUT-PARLEURS à voies, 60 watts, modèle LS70.
$499.95 L'ENSEMBLE

KENWOOD — AMPLI-TUNER MF/MA KR720
Puissance de 40 watts RMS, minimum par canal sous 8 ohms, 40 Hz à 20kHz, distorsion totale harmonique 0.095. Sensibilité 75 ohms, 0.9uV
PLATINE SEMI-AUTOMATIQUE à entrainement direct KD1600. 2 HAUT-PARLEURS à 3 voies, 80 watts, modèle LS90.
$699.95 L'ENSEMBLE

KENWOOD — 60 WATTS RMS
- Ampli/préampli intégré stéréo KA60
- Tuner stéréo MF/MA KT60
- Magnétophone à cassettes stéréo avec système Dolby KX40
- Platine semi-automatique à entrainement direct KD1600
- Enceinte 2 voies, 2 haut-parleurs, 60 watts LS70
- Meuble

$599.95 sans magnéto-cassette
$799.95 L'ENSEMBLE COMPLET
MEUBLE EN OPTION

RCA 9" EFR-296 $349.95

FISHER ENFIN CHEZ ATLANTIQUE!
$1199.95
- Enregistrement 2h, 4h, 6h.
- Rembobinage automatique
- 7 jours de programmation
- Touche digitale
- Syntonisateur VHF, UHF électronique
- Télécommande 12 fonctions
- Compteur du ruban électronique

RCA 14" démo. $379.97

HITACHI 14" Modèle 1982 $397.95

PHILIPS Convertisseur 60 canaux, sans fil $124.95

SANYO 14" $429.95

ZENITH 20" $569.95

SANYO $799.95

SONY 20" KV-1913 $749.95

6060, EST MÉTROPOLITAIN (sortie Lacordaire) 253-8880

6891, ST-HUBERT (près Bélanger) 274-5438

PLUS DE 85 MAGASINS — PARTOUT PRES DE CHEZ VOUS

ALMA Carrefour Alma
ALMA Galerie Lac St-Jean
BELOEIL Mail Montenach
BROCKVILLE Islands Mall
CHÂTEAUGUAY Centre régional de Châteauguay
CHICOUTIMI Place du Royaume
CORNWALL Cornwall Square
DORVAL Dorval Garden Shopping center
DRUMMONDVILLE Place Drummond
ETOBICOKE Sherway Gardens
GATINEAU Promenades de l'Outaouais
GRANBY Galeries Granby
HULL Place du Centre
EDMONSTON
NOUVEAU-BRUNSWICK Centre Madawaska
JOLIETTE Galeries Joliette
JONQUIÈRE Galeries Jonquiere
JONQUIÈRE Place Centre Ville
KINGSTON Frontenac Mall
KINGSTON 103 Princess Street
LACHINE Galeries Lachine
LACHUTE Centre Commercial Lachine
LASALLE Place Newman
LAVAL Carrefour Laval
LAVAL Centre Commercial St-Martin
LAVAL Centre d'achat Duvernay
LA TUQUE Centre Commercial La Tuque
LÉVIS Galeries Chagnon
LONGUEUIL Centre d'achat Jacques-Cartier
LONGUEUIL Place Longueuil
MONTRÉAL Centre d'achat Forest
MONTRÉAL Galeries d'Anjou
MONTRÉAL Galeries Dupuis
MONTRÉAL Place Alexis-Nihon (niveau métro)
MONTRÉAL Place Alexis-Nihon (3e étage)
MONTRÉAL 482 ouest, Ste-Catherine
MONTRÉAL Place Bourassa
MONTRÉAL Place Côte-des-Neiges
MONTRÉAL 6060 est, boul. Metropolitain
MONTRÉAL Place Ontario
MONTRÉAL Place Versailles
MONTRÉAL Plaza St-Hubert
OTTAWA Merivale Shopping Fair
OTTAWA Harongate Mall
OTTAWA Sparks Street Mall
POINTE-AUX-TREMBLES Carrefour de la Pointe
POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Place Carter
QUÉBEC Entrepot Quebec 550 Mane de l'Incarnation
QUÉBEC Galeries de la Canardiere
QUÉBEC Place Fleur de Lys
QUÉBEC Le Ciel de Sol Inc
REPENTIGNY Place Repentigny
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
RIVIÈRE-DU-LOUP Centre comm. Rivière du Loup
ROSEMÈRE Galeries des Mille-Iles
SCARBOROUGH Scarborough Town Center
ST-BRUNO Promenades St-Bruno
STE-FOY Place Laurier
STE-FOY Place Ste-Foy
ST-HYACINTHE Galeries St-Hyacinthe
ST-JEAN Galeries Richelieu
ST-JEAN Carrefour Richelieu
STE-MARTHE Promenades Deux-Montagnes
SEPT-ILES Mail Place-Ville
SHAWINIGAN Plaza Mauricie
SHERBROOKE 180 nord rue Wellington
SHERBROOKE Galeries les Quatre-Saisons
SOREL 85, rue Georges
TERREBONNE Galeries Terrebonne
THETFORD MINES Carrefour Frontenac
TORONTO 2nd Warehouse Location
TORONTO Main Store and Warehouse
TORONTO Yorkdale Shopping Center
TORONTO Toronto Hi-Fi
TROIS-RIVIÈRES Centre les Rivières
TROIS-RIVIÈRES O 4542 boul. Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bois Francs
VAL D'OR Carrefour du Nord
VILLE ST-LAURENT Galeries Normandie
VILLE ST-LAURENT (Place Vertu Audio)
VILLE ST-LAURENT Place Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall

DISCWASHER • MELOTONE • CRAIG • AUDIOVOX • DECCA • HENDRIX • SENNHEISER • KOSS • SHURE • STANTON • EMPIRE • BASF • MAXELL • TDK • TELEC • RCA • HITACHI • PANASONIC • SANYO • TOSHIBA • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE • KEF • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDESIGN • AIWA • MARANTZ • SENNHEISER • KOSS • SHURE • STANTON • EMPIRE • BASF • MAXELL • TDK • TELEC •

SONY • QUASAR • YAMAHA • TECHNICS • SANYO PLUS • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDESIGN • AIWA • RCA • HITACHI • PANASONIC • SANYO • TOSHIBA • SONY •

VOICI NOS ÉLÉGANTS VESTONS SPORT PRÊTS-À-PORTER

TAILLÉS AVEC SOIN DANS LES PLUS FINS TWEEDS
DE MARQUE RENOMMÉE

Robertson D'ÉCOSSE

Robertson D'ÉCOSSE
PLUS FINS TWEEDS



NOTRE MODÈLE À CHEVRON
Coupe stylisée avec patte en super suède à la poche.

NOTRE TWEED «DONEGAL«
Allure classique rehaussée d'une patte en super suède au col et d'une garniture à la poche.

Offerts en tons de beige, gris ou brun à bas prix irrésistible compte tenu de la qualité exceptionnelle des tweeds Robertson

$185
(faits sur mesure $285)

388 o., STE-CATHERINE
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

A. Gold & Sons®

• 960 o., STE-CATHERINE
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE
• LES PROMENADES ST-BRUNO

AMERICAN EXPRESS - VISA - MASTERCARD - DINERS - CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA CUM

La colère gronde chez des milliers de proprios

Une vague de mécontentement et de sourde colère s'est emparée de milliers de propriétaires — petits et moyens — à la grandeur de l'île de Montréal depuis que les différentes villes de la CUM ont commencé à expédier les nouveaux comptes de taxe municipale.

FLORIAN BERNARD

Dans de nombreux cas ces comptes de taxe comportent de fortes hausses par rapport à l'an dernier. Les augmentations sont la conséquence directe de la majoration des rôles d'évaluation, un domaine dont le contrôle échappe complètement à la juridiction des élus locaux. C'est en effet le service d'évaluation de la CUM qui, au nom du gouvernement provincial, exerce la juridiction exclusive sur l'évaluation foncière.

Cette hausse de la valeur des propriétés au rôle a entraîné des augmentaions de taxe qui, dans certains cas et dans certaines municipalités, dépassent 40% par rapport à l'an dernier, d'où la fureur des contribuables.

Certaines villes sont davantages touchées que d'autres. C'est le cas, notamment, de Westmount, d'Outremont, et de la plupart des municipalités du West Island. A Mont-Royal, également, la hausse est sans précédent. Mais les contribuables de l'est de l'île sont également durement touchés, notamment ceux de Montréal-Est, d'Anjou et de Pointe-aux-Trembles.

Dans plusieurs localités, les propriétaires ont assisté en grand nombre aux assemblées du conseil, réclamant une intervention de leurs dirigeants auprès des autorités gouvernementales. A Westmount, hier soir, plusieurs centaines de propriétaires ont exprimé bruyamment leur colère et ont menacé d'organiser une manifestation à Québec et à Ottawa. Ils ont souligné que, de façon générale, les comptes récemment expédiés par la municipalité comportent une augmentation de 41% par rapport à l'an dernier. Dans les municipalités voisines, la situation n'est guère meilleure. A Hampstead, avec une hausse de 20%, on se compte chanceux! La facture aurait pu être le double...

De nombreux contribuables estiment que le financement des services municipaux au moyen de la taxe foncière est un système injuste et périmé.

Quatre pays européens au Salon de la sous-traitance

Des délégations de quatre pays d'Europe participeront au troisième Salon de la sous-traitance organisé par la Société pour le progrès de la Rive sud qui se tiendra les 27 et 28 avril prochains à l'hôtel Sheraton Le Saint-Laurent de l'île Charron, à Longueuil.

GERMAIN TARDIF

Cette dimension internationale qu'acquiert l'événement annuel est l'une des conséquences positives d'une mission de deux semaines qui a visité ces quatre pays en janvier dernier, sous l'égide du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec dans le cadre d'un projet pilote pour l'établissement d'une bourse de sous-traitance sur la Rive sud. Il s'agit de la France, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest et la Hollande.

Cette mission était formée du député Roland Dussault, du comté de Châteauguay, adjoint parlementaire du ministre Rodrigue Biron, et de trois membres de la SPRS: M. René Delarue, président, Mme Estelle Lafontaine, vice-présidente, et Me Jean-Yves Ferland, président du Salon 1982.

Le salon du printemps dernier avait eu la participation d'une cinquantaine d'exposants, tous donneurs d'ordres: grandes industries, ministères gouvernementaux et municipalités. Les contrats intervenus entre ces participants et les PME preneuses d'ordres avaient comme résultat des contrats de l'ordre de $50 millions.

Cette année, la SPRS vise à doubler ces chiffres. Elle prévoit atteindre ou dépasser la centaine d'exposants et les $100 millions de contrats directement reliés au salon.

Une innovation: les petites et moyennes industries (PMI) de la région sont invitées à y participer en tant qu'exposants, ce qui donnera au salon un caractère nouveau de bilatéralité entre les grandes entreprises et les sous-traitants: produits requis et produits offerts.

Quant à la bourse de sous-traitance en voie de formation par la SPRS avec la collaboration de la Chambre de commerce de la Rive sud, la Conférence économique de la Rive sud, et l'appui du gouvernement du Québec, son schéma a été considérablement modifié à la suite des contestations faites par la mission d'étude de janvier dernier en Europe.

Jusqu'ici, on voyait une telle bourse comme un organisme se limitant à faire l'inventaire des donneurs et des preneurs d'ordres et à les mettre en rapport entre eux.

Ce n'est pas suffisant, ont conclu les membres de la mission puisque cette tâche complétée, une bourse de la sous-traitance n'aurait plus sa raison d'être. Pour qu'elle puisse poursuivre son activité, il faut donc élargir son rôle sous diverses formes: revalorisation de la sous-traitance, aide technique, conseils, import-export, information, etc., le tout soutenu financièrement par les instances gouvernementales.

Et ce sont des recommandations en ce sens qui ont été soumises au ministre Rodrigue Biron.

Un autre point qui a également retenu l'attention, c'est l'existence, en France, d'un responsable des PME, un «M. PME» chargé de voir à ce que les PME aient des contrats et placé sous l'autorité directe du président de la République.

Un tel personnage pourrait avoir son utilité, selon la SPRS.

NOTRE SUPER-VENTE DE FÉVRIER BAT SON PLEIN!

Premiers arrivés, premiers servis!
QUANTITÉS LIMITÉES SUR PLUSIEURS MODÈLES

NOS SUPER-SPÉCIAUX

KANATA



Ord. $595
SUPER SPÉCIAL $279.95

Findlay Conestogo



Ord $545
SPÉCIAL ~~$495~~
SUPER SPÉCIAL $369.95

O'Dette



Ord. $620
SUPER SPÉCIAL $459.95
(FAN EXTRA $40)

3 FAÇONS DONT VOUS ÉCONOMISEZ:

1 Jusqu'à
2 Jusqu'à
3 Jusqu'à
50% À L'ACHAT D'UN POÊLE
D'ÉCONOMIE SUR VOS FACTURES DE CHAUFFAGE
MOINS DE BOIS UTILISÉ

POÊLES à partir de $79.95

Jøtul



RABAIS 20%
sur tous les modèles en stock

LE CAMPAGNAR



RABAIS 10%
sur tous les modèles en stock
Quantité limitée

O'Dette

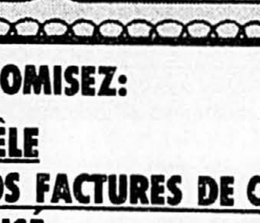


RÉCUPÈRE LA CHALEUR DE VOTRE FOYER
Ord. $745
SUPER SPÉCIAL $595.95 (Fan extra $50)

ATTENTION: TOUS CES SPÉCIAUX SONT À PAYER & EMPORTER
• Léger supplément sur livraison
• 10% de rabais sera accordé sur tous les tuyaux de raccordement et de matériel de cheminée
• Ces poêles sont en quantité limitée

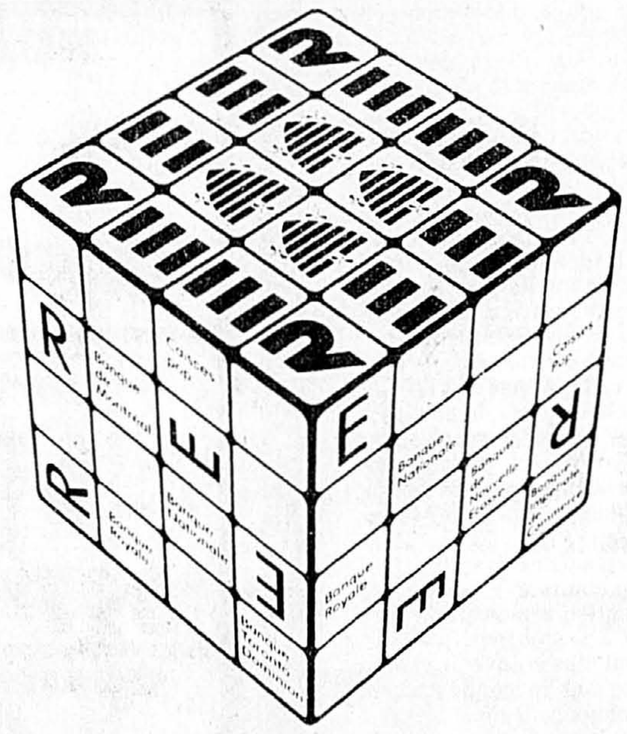
PLUS DE 175 MODÈLES DE PLANCHER
LA PLUS VASTE SALLE DE MONTRE AU QUÉBEC

LA BOUTIQUE CHALEUR INC.
470 boul. ROLAND-THERRIEN
LONGUEUIL
463-1870



MEMBRE
CANADIAN WOOD ENERGY INSTITUTE
INSTITUT NATIONAL D'ÉNERGIE DU BOIS

voici la solution!



Depuis des années notre nom est associé à l'épargne. Et comme le REER c'est l'épargne-retraite, c'est dire combien la Banque d'Épargne peut rendre profitable l'investissement dans un REER
• variable
• à terme annuel
• à terme fixe
De plus, vous n'avez aucuns frais annuels d'adhésion et d'administration.

17%*

Vous avez déjà un REER dans une autre institution financière? Vous pouvez le transférer chez nous ou bien en ouvrir un autre avec la Banque d'Épargne.

Alors, cessez de vous casser la tête. Venez nous voir. Nous vous servirons avec plus qu'un... sourire.

un REER avec la Banque d'Épargne: la combinaison gagnante.

*Plan à terme fixe de 3 ans. Dépôt minimum 500$. Intérêt crédité annuellement. Taux sujet à changement sans préavis.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Mirabel: une manifestation pour dénoncer la «tutelle»

■ Le Centre d'information et d'animation communautaire de Mirabel organise pour demain matin une vaste manifestation pour dénoncer ce qu'il qualifie de «tutelle à l'endroit des expropriés depuis 13 ans.»

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Me Rita Lafond, permanente du CIAC, a expliqué, hier, que cette manifestation avait pour but de démontrer au président de la Société immobilière du Canada (SIC), Jean-Pierre Goyer, que ce n'est pas une poignée d'exporpriés qui sont mécontents, mais bien tous ceux qui ont été touchés par la construction de l'aéroport de Mirabel. Mme Lafond a précisé que ces agriculteurs viendront manifester avec leur machinerie devant l'église de Sainte-Scholastique.

Hier soir, les expropriés étaient invités à assister à une réunion organisée par le CIAC. Les organisateurs de la soirée ont fait part à l'assemblée de la rencontre qu'ils avaient eu, la semaine dernière, à Ottawa, avec le député du comté d'Argenteuil, Robert Gourd.

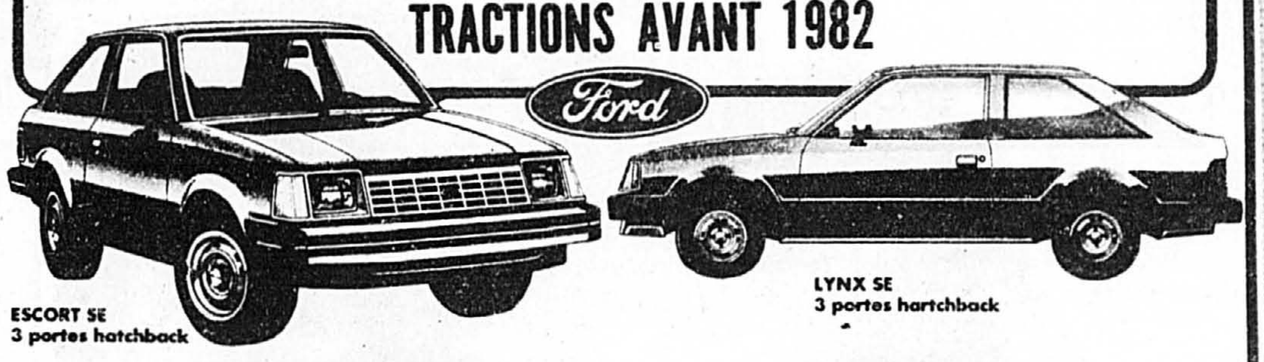
Le CIAC a suggéré au député fédéral que les expropriés aient le premier choix lorsque viendra le temps de revendre les terres prises en trop pour la construction de cet aéroport qui fait parler de lui pratiquement à chaque semaine depuis longtemps.

«L'exproprié, souligne Mme Lafond, devra cependant rembourser l'occupant actuel pour tous les investissements faits depuis qu'il habite la terre. Le prix que devra payer l'exproprié pour reprendre possession de la terre devra être identique au montant qu'il a reçu quand il s'est retiré, plus les intérêts.

«Si l'exproprié n'est pas intéressé à revenir sur sa terre, celle-ci devra être offerte en deuxième priorité au locataire actuel.

Le CIAC soutient que la consultation de la société de la couronne a faite auprès de la population a clairement démontré la volonté des expropriés de redevenir propriétaires du territoire.

«Or, plutôt que de s'orienter vers la rétrocession, la SIC, par ses politique présentes, démontre son intention de s'installer en permanence sur ce territoire exproprié en trop et, à cette fin, s'infiltre dans différents champs d'activités qui n'ont rien à voir avec la sécurité aéroportuaire, mais qui contribuent à resserrer de plus en plus la tutelle sur la communauté et sur les organismes qui la représentent», indique Jean-Paul Raymond, président du CIAC.

HÂTEZ-VOUS
Pour un temps limité...
$5688.00 Transport en sus
*INCLUANT
CONDUISEZ POUR PRESQUE RIEN
INCLUANT *GARANTIE DE 2 ANS 40,000 KM SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES
*ENTRETIEN PÉRIODIQUE DE 2 ANS / 40,000 km SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES
*REMISE EN ARGENT DE 5% ($300) DE FORD DU CANADA
LES TRACTIONS AVANT 1982


ESCORT SE 3 portes hatchback
LYNX SE 3 portes hatchback
43 mi / gal parcours mixte
COTE DE CONSOMMATION selon transport Canada
55 mi / gal route
MERCURY FORD
Voyez un concessionnaire Ford ou Mercury
FORD
ACTION FORD Montréal 731-8271
AVENUE FORD V. LaSalle 364-0212
BEACON FORD Baie D'Urfe 457-3220
BOISVERT AUTO Boucherville 655-1301
CHARTRAND FORD Laval 664-1740
CHOMEDEY FORD, Laval 688-9200
FORTIER AUTO Anjou 353-9821
JARRY FORD Montréal 274-8331
LE SALON FORD St-Laurent 332-3850
MONTMORENCY FORD Brossard 678-9940
MONT-ROYAL FORD Montréal 526-9111
RAPIDES FORD Lachine 637-5811
VERSAILLES FORD St-Léonard 376-8180
MERCURY
CASCADE MERCURY Verdun 766-8521
CHÂTEAU AUTOMOBILE Montréal 331-4020
CIRCUIT MERCURY Montréal 325-4700
COUSINEAU-GABOURY Montréal 384-4000
CUMMING-PERRIAULT Montréal 489-3831
DESLAURIERS AUTO Vimont LAVAL 667-7330
FAIRVIEW MERCURY Pointe-Claire 697-2211
LANTHIER-LALONDE Montréal 253-2111
CASTEL MERCURY Pointe-aux-Trembles 645-7441
P. BRSAULT AUTOMOBILES Greenfield Park 671-6115
MORAND LINCOLM MERCURY Ste-Catherine 632-1340

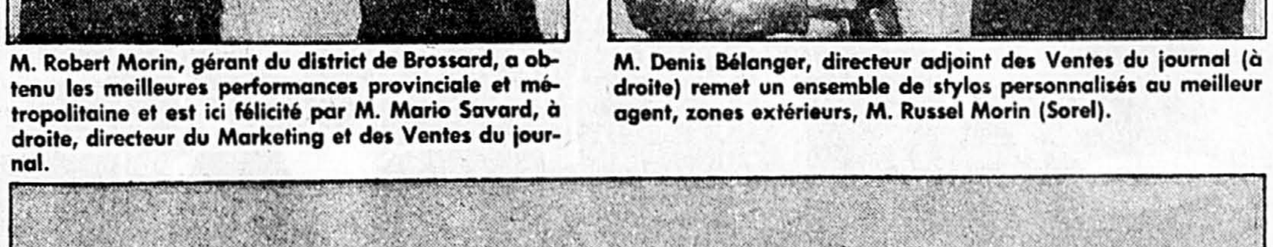
SOLDE
FÉVRIER AUBAINES DU MOIS
PARDESSUS 20 à 70% de rabais
COMPLETS Tailles 36 à 52. Choix de vestons courts ou longs 50% à 70% de rabais
VESTONS 20% à 70% de rabais
BLAZERS $79 prix cour. $165
PANTALONS $42 prix cour. $59.50
CHEMISES et CRAVATES 50% de rabais
Complets prix spécial $129
• TRÈS BON CHOIX
• UN SOLDE À NE PAS MANQUER
Pas de vente finale tant que vous n'êtes pas entièrement satisfait.
619 ouest, boul. Dorchester
MONDE MASCULIN Marks MAN'S WORLD LTEE
Heures d'ouverture lundi au vendredi 9h à 18h samedi 9h à 17h
861-5453

la presse
rend hommage à ses agents et gérants de district

C'est le 10 février dernier qu'a eu lieu, à LA PRESSE, la remise des primes aux meilleurs agents et gérants de district dans le cadre de la promotion d'automne 1981 intitulée «La course folle». Cette rencontre avait pour but de souligner les excellentes performances de certains agents et gérants au cours de la promotion d'automne 1981.


M. Robert Morin, gérant du district de Brossard, a obtenu les meilleures performances provinciale et métropolitaine et est ici félicité par M. Mario Savard, à droite, directeur du Marketing et des Ventes du journal.


M. Denis Bélanger, directeur adjoint des Ventes du journal (à droite) remet un ensemble de stylos personnalisés au meilleur agent, zones extérieurs, M. Russel Morin (Sorel).


Voici les agents et gérants de district qui se sont distingués lors de cette promotion: dans l'ordre habituel, outre MM. Denis Bélanger, directeur adjoint des Ventes, et Michel Dupuis, gérant des ventes, zone urbaine: MM. Mario Massie, Jean-Louis Lapointe, André Bastien, Maurice Desgroseillers, André Prévost, Clément Brodeur, Jacques Van Dersmissen, Marc Lapointe et M. Jean-Pierre Champagne, gérant des ventes, zones extérieures.
Rangée du bas: MM. Jacques Archambault, Paul Verrat, Marc Coulombe, Robert Morin et Russel Morin en compagnie de M. Mario Savard, directeur du Marketing et des Ventes du journal.

REÉR
(RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE)
TÉLÉ-INFORMATION
876-7332
Nous vous renseignerons sur nos neuf régimes enregistrés d'épargne-retraite et sur les plus récentes mesures fiscales visant les REÉR.
Pour en savoir davantage, adressez-vous à ceux qui s'y connaissent, composez le numéro ci-dessus à Montréal, de 9h00 à 17h00 en semaine.
Le Trust Royal vous ouvre des portes.

LE CORONER MAURICE LANIEL CONCLUT À UN CAS DE LÉGITIME DÉFENSE

Un livreur de 17 ans raconte qu'il a tué Pierre Gagnon parce qu'il craignait pour sa vie

■ Accompagné de sa mère qui était visiblement mal à l'aise, un adolescent de 17 ans qui travaille comme livreur dans un restaurant de

MARTHA GAGNON

Montréal est venu raconter hier devant le coroner, qu'il avait tué Pierre Gagnon, 21 ans, parce qu'il craignait pour sa vie.

Calmement, le jeune garçon a expliqué que le 6 février, vers 22 heures, alors qu'il effectuait la livraison pour Mikes Sousmarins il s'était retrouvé face à un individu armé qui l'attendait dans un édifice à logements pour lui voler son argent. Pris de panique, il laissait tomber son paquet, lançait l'argent et sortait de sa poche un couteau de boucher qu'il gardait sur lui pour se protéger.

«L'homme a foncé sur moi. Il voulait ma montre et mon portemonnaie et insistait pour que je lui donne mon couteau. Mais j'avais trop peur pour lâcher mon arme surtout qu'il avait lui aussi un couteau dans ses mains. Lorsqu'il m'a attaqué, j'ai crié: «Laisse-moi, je vais te tuer». Je l'ai poignardé. J'étais dans un état de choc terrible. Je suis retourné au restaurant où j'ai raconté que je m'étais battu. J'ai jeté mon couteau dans un sac à poubelles. J'ai attendu au lendemain pour dire à la police tout ce qui était arrivé. Il fallait que ça sorte. J'ai pleuré un bon coup».

Assise dans la salle d'audience, la mère de l'adolescent avait peine à retenir ses larmes en écoutant le témoignage de son fils. Une semaine avant le drame, exactement au même endroit dans le hall de l'édifice, au 4325 rue Marquette, il avait été victime d'une agression semblable. C'est le complice de la victime, René Michel Decotret, 19 ans, qui cette fois-là lui avait tendu un guet-apens.

Appelé à la barre des témoins, hier, ce dernier a reconnu sa participation aux deux crimes. Le scénario qu'ils avaient élaboré était bien simple: l'un d'eux téléphonait au restaurant Mikes Sousmarins de la rue Mont-Royal, pour commander un repas qui devait être livré à l'édifice situé sur la rue Marquette, tandis que l'autre attendait le livreur pour le voler.

«Après la première agression, j'étais devenu méfiant. Lorsqu'on m'a demandé de retourner effectuer une livraison sur la rue Marquette, j'ai pris le couteau d'un cuisinier et je l'ai caché dans mon manteau», a expliqué le livreur de sousmarins qui effectuait ce travail depuis six mois.

S'adressant à l'adolescent, le coroner Maurice Laniel a déclaré: «Vous avez fait de votre mieux pour éviter la confrontation. Il s'agit bel et bien d'un cas de légitime défense qui n'implique aucune responsabilité criminelle. Mais, j'espère que cette triste histoire vous servira de leçon pour l'avenir. Il faudra vous rappeler que la violence engendre toujours la violence. Je ne vous fais pas de reproche, je tiens seulement à vous mettre en garde».

Heureux, le jeune garçon est allé serrer les mains de sa mère qui laissait échapper un soupir de soulagement. «Je pense que je vais chercher un nouveau travail», a-t-il confié aux journalistes.



photo René Picard, LA PRESSE
René-Michel Decotret, 19 ans, ne pensait pas que son petit jeu se transformerait en drame.

Me Ronald Schacter n'est évidemment pas... l'accusé

■ Corriger une erreur de prénom peut partir d'un excellent naturel, mais il peut arriver qu'avec les meilleures intentions du monde on puisse s'enferrer tout autant, sinon davantage.

C'est ce qui s'est produit, samedi, alors qu'on a justement signalé que Me Raphaël Schacter, criminaliste en pratique privée, n'avait aucune relation avec l'accusation d'entrave à la justice portée contre un autre avocat, pour avoir conseillé à son client de ne pas témoigner devant le coroner Roche Héroux.

En cours de correction, toutefois, on a malheureusement laissé l'impression que l'accusé pouvait être Me Ronald Schacter, procureur de la Couronne celui-là. Alors que dans la nouvelle initiale, on avait évidemment lu que le coroner s'était tout simplement adressé à ce dernier pour qu'il fasse rapport de ce qu'il venait de voir et d'entendre à ses supérieurs. Me Schacter (Ronald) pas plus que son homonyme Raphaël, n'a donc rien de rien à se reprocher. Donc acte et... recorrection.

KARHU SPLITKEIN JUSQU'À 50% DE RABAIS

ROSSIGNOL FISCHER

Les aubaines extraordinaires de la saison sont maintenant en cours durant notre Super-vente de skis. Nous offrons des réductions sensationnelles sur tous les vêtements de ski de fond et de descente. Vous pouvez également profiter des rabais extraordinaires offerts sur les skis et les chaussures de ski de fond. Faites vite, ne manquez pas d'y aller aujourd'hui même car ces prix spéciaux sont offerts pour vous faire épargner de l'argent.

LES ITEM DIFFÈRENT DE CEUX ILLUSTRÉS

VISA MasterCard

- CARREFOUR DE L'ESTRIE 3050 Blvd. Portland, Sherbrooke 567-5286
- CHAMPLAIN MALL 2150 Lapinière Brossard 671-7275
- LES PROMENADES ST-BRUNO 226 Blvd. Les Promenades 653-1364
- VILLE D'ANJOU 7201 Blvd. Galeries d'Anjou 353-9000
- CENTRE-VILLE 1175 rue Ste. Catherine O. 288-0181
- WEST ISLAND MALL Route Transcanadienne, Sortie 55 683-8400
- CENTRE LAVAL Autoroute des Laurentides, Sortie 8 688-1021

arlington sports

Un REÉR d'Eaton Baie vous offre plus que

17 1/4 %*

Il existe toute une gamme de possibilités de placement, notamment des certificats de placement garanti, des comptes d'épargne cumulative et quatre fonds de placement. Tout cela sans frais.

DATE LIMITE POUR COTISER: le 1er mars 1982.
*Certificats de placement garanti. 3 ans. Intérêts composés annuellement jusqu'à l'échéance. Placement minimum: 500$. Les taux peuvent changer sans préavis.

TRUST EATON BAIE
La Compagnie du Trust Eaton Baie
La Compagnie du Trust Eaton Baie (Alberta)

Succursale du trust
1450, rue Ste-Catherine ouest... 861-3664

Centres financiers Eaton
Situés dans les magasins Eaton
677, rue Ste-Catherine ouest.... 284-8944
600, boul. Les Promenades 461-2345
Le Carrefour Laval 687-1470
Centre commercial Fairview..... 697-6420
Centre commercial Bayshore (Ottawa) 829-9211

Centres financiers la Baie
Situés dans les magasins la Baie
585, rue Ste-Catherine ouest.... 281-4683
3275, chemin Côte Vertu 332-4550
Centre commercial Bayshore (Ottawa) 236-7511

Les heures d'ouverture sont les mêmes que celles des magasins

DES SERVICES FINANCIERS PERSONNALISÉS.
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

BÂTTRE DRAPEAU NE SUFFIT PAS

Il faut redonner le pouvoir aux élus

— Forget

Si l'avenir de Montréal passe nécessairement par un changement d'administration à l'hôtel de ville de la rue Notre-Dame, il importe aussi de redonner aux élus les pouvoirs d'agir qui leur reviennent de droit.

YVON LABERGE

Ainsi pense Claude Forget et ainsi devraient penser le Groupe d'action municipale (GAM) et les Montréalais, estime l'ancien ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Bourassa et ex-député libéral du comté de Saint-Laurent à l'Assemblée nationale.

C'est du moins le «conseil désintéressé» qu'il a livré hier soir à une cinquantaine de sumpathisant du GAM, réunis pour le premier d'une série de quatre mini-colloques que tiendra cette formation politique municipale au cours des prochaines semaines, dans le but de mettre la touche finale au programme électoral qui sera présenté à la population montréalaise, en vue de l'élection de novembre prochain.

Désintéressé, a dit M. Forget, parce que sa décision de ne pas briguer la mairie de Montréal est sans appel.

Le changement d'administration est devenu nécessité parce que cette administration est responsable de l'absence de planification en matière de développement économique cependant que toutes les énergies étaient mises à la vente publicitaire de Montréal. À situer Montréal sur la carte géographique du monde, précise Claude Forget.

«Pendant ce temps, qu'est-il advenu du Montréal centre de décisions, de son industrie touristique qui aurait dû profiter de la dévaluation du dollar canadien, de ces centres de recherche et de son rôle de plaque tournante des systèmes de transport et de communication?, interroge-t-il en supposant que tout le monde connaît la réponse.

L'inexistence d'une stratégie de développement aura réussi à faire en sorte que le développement se fasse ailleurs: les gens qui auraient pu se prononcer ne l'ont pas fait (lire l'administration actuelle).

S'ils ne l'ont pas fait, c'est parce que, estime-t-il, on pouvait cacher les problèmes aigus derrière des mausolées (lire, cette fois, l'Expo et bien sûr le stade du parc olympique). «Mais ce temps est révolu. Le public est en traion de voir plus clair parce que confronté aux réalités de la récession économique».

De la Communauté urbaine de Montréal (CUM), l'ex-ministre-député voit en elle la reprise, par le gouvernement québécois lors de sa création «en catastrophe» en 1969, de l'idée une île une ville. D'ailleurs, si elle fut créée, affirme-t-il, c'est justement parce que l'administration n'a pas su prendre ses responsabilités.

«L'inefficacité de l'administration à régler le conflit qui l'opposait à ses policiers en 1969 a donné pour résultat que les pouvoirs des élus ont été grugés: la police est prise en charge par Québec. Le dossier olympique fait que le transport en commun (métro-trains de banlieue) et le programme d'assainissement des eaux ont été également pris en charge par Québec. La seule chose qui reste aux Montréalais, c'est la facture.»

Quant à la Loi 46, elle perpétue la discorde entre Montréal et ses villes de banlieue. Sans compter que l'équilibre reposerait sur la charge du président qui sera appelé à trancher les discussions au Comité exécutif.

Finalement, M. Forget est d'avis que seul le GAM peut prétendre prendre la relève pour renverser la vapeur et relancer Montréal.

«Au moins, sous Camillien Houde, les Montréalais savaient que quelqu'un pouvait intervenir à un autre niveau que celui du pavage et de l'éclairage des rues. Le maire Drapeau a fait ça un temps. Pas depuis longtemps.»

14 VOLS ÉLUCIDÉS

La SQ arrête deux jeunes écumeurs de dépanneurs

Deux jeunes bandits, dont un adolescent de 17 ans, qui écumaient les dépanneurs de la région de Joliette depuis près de deux ans ont finalement été arrêtés par la Sûreté du Québec. Ils sont soupçonnés d'avoir perpétré au moins 14 vols qui leur ont rapporté de $50 à $1,015 chacun.

ANDRÉ CÉDILOT

Lui-même commis dans un dépanneur de l'Assomption, Réal Pauzé, 22 ans, a été accusé, hier, au Palais de justice de Joliette, de quatre vols qualifiés. Le juge Georges Sylvestre, qui présidait les comparutions à la Cour des sessions de la paix, a ordonné sa détention jusqu'à vendredi alors que doit s'instruire son enquête préliminaire.

Quant à son complice, âgé de 17 ans, il a été confié au directeur de la Protection de la jeunesse du district de Joliette. Tous deux ont été appréhendés à la suite d'une enquête des policiers du groupe de prévention de la SQ de Lachenaie. Les 14 vols qu'on leur reproche d'avoir commis sont survenus à l'Assomption, Joliette, Repentigny, Lachenaie, L'Épiphanie, St-Sulpice, Lavaltrie et Pointe-aux-Trembles.

Deux des vols pour lesquels Pauzé a formellement été mis en accusation auraient été commis à moins de 24 heures d'intervalle, les 11 et 12 décembre derniers, dans des dépanneurs de Lavaltrie et Joliette. Pendant que l'adolescent attendait dans une voiture, Pauzé se présentait chez les commerçants et, sous la menace d'un fusil à canon coupé, les obligeait à lui remettre le contenu du tiroir-caisse.

Nikon

DES NIKON À PRIX D'AUBAINE



Incluant
- Nikon EM avec lentille 50 mm f/1.8E
- Etui pratique
- 1 film Kodacolor C135-24

ALBUM PHOTOS GRATUIT
avec première commande de développement et impression

NIKON EM
Appareil photo automatique 35 mm SLR à prix abordable qui dit «beep-beep» lorsque l'exposition n'est pas parfaite.

ENSEMBLE COMPLET 229$



Incluant
- Nikon FE avec lentille 50 mm f/1.8E (fini chrome)
- Etui
- 1 film Kodacolor C135-24

Album photos gratuit
avec première commande de développement et impression

NIKON FE
Appareil photo automatique de qualité SLR, très facile à utiliser, à mettre au point et à régler. Avance manuelle et mémoire.

ENSEMBLE COMPLET 329$

Le Centre Japonais de la Photo
heure photo
• PHOTOS EN 1 HEURE • REPRODUCTIONS EN 20 MINUTES • PHOTOS POUR PASSEPORT ET CERTIFICAT DE CITOYENNETE EN 5 MINUTES

Souvenez-vous
Apportez votre film pour notre service de développement en 1 heure

Les Galeries D'Anjou, Ville d'Anjou, 353-6800
Le Carrefour Laval, Laval, 688-6530
Les promenades St-Bruno, 653-2522
Greenfield Park, 672-5601

Certains articles pourraient ne pas être disponibles dans tous les magasins, nous nous chargerons de les obtenir pour vous

CHARGEX VISA MasterCard

Crédit et financement si désiré

Roi de la Radio

LES PHOTOS ET DESSINS DE CETTE ANNONCE PEUVENT LÉGÈREMENT DIFFÉRER DES MODÈLES EN VENTE

VIDÉO CASSETTE

VIDÉO PORTATIF SANYO



Ensemble comprend: Camera video couleur modèle VSC450, un magnétoscope portatif modèle VPR 4800 et VTT481, programmable a 14 jours, Beta II, Beta III.

$2499

SANYO

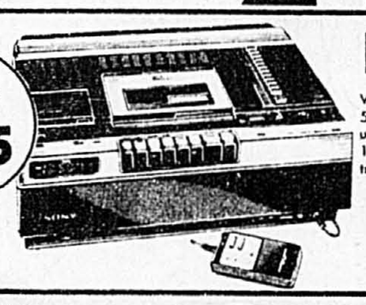


Magnetoscope Sanyo modèle VCR4200, entrainement direct 3 moteurs asservis par quartz

Vidéo cassette a partir de $735 non illustre

PRIX SPÉCIAL

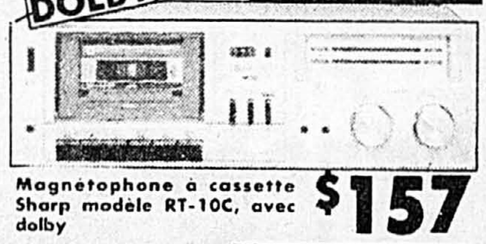
SONY



Video cassette Sony modèle SL-5600, pouvant enregistrer sur une période de 5 heures pendant 14 jours consecutifs, avec contrôle a distance

$1279

DOLBY SHARP



Magnétophone à cassette Sharp modèle RT-10C, avec dolby $157

2 VITESSES marantz



Magnétophone à cassette Marantz modèle MCD-910 à 2 vitesses. $247



TECHNICIENS À VOTRE SERVICE

COULEUR à partir de $328 #1405

20 po. SANYO



Garantie 4 ans sur pièces et main d'oeuvre, service à domicile.

$499 #91C42

20 po. Panasonic

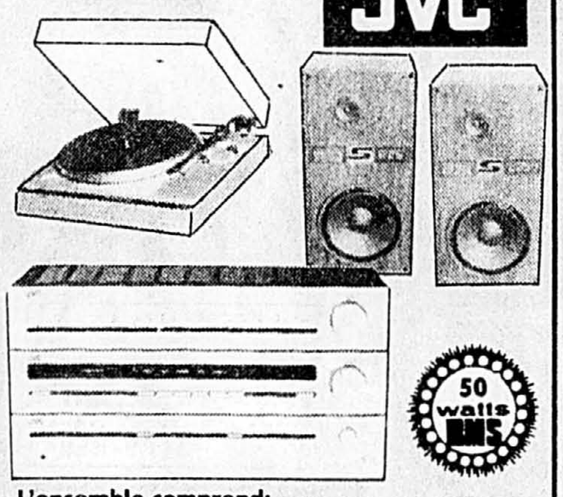


avec contrôle à distance Garantie 4 ans sur pieces et main-d'oeuvre.

$639 #PC-2050

SUPER VENTE AVANT INVENTAIRE

SELECT JVC



50 watts RMS

L'ensemble comprend:
- Ampli-tuner am-fm-stéréo JVC modèle AU10X, puissance de 25 watts par canal.
- Table tournante modèle AS-8001.
- 2 haut-parleurs Select modèle 225, puissance de 25 watts chacun, 2 voies.

$499

SANYO



BASE DE LUXE INCLUSE

66 WATTS RMS

L'ensemble comprend:
- Récepteur stéréo am-fm modèle 2033, puissance de 33 watts par canal.
- Table tournante Sanyo modèle TPX1, retour automatique, entrainement par courroie.
- Magnetophone à cassette Sanyo modèle RD-10, avec dolby, compatible aux bandes métalliques.
- 2 haut-parleurs Select modèle 364, 3 voies, puissance de 64 watts chacun.

$799

ALTEC JVC



120 watts RMS

L'Ensemble comprend:
- Récepteur-syntonisateur digital, am-fm stéréo JVC modèle RS-77, puissance de 60 watts par canal.
- Table tournante JVC modèle LA-31, entrainement direct, retour automatique.
- 2 haut-parleurs Altec modèle 1012, 3 voies, puissance de 15 à 150 watts chacun.

$1399

PRES DE 50 MAGASINS AU QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

MONTREAL 507 est, St-Zotique, 270-8261 MAGASIN-ENTREPÔT

BROSSARD 2065, boul Lapinière 656-2424
CARTIERVILLE 6001, boul. Gouin 336-7355
CHARLESBOURG Galerie Charlesbourg 627-3382
CHATEAUGUAY 179A, Anjou 698-0737
DEUX-MONTAGNES Les Promenades 472-6280
DOLLARD-DES-ORMEAUX West Island Mall 683-1212
DRUMMONDVILLE 532, boul St-Joseph 477-0260
DUVERNAY Centre d'achat Duvernay 661-5362
GRANBY 39 rue Evangeline Place 4 378-9816
GREENFIELD PARK Centre commercial 672-7701
ILE PERROT Centre commercial 453-5381
JOLIETTE 344, rue Notre-Dame 759-2080
LA SARRE Plaza La Sarre 333-2066
LAVAL, 1793 ouest, St-Martin 681-2566
LAVAL 48, boul des Laurentides 668-6544
LEVIS 96, rue Kennedy 833-7513
LONGUEUIL 1412, ch Chambly 677-8916
MATANE 330, boul Bon Pasteur 562-4535
MONTREAL-NORD Place Henri-Bourassa 326-3728
POINTE-AUX-TREMBLES 12932 est, N 645-3355
MONTREAL 507 est, St-Zotique 270-8261
QUEBEC 453 est, Charest 524-8262
REPENTIGNY 405 est, Notre-Dame 585-5114
RIMOUSKI 140, St-Barnabe, Place Sears 724-7866
SHAWINIGAN 2783, place St-Alexis 539-6915
SHERBROOKE 22 nord, Wellington 567-4244
SHERBROOKE Carrefour de l'Estrie 562-4667
SOREL 274, boul Fiset 742-0020
STE-FOY 2700, boul Laurier Mail Nord 659-3745
STE-FOY Centre de l'auto 2130, rue Branley 681-0156
ST-HYACINTHE 2243, boul Casavant 774-0433
ST-JEAN 921, boul du Seminaire 348-0010
ST-JEROME Carrefour du Nord 432-9422

LAVAL 48 boul. des Laurentides, 668-6544 MAGASIN-ENTREPÔT

ST-LAURENT Centre Bazar, Cote Vert 336-3224
ST-LEONARD Centre Boulevard 729-2030
TERREBONNE 950, boul des Seigneurs 471-9850
THETFORD MINES Galeries Thetford 335-5807
TROIS-RIVIERES 987, rue St-Maurice 378-8387
VALLEYFIELD Centre d'achat Valleyfield 371-2811
VERDUN 3966, rue Wellington 761-7137
VAL D'OR 704, 3e Av 824-2929
QUEBEC Galerie de la Capitale 626-0578

Marc Carbonneau prêt à accepter une sentence de travaux communautaires

Marc Carbonneau était le seul, chez les felquistes, à être perçu comme un véritable travailleur; dans ce milieu d'intellectuels et de théoriciens, il était en quelque sorte marginal et sa responsabilité dans l'affaire Cross est fondamentalement différente de celle qui incombe aux autres acteurs de la crise d'octobre, soutient le procureur de Carbonneau, Me Normand Marion.

MARIO ROY

Celui-ci a suggéré au juge Yves Mayrand, hier, l'imposition d'une sentence de travaux communautaires à l'ex-felquiste, qui a avoué sa participation à l'enlèvement et à la séquestration du diplomate britannique, James Cross. Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, rappelle les peines déjà imposées à Jacques Lanctôt, Jacques et Louise Cossette-Trudel et Nigel Barry Hamer, condamnés à des périodes d'emprisonnement variant entre un et trois ans. Le juge en chef de la Cour des sessions doit rendre sa décision le 23 mars prochain.

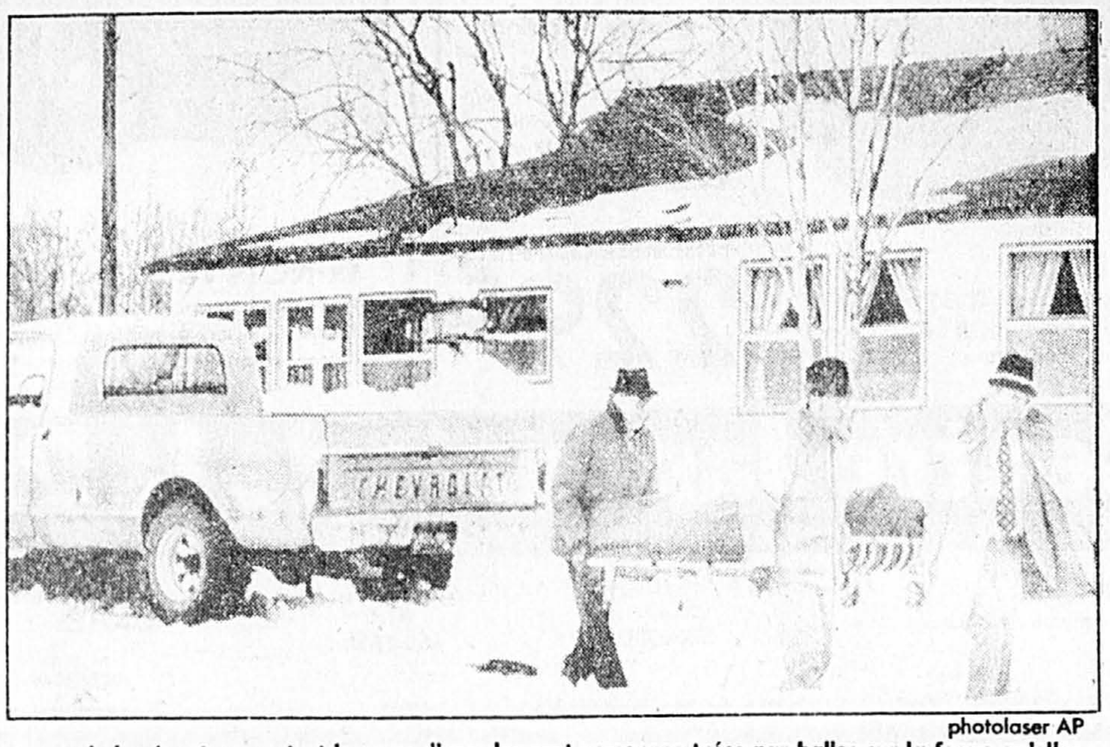
Selon Me Marion, il importe de juger Carbonneau dans le contexte actuel, qui veut que la paix sociale soit revenue au Québec, et ait même résisté à un référendum, à de difficiles négociations constitutionnelles et à une profonde crise économique; dans le contexte, aussi, où le gouvernement au pouvoir, qui se définit comme souverainiste et social-démocrate, se mesure aux difficultés d'appliquer un programme qui, sur beaucoup de points, correspond aux idéaux défendus en 1970; le tout rendant improbable une nouvelle flambée de terrorisme.

Cheminement vers le FLQ

Carbonneau, lui, est un véritable militant social qui a donné de son temps et de ses énergies pour secourir ses compagnons de travail, son implication au sein du Mouvement de libération du taxi le menant ultimement à une certaine désillusion, le poussant lentement vers une réaction du type: «Regardez-nous, nous allons vous montrer comment on fait de l'action!», cite l'avocat de l'ex-felquiste à partir d'une déclaration de celui-ci. Il est alors mûr pour agir au sein du FLQ, même si, de l'avis de Me Marion, son rôle peut être qualifié d'accessoire, se limitant initialement à se procurer les deux automobiles (dont la fameuse Chrysler qui servira à la fuite vers l'aéroport) nécessaires à l'opération d'enlèvement.

Là-dessus, Me Bonin rappellera que Carbonneau faisait partie de la réunion «au sommet» de septembre 1970, avec Jacques Lanctôt et les frères Rose, réunion où n'avaient été admis que les éléments les plus sûrs du mouvement.

À 47 ans, Carbonneau est donc de retour d'un exil long et parfois difficile, vécu en vertu d'un sauf-conduit que l'on peut interpréter comme une sentence de déportation, opine Me Marion... Et il possède les aptitudes et la volonté de travailler bénévolement, sur ordre du tribunal, au sein d'un organisme sans but lucratif voué à la promotion du logement social, par l'achat et la rénovation d'immeubles ensuite offerts sous forme de logements coopératifs.



photolaser AP

Les ambulanciers transportent le corps d'une des sept personnes tuées par balles sur la ferme qu'elles habitaient dans le petit village de Farwell, dans le Michigan, hier. Les victimes sont le père, George Post, sa femme, ses deux filles et trois petits-enfants. La police n'a pas la moindre idée des raisons qui pourraient être à l'origine de cette tuerie.

Notre REER, section certificat de placement garanti, rapporte

17 1/4%*

5 ans
$500 minimum

- Aucuns frais
- Intérêt composé annuellement
- Capital et intérêt *garantis* jusqu'à l'échéance
- Taux pour autres échéances fournis sur demande
- Reçus pour fins d'impôt émis sur-le-champ
- Possibilité d'emprunter à des taux concurrentiels

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

Montréal
1, Place Ville-Marie
Montréal H3B 3L6 861-1681

Centre commercial Fairview
Pointe-Claire 695-5210

Québec
475, rue Saint-Amable
Québec G1R 5E4 527-8841

Venez jaser avec nous

*Les taux peuvent changer sans préavis

EN VAIN

Deux prêtres cautionnent la conduite de Regalado

Le journaliste salvadorien Victor Regalado s'est vu notifier hier une ordonnance d'expulsion, puis, toujours de la bouche du même arbitre, Madame Patricia Ellis, il a vu confirmé encore une fois son statut de détenu à Parthenais en attendant les procédures d'appel prévues par la loi.

JEAN-PAUL SOULIÉ

Détenu depuis le début du mois de janvier, Victor Regalado a cependant eu le temps, avant de retourner en prison, de déclarer qu'il était prêt à demeurer pendant des années, aussi longtemps qu'il faudra pour qu'il puisse arriver à prouver qu'il n'est pas un danger pour le public canadien ni pour le gouvernement.

A la source des ennuis de M. Regalado, il y a la désormais fameuse «attestation 39», par laquelle deux ministres, MM. Lloyd Axworthy et Robert Kaplan, déclarent que le journaliste salvadorien est considéré comme un danger pour la sécurité nationale et en matière criminelle, sans qu'aucune explication soit donnée.

Madame Ellis, en matinée, alors qu'il était question de l'enquête sur l'expulsion de M. Regalado, a refusé d'entendre des témoins de la défense qui auraient pu contrer l'argument de danger pour la sécurité nationale brandi par les ministres. Madame Ellis a même signalé qu'elle pensait que le ministre Axworthy «sait ce qu'il fait» quand il signe un document comme «l'attestation 39», affirmation avec laquelle l'avocat de M. Regalado, Me Guiseppe Sciortino était très loin de se montrer d'accord.

Même si la chose est inusitée en droit au Canada, l'existence de l'attestation 39 suffit à justifier la déportation de M. Regalado, a affirmé Madame Ellis avant de rendre son verdict.

En après-midi, il était question de la révision de la détention de M. Regalado. Marcel Quirion, prêtre, responsable de la Mission catholique pour les Latino-Américains, et Robert Beaupré, prêtre, responsable à l'archevêché du comité pour les réfugiés ont témoigné en faveur de M. Regalado, garantissant son logement et sa conduite s'il était remis en liberté.

Pour Mme Ellis, leurs témoignages ne pouvait être considéré comme parole d'évangile. Pas plus que celui de Mme Francine Fournier, présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, ni celui de M. Jean-Pierre Hétu, président d'Amnesty International pour le Québec. «L'attestation 39», dans toute sa ténébreuse puissance ne pouvait être mise en doute, même si on ignore encore sur quoi elle est basée.

L'arbitre de la Commission de l'immigration a conclu qu'il se peut que Victor Regalado soit dangereux, qu'il se peut également qu'il soit enclin à «renverser un gouvernement par la force», sans qu'il soit encore possible de distinguer lequel. Enfin, rien, selon Mme Ellis, ne vient contrebalancer cette affirmation de «l'attestation 39». Donc M. Regalado restera en prison, en attendant de comparaître devant la Commission d'appel de l'immigration, dans deux ou trois semaines.

1872 1982

jamais offerte à aussi bas prix!
blouse «Rouie», exclusive au Salon

Salon Vendôme



Prix de solde
$28

La touche-mode in-dis-pen-sa-ble! La seyante blouse «Rouie», réputée à juste titre pour sa qualité et sa coupe, vous est maintenant offerte à ce bas prix vraiment remarquable. Alors pourquoi ne pas vous en procurer deux ou même trois? Léger crêpe de Chine polyester ayant l'apparence et la texture de la soie fine. Choix de 15 coloris des plus exquis. Une exclusivité du Salon Vendôme! Rouge à lèvres, pourpre, écume de mer, or, mauve pâle, ivoire, chameau, vert céladon, moutarde, fuchsia, rose très pâle, blanc, marine, émeraude ou gris. Tailles 4 à 16. Tous les coloris non offerts dans toutes les tailles.

Rayon 308, Salon Vendôme, centre-ville.
Une sélection également offerte à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION

Les régimes d'épargne-retraite. L'important, c'est le rendement.

17 1/4%*

À la Banque Nationale, on a tout fait pour établir des REER vous offrant le plus d'avantages possibles. Nous vous proposons tout un éventail de modes de placement et soulignons qu'il n'y a aucuns frais d'administration sur les dépôts à taux fixe. De plus, vous pouvez profiter du plan prêt-épargne, grâce auquel nous vous avancerons, jusqu'au 1er mars 1982, la somme requise pour souscrire un REER. Et ce, à un taux inférieur de 1% à celui en vigueur sur les prêts personnels.

Passez nous voir, nous vous donnerons tous les renseignements pour vous aider à choisir le REER qui vous convient.

*Taux de rendement maximum pouvant être atteint sur les REER de la Banque Nationale. Ce taux est sujet à changement sans préavis.

BANQUE NATIONALE

Nous, on s'en occupe.

30,000 personnes massées pour accueillir le pape

■ LIBREVILLE (Reuter, AFP, PA) — Le page Jean-Paul II est arrivé hier soir à Libreville, troisième étape de son périple africain. Le pape, qui venait de Cotonou, est arrivé à l'aéroport avec une heure de retard. Il a été accueilli à sa descente d'avion par le président Omar Bongo, chef de l'Etat gabonais, et par l'archevêque de Libreville. Le souverain pontife s'est déclaré très heureux de se rendre en visite au Gabon dont la tradition chrétienne remonte à un siècle.

Dans la journée, le pape avait passé quelques heures à Cotonou, des heures si remplies qu'elles ont dû lui rappeler la courte et chaleureuse visite de Brazzaville, lors de son premier voyage en Afrique, en mai 1980: même enthousiasme populaire, même joie délirante, même recueillement.

La journée ayant été déclarée chômée et payée par les autorités, les Béninois, mais aussi des Togolais et des Nigériens, étaient venus nombreux accueillir le souverain pontife.

«Comme je suis heureux de me trouver au milieu de vous, a déclaré le pape devant quelque 30,000 personnes massées sur les gradins du stade de la capitale, et au premier rang desquels avait pris place le gouvernement béninois au grand complet.

Puis Jean-Paul II a rendu hommage à ceux qui avaient évangélisé le Bénin il y a une centaine d'années, et au travail de l'épiscopat et des prêtres locaux dans l'Eglise béninoise d'aujourd'hui.

«Mais, a-t-il ajouté, il faut encore évangéliser les réalités du travail de la vie sociale. Les chrétiens seront lucides sur le matérialisme et le souci immodéré de l'argent qui risquent non seulement de leur faire perdre leur âme, mais de détériorer les rapports sociaux, de favoriser le mensonge, de corrompre la conscience professionnelle.»

A plusieurs reprises, le pape a été interrompu par les applaudissements de l'assistance et même par des rires joyeux quand il prononça, en langue fon, la plus répandue au Benin, que «Dieu soit béni» et «Jésus-Christ et la Vierge Marie soient loués».

En terminant, Jean-Paul II a invité tous les fidèles à prier la Vierge Marie. «Elle veillera sur vous comme elle veille sur mon pays», a-t-il dit.

Par ailleurs, le pape a l'intention de nommer un prêtre noir zaïrois à l'un de ses deux postes de secrétaire privé, a-t-on appris hier au Vatican.

Mgr. Emery Kabongo, 41 ans, devrait remplacer le père John Magee, un prêtre d'Irlande du Nord promu la semaine dernière maître des cérémonies potificales.



Le pape sourit à ces femmes venues lui offrir des présents, lors de sa visite à Cotonou. photo UPI

La Turquie réclame Omer Ay

■ ANKARA (AFP) — Les autorités turques demanderont à Bonn l'extradition de Omer Ay, ressortissant turc arrêté dimanche dernier à Hambourg et soupçonné d'avoir participé à l'attentat contre le pape Jean-Paul II, le 13 mai dernier, à Rome, a annoncé le ministère de la Justice.

Selon les autorités d'Ankara, Omer Ay était le chef de la section de l'«Association idéaliste des ravailleurs» (affiliée au Parti de l'action nationaliste (NAP) d'extrême-droite), pour la région de Nevsehir (Anatoliecentrale). il avait fourni à Mehmet Ali Agca, l'auteur de la tentative d'assassinat contre le pape, le passeport qui lui avait permis de quitter la Turquie après s'être évadé de la prison militaire d'Istanbul. Agca était condamné à mort pour avoir assassiné le journaliste Abdi Ipekci.

1872 1982

Robes tailles juniors à «mini» prix Simpsons



Prix Simpsons

19.99 ch.

ROBES-MINI. La mode pour le primtemps 82 se fait plus audacieuse! Choisissez une de ces robes mini 100% acrylique... vous serez le point de mire! Combinaison de tons unis/rayures fil «Lurex».

A. Robe genre maillot d'exercice, manches «dolman», bande de taille en tricot. Beige, aubergine ou kaki/aubergine/noir.

B. Robe «Skimp» avec garniture volantée aux épaules. Noir/blanc, beige crème, kaki ou mauve/vert sarcelle/aubergine.

Variété d'autres combinaisons tons unis /rayures aussi offertes, pour achat en personne seulement.

Rayon 302, boutique E3 pour juniors. Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Simpsons MD ... C'EST LA SOLUTION.

Votre avenir et le MBA de McGill

Aujourd'hui plus que jamais, un diplôme de MBA (maîtrise en administration des affaires) est un atout incontestable pour tout cadre ou administrateur qui veut "réussir" dans la vie. Si donc vous voulez mettre toutes les chances de votre côté ou que vous ayez encore des doutes sur le choix d'une carrière, n'hésitez plus: venez vous renseigner sur le programme de MBA de McGill.

La faculté d'administration de McGill offre trois options: vous avez le choix entre deux ans d'études à temps complet, des études le soir à temps partiel ou une combinaison des deux formules. En première année, vous vous familiariserez avec les domaines de la gestion qu'il "faut" connaître tandis qu'en deuxième année, vous vous spécialiserez dans l'une des 17 concentrations proposées. L'enseignement est judicieusement équilibré entre la théorie et la pratique (méthode de cas).

Contactez-nous immédiatement pour tout complément d'information.

Programme de MBA de McGill
Faculté d'administration
1001 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Qué., H3A 1G5
(514) 392-4336

McGill University

AVIS

Préparation d'une nouvelle politique et révision des ordonnances sur le camionnage général

- **Le ministre, Michel Clair recevra les mémoires d'ici au 24 mars 1982.**
- **Un colloque – consultation regroupant les intéressés aura lieu à Québec les 31 mai et 1er juin 1982. Pour y participer, ceux-ci doivent s'inscrire avant le 24 mars 1982.**

L'objectif global est l'amélioration de la productivité par l'élaboration d'une politique de transport des marchandises qui offre un appui efficace aux activités industrielles et commerciales.

Déjà des mesures ont été prises touchant à la structure et aux règles de procédure de la Commission des transports. D'autres ont été entreprises visant à la simplification de la réglementation.

Le Ministre des Transports invite tous les intéressés à lui transmettre leurs vues sur les problèmes inhérents à cette industrie et les moyens à prendre pour les résoudre.

Les mémoires et inscriptions au colloque devront parvenir, avant le 24 mars 1982, au:

Ministre des Transports
700, boul. St-Cyrille est, 29e
Québec
G1R 5H1

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Une cinquantaine de fonctionnaires retournent leur carte «Tilden»

QUÉBEC (PC) — Une cinquantaine de fonctionnaires du ministère des Affaires municipales ont décidé de boycotter la compagnie de location d'autos Tilden et de retourner leurs cartes de crédit.

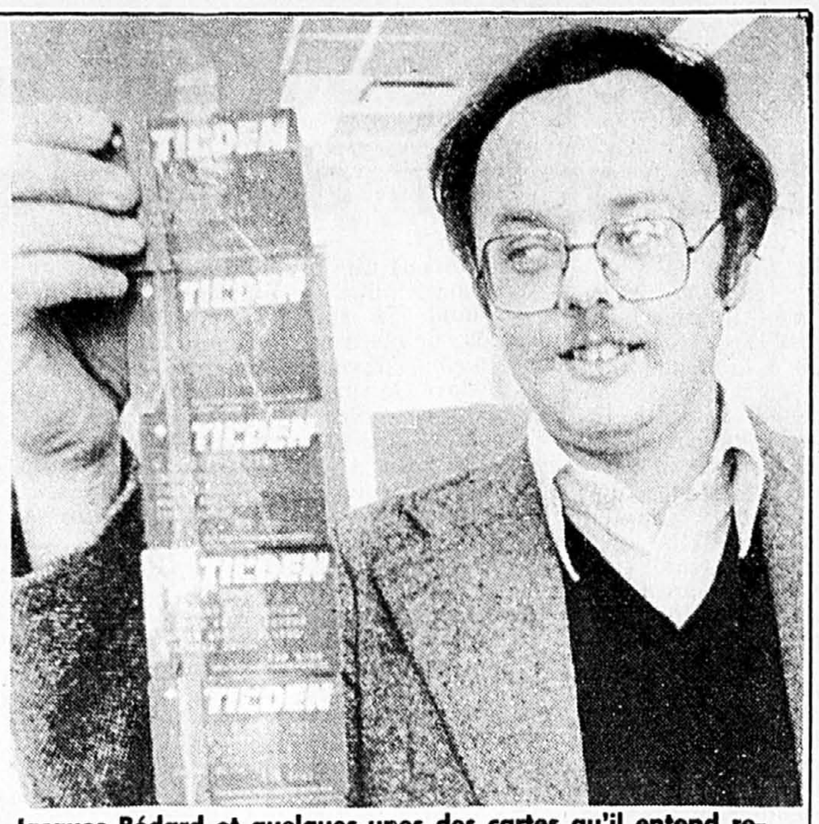
Un porte-parole du groupe, M. Jacques Bédard, a expliqué hier que le geste visait à protester contre les propos «ignobles et injurieux» tenus la semaine précédente par le président de la compagnie de location d'automobiles Tilden, M. Ted Tilden.

Dans un discours devant la Chambre de commerce de Montréal, M. Tilden avait qualifié la loi 101 «d'ordure» et s'en était pris au gouvernement du Parti québécois.

M. Bédard a expliqué que les cartes avaient été retournées directement au bureau de M. Tilden à Montréal, avec copie des noms et des numéros de cartes à chacun des concessionnaires de cette compagnie au Québec.

Des mouvements semblables ont été entrepris dans d'autres ministères du gouvernement, notamment à l'Éducation, aux Affaires culturelles et chez les membres de l'Association des cadres du gouvernement.

Plusieurs autres fonctionnaires ont également retourné leur carte à titre individuel.



Jacques Bédard et quelques-unes des cartes qu'il entend retourner à Tilden. photo PC

Fin des procédures contre Claude Dubois

Un peu moins d'un an après l'arrestation du chanteur Claude Dubois pour trafic d'héroïne, les procédures judiciaires dans cette affaire sont terminées.

ANDRÉ PÉPIN

La Gendarmerie royale du Canada, satisfaite de sa réhabilitation, a décidé hier de retirer sa requête en Cour d'appel, qui contestait la sentence de 22 mois imposée à l'artiste, le 31 juillet dernier.

Simultanément, Claude Dubois se désistait à son tour de l'appel qu'il avait également logé pour faire casser le jugement de culpabilité prononcé contre lui par le jury des Assises.

La démarche des deux parties marque une étape importante dans le processus de réinsertion sociale de Dubois. L'élargissement définitif du chanteur repose maintenant uniquement entre les mains des dirigeants du centre Portage et de la Commission provinciale des libérations conditionnelles. Il va sans dire que cette dernière ne peut se prononcer sans l'avis du centre de réhabilitation.

Une fois libéré, Claude Dubois demeurera sous probation pour une période de deux ans comme l'ordonnait le juge Jacques Ducros en rendant son verdict.

Les motifs

Le procureur du ministère fédéral de la Justice, Me Daniel Bellemare, a expliqué à LA PRESSE que cette décision avait été prise d'abord parce que Dubois suit avec succès sa cure de désintoxication au centre du Lac Echo et aussi parce que sa source d'approvisionnement de drogues fortes a été démantelée au moment de son arrestation. La Couronne réclamant à l'époque une sentence de 5 ans, Me Bellemare croit que les résultats positifs de la cure de désintoxication qui dure depuis plus de dix mois maintenant élimine la nécessité d'entreprendre de longues procédures en Cour d'appel. «On ne s'acharnera pas sur un homme qui montre des signes évidents de réhabilitation durant un stage extrêmement exigeant. C'est une chance pour lui, espérons qu'il en profitera car il est clair que, pour une deuxième offense, la sentence sera beaucoup plus importante», a expliqué le procureur.

Le ministère de la Justice est aussi bien informé du fait que Claude Dubois ne quittera pas le centre Portage avant que ses dirigeants ne le décident, à la lumière de la réussite de son cheminement. Il jouit déjà de permissions hebdomadaires surveillées. Il doit, si tout va bien, quitter le Lac Echo dans un mois pour vivre à Montréal, sous la protection de la succursale métropolitaine du centre. Ce sera la dernière étape avant l'élargissement. Le mode de réhabilitation suivi par Dubois est le même que celui imposé à toutes les personnes qui acceptent la cure durant environ un an.

C'est donc une semaine importante pour Claude Dubois, puisqu'il a appris la bonne nouvelle mardi, quelques minutes avant sa première apparition publique effectuée dans le cadre du Salon de la jeunesse qui se déroule au Vélodrome. Il avait rencontré son avocat, Me Serge Ménard, pour signer les documents nécessaires à son désistement en Cour d'appel et ce dernier l'avait informé de l'intention de la GRC.

LES PETITES ANNONCES 285-7111

1872 1982 Simpsons MD

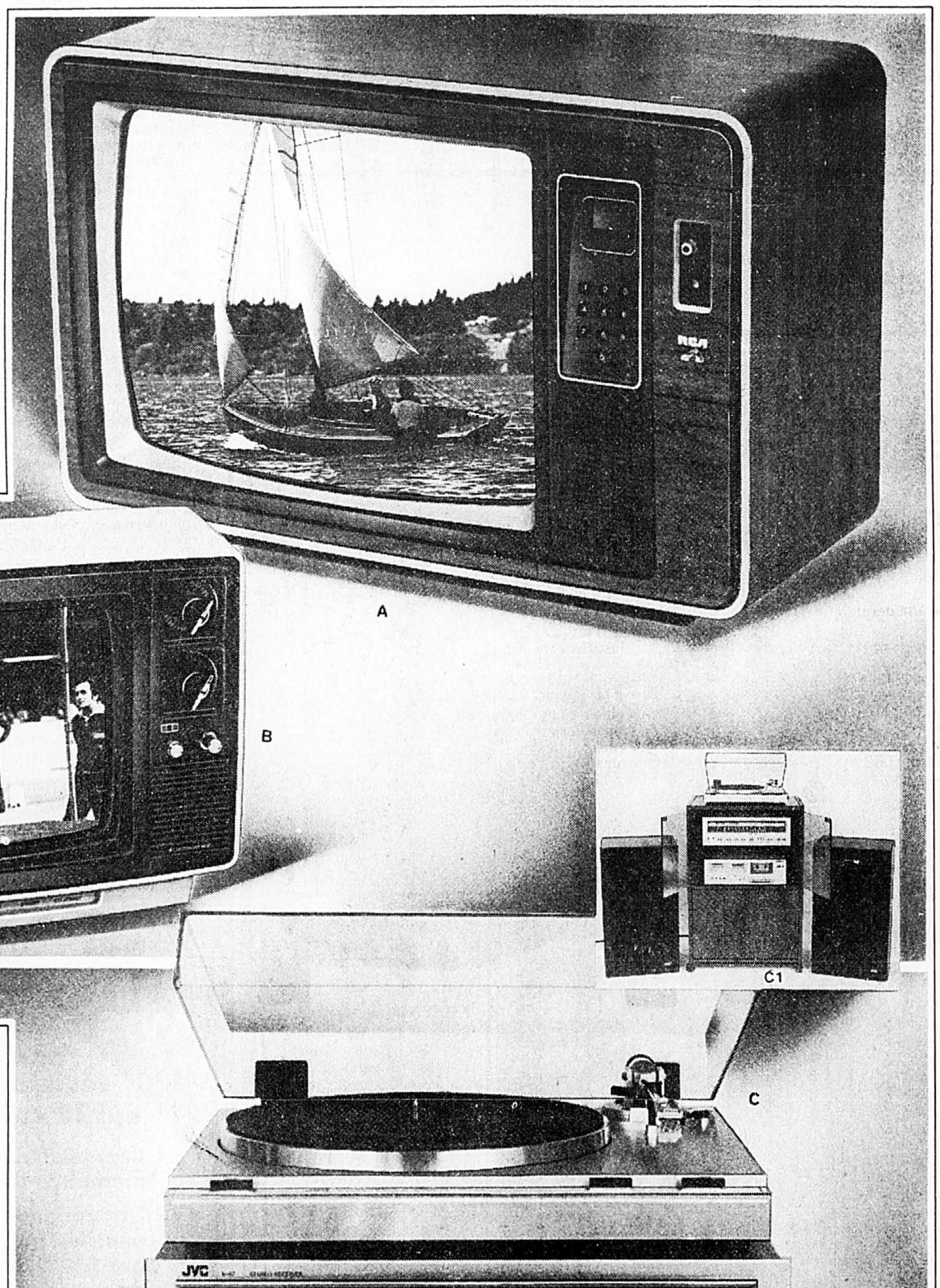
prix spéciaux! bons achats «son et image» chez Simpsons

vente $548

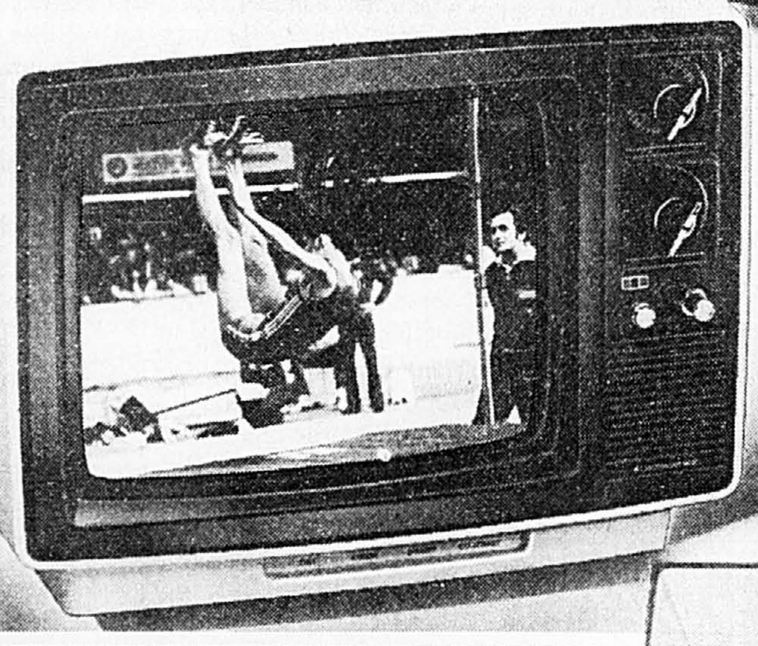
A. TÉLÉ-COULEUR PORTATIF 48 CM (20") «COLORTRAK» DE «RCA». Câblosélecteur intégré, clavier syntonisateur «ChanneLock». Indicateur de canaux DEL (diodes lumineuses); réglage couleurs / contrastes et dispositif de correction pour tons de peau naturels. Pièces et service garantis 3 ans. Modèle FFR475.
A1. (Non représentée). Base «Ridgewood» pour téléviseur A ci-dessus. Modèle 4272.
Prix Simpsons $18

vente $348

B. TÉLÉ-COULEUR PORTATIF 31 CM (12") «PACER» DE «ELECTROHOME». Syntonisateurs VHF et UHF pour canaux 2 à 83. Haut-parleur monté devant, antenne télescopique. Pièces et service garantis 3 ans.



A



B

C1

solde $599

C. CHAÎNE STÉRÉO HAUTE FIDÉLITÉ 50 WATTS «JVC». Récepteur AM/FM stéréo transistorisé «RS7» à débit de puissance de 50 watts par canal à 8 ohms; distorsion harmonique totale de .03%. Table tournante «LA21» à entraînement par courroie; cartouche magnétique. Enceintes de haut-parleurs 3 sens «SK303». Base modulaire «Bestar 4072» telle que représentée ci-dessus.
C1. Platine stéréo «KDA11» utilisant cassettes bande métal; système «Dolby» atténuant bruits de fond. Solde $177.
Rayon 395, appareils de divertissement.

Centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez
842-7221
jour et nuit

C

C1

Simpsons MD C'EST LA SOLUTION.

optométristes
J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.
JACQUES BENOÎT, O.D.
EXAMEN DE LA VUE/VERRES DE CONTACT/LUNETTES
Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h a.m. à 5h 30 p.m.
Jeudi de 9h a.m. à 9h p.m. — Samedi fermé
630 ouest, rue Sherbrooke bureau 100 849-1274

1872 1982 Simpsons MD

GRAND SOLDE

d'instruments de musique à clavier.

Modèles de démonstration. Tous entièrement garantis et en parfaite condition de fonctionnement.

vente $199 à $5190

ORGUES. «Farfisa», «Bontempi», «Viscount», «Brio».

vente $1995 à $7995

PIANOS. «Vose and Son», «Mason and Risch», «Wagner».

Bientôt chez Simpsons, magasin centre-ville... la gamme complète d'ordinateurs à clavier «Casio»... une nouvelle conception dans le domaine de la musique!

Rayon 398, instruments de musique.
Centre-ville seulement.
Pour achat en personne seulement.
Pour renseignements, composez **284-4016.**